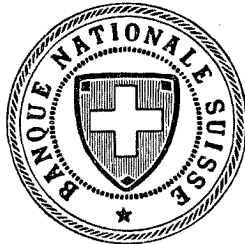


Publications du Bureau de statistique
de la Banque nationale suisse
1^{er} fascicule

Les Banques suisses en 1920



ART. INSTITUT ORELL FÜSSLI, ZÜRICH - 1921

Table des Matières.

	Page
Avant-Propos	5
I. Introduction	7
II. Remarques générales concernant la statistique des banques	10
III. Résultats statistiques	13
A. Le Passif	13
1. Chiffres totaux et structure du passif	13
2. Les fonds propres	14
a) Capital nominal	14
b) Réserves	16
3. Les fonds étrangers	18
a) Circulation des billets	20
b) Comptes de chèques, de virements et de correspondants créanciers	21
c) Comptes-courants créanciers	21
d) Obligations	22
Taux d'intérêts sur obligations	25
e) Autres dépôts	28
f) Dépôts d'épargne	28
4. Les autres engagements	29
Traites et acceptations	29
5. Rapport des fonds propres aux fonds étrangers	30
B. L'Actif	32
1. Chiffres totaux et structure de l'actif	32
2. Les capitaux facilement réalisables	33
a) Encaisse et avoirs en comptes de virements	33
b) Correspondants débiteurs	34
c) Portefeuille des effets de change	35
d) Avances sur nantissement et reports	37
3. Les autres actifs	38
a) Comptes-courants débiteurs	38
b) Avances à terme	40
c) Placements hypothécaires	41
Taux d'intérêts hypothécaires	45
d) Prêts aux communes	47
e) Portefeuille de titres et participations syndicales	48
f) Immeubles et mobilier	51
g) Différence de change	51
C. Proportion des capitaux facilement réalisables aux fonds étrangers et à la totalité des engagements. Liquidité	55
D. La rentabilité	57
Annexe statistique. Liste des tableaux	71
Liste des établissements envisagés dans la statistique des banques suisses de 1920	107

Avant-Propos.

Le présent travail est la suite de nos recherches annuelles précédentes sur les banques suisses, publiées jusqu'ici dans le Journal de Statistique et Revue économique suisse. Notre dernière étude concernant l'année 1919 a paru dans le volume de 1920, pages 427 et suivantes.

Nos premières recherches sur les bilans des banques suisses remontent à 1906. Avec la présente étude nous avons ainsi une vue d'ensemble qui embrasse une période de 15 ans d'activité de nos banques suisses dans la mesure où l'on peut la déterminer et l'exprimer par des chiffres.

Pour diverses raisons et notamment pour la rendre accessible à tous, nous faisons pour la première fois paraître notre statistique des banques sous forme de monographie séparée. A côté du texte allemand, il paraît cette année une édition française à part, le tout dans un format plus pratique.

L'annexe statistique a été passablement réduite par rapport aux années précédentes. Plusieurs tableaux ont été supprimés, les chiffres qu'ils contenaient peuvent être lus sans difficulté dans les tableaux principaux. Puis nous n'avons établi la comparaison qu'entre les trois dernières années, la dernière année de paix et la première année de notre étude. Pour ce qui concerne les années intermédiaires nous renvoyons à nos publications précédentes.

Le tableau sur le compte de résultats a été remanié. Nous avons abandonné quelques rubriques d'importance secondaire, mais introduit en revanche une nouvelle colonne pour les amortissements du capital.

La comparabilité de nos chiffres fait l'objet du chapitre II auquel nous renvoyons.

ZURICH, le 28 décembre 1921.

Pour le Bureau de statistique,

Le chef:

Hermann Schneebeli.

I. Introduction.

L'année 1920 a été marquée par une crise économique qui, partant d'Amérique, a gagné successivement le globe presque tout entier et s'est manifestée dans toutes les branches de l'activité économique avec une intensité jusqu'ici inconnue. S'il est vrai que des troubles de cette nature se sont produits de tout temps et même avec une certaine régularité, notamment en 1901, 1907, 1913 pour ne rappeler que les derniers, ils engendrent cette fois des conséquences très différentes de celles du passé, par suite de la longue durée de la guerre qui a ruiné à moitié l'Europe. Les causes les plus diverses ont contribué à accroître le désarroi de l'économie mondiale et à renverser maints principes consacrés par l'expérience et admis jusque-là. Les essais et projets pour surmonter les obstacles nés pendant la guerre et la période de transition n'ont certes pas manqué. Malheureusement, pas plus les Conférences financières de Spa et de Bruxelles que la première Assemblée de la Société des Nations n'ont pu trouver la solution capable d'améliorer immédiatement la situation économique et financière mondiale. Bien plus, toutes ces conférences ont avec plus d'évidence mis en lumière l'impossibilité de reconstruire l'édifice économique branlant par de simples moyens artificiels seulement. Par contre, elles ont donné corps à cet axiome que l'économie mondiale repose sur la solidarité pratique de tous ses membres et ont par conséquent reconnu la nécessité de rétablir au plus tôt l'unité de culture et l'unité économique des différents peuples civilisés.

La Suisse, de tout temps dépendante de l'étranger, n'a pu se désolidariser de ce malaise financier et économique qui s'est emparé du monde. Elle s'est au contraire fortement ressentie des suites du changement de conditions survenu subitement dans le deuxième semestre de 1920. Jouissant d'une monnaie saine et d'un change élevé, ce brusque changement s'est traduit chez elle par une crise intense de production. Les causes essentielles de cette crise sont à chercher en 1920 :

1. Dans les cours dépréciés du change des autres Etats. La Suisse se trouve inondée de marchandises de ces pays et se voit contrainte à se défendre. D'autre part, le placement de produits suisses sur les marchés étrangers, autrefois bons preneurs, se heurte à des difficultés croissantes en raison de la puissance d'achat réduite, sinon presque disparue de la monnaie de ces pays

et par suite aussi de mesures prohibitives prises par les Gouvernements respectifs.

Ces difficultés sont encore accrues par la concurrence faite aux produits suisses sur les marchés étrangers par les produits de pays à change avarié, concurrence d'autant plus redoutable que la Suisse, de par le niveau de son change, a des prix de revient plus élevés.

2. Dans les fluctuations des devises étrangères qui rendent tout calcul impossible ou illusoire.

3. Dans la dépréciation du franc suisse en regard de l'or qui influence défavorablement le prix de nos approvisionnements en matières premières tirées d'Amérique.

4. Dans l'attente d'une baisse plus accentuée qu'observent de larges couches de consommateurs.

Les deux indices qui permettent le mieux de mesurer l'étendue du tort causé à notre activité en 1920 déjà sont le chômage et les exportations. A fin juillet 1920, le nombre des chômeurs totaux se montait seulement à 3503 et celui des chômeurs partiels à 5121, faisant en tout 8624 personnes; à fin décembre de cette même année on comptait 17 624 chômeurs totaux et 47 636 chômeurs partiels soit 65 260 au total. D'autre part, nos exportations s'élèvent en 1920 à 3277 millions de francs contre 3298 millions en 1919. Comme on le voit aisément, dans ce cas, la caractéristique n'est nullement fournie par le recul minime constaté, mais bien par le chiffre des exportations des 6 premiers mois de l'année qui accuse une augmentation de plus de 1/2 milliard par rapport à celui de la période correspondante de l'an précédent, alors que le deuxième semestre enregistre une diminution de même montant. Enfin il faut prendre en considération que la balance commerciale en 1920 boucle par un déficit de 1 milliard en chiffres ronds. Par suite du nombre croissant des chômeurs, il a fallu réorganiser l'assistance-chômage sur de nouvelles bases posées par l'arrêté fédéral du 15 novembre 1920. Les mesures prises n'ont pas été sans grever lourdement les budgets déjà très chargés des années de guerre de la Confédération, des cantons et des communes dont la situation s'aggrave encore du fait de la diminution importante des rentrées d'impôts due à l'inactivité industrielle et commerciale.

La tenue de notre franc suisse aussi a constitué en 1920 un obstacle à l'industrie des étrangers et au trafic de transit par chemin de fer. Notre balance des paiements, qui fut constamment active avant et pendant la guerre malgré le rapatriement et l'absorption de gros postes de titres nationaux, s'est transformée en balance passive. On comprendra qu'un tel renversement de la situation ne pouvait rester sans répercussion sur notre marché des capitaux.

La complexion des conditions économiques nationales et internationales et plus particulièrement le désarroi croissant en matière de changes ont atteint une partie des capitaux suisses y investis. Nous verrons plus loin dans nos considérations habituelles sur les résultats de notre statistique de 1920 dans quelle mesure nos établissements de banque s'en sont ressentis.

Le recul des devises étrangères a fait subir un préjudice considérable aux intérêts financiers que la Suisse possédait depuis longtemps à l'étranger en sa qualité de pays exportateur de capitaux. Les pertes résultant de ce chef et qui vont augmentant avec la dépréciation croissante des changes sont estimées à plusieurs milliards. Sont directement atteints par cette baisse des devises les établissements dont la grande ou majeure partie des actifs est placée dans des pays à change déprécié. Pour certaines sociétés financières et banques hypothécaires, les dommages sont tels qu'une crise de confiance était près d'éclater. Elle s'est manifestée par des retraits de fonds et des dénonciations de dépôts.

Ni le capital placé en titres étrangers, ni celui investi dans nos fonds nationaux n'a été épargné. La rareté extraordinaire des capitaux et son corollaire, la hausse de taux d'intérêts, ont fait baisser nos titres nationaux à bas intérêt à des cours très au-dessous de leur nominal.

Bien que l'année 1920 ait vu, dans ses premiers jours, la signature définitive du Traité de Paix de Versailles, elle s'est révélée durant tout son cours en contradiction absolue avec les espérances que la cessation des hostilités avait fait naître chez nous comme ailleurs. A la fin de l'année, force était de reconnaître que les causes qui avaient occasionné cette dépression inouïe ne disparaîtraient que lentement. La réparation des dommages causés à notre économie exigera les plus grands efforts. Ces efforts ne devront pas consister en expériences monétaires et en une mise à contribution illégitime de notre banque d'émission dont les suites seraient incalculables. L'intervention des organes gouvernementaux n'est désirable au sens de la Conférence de Bruxelles que dans la mesure où elle apporte un appui le plus large possible à l'initiative privée. C'est par un travail intense, des sacrifices et l'esprit d'épargne de toutes les classes de la population que la Suisse se relèvera de la situation d'infériorité dans laquelle l'après-guerre l'a placée.

II. Remarques générales concernant la statistique des banques.

1. *Entrée de banques.* Il est entré dans notre statistique de 1920 9 établissements qui n'y figuraient pas jusqu'ici, savoir:

	Forme juridique	Capital	Bilan
		Fr.	Fr.
		Fin 1920	
<i>Banques locales et moyennes:</i>			
*Banque Union de Crédit, Lugane	S. A.	5 000 000	16 066 000
Kommandit-Aktiengesellschaft J. Töndury & Cie., Engadinerbank, Samaden	Comm. p. actions	1 250 000	8 449 000
Banque populaire Valaisanne, Sion	S. A.	800 000	5 255 000
<i>Caisses d'épargne et de prêts:</i>			
Leih- & Sparkasse Eschenbach, Eschenbach . . .	S. A.	75 000	1 606 000
Caisse d'Epargne et de Prêts de Bellegarde, Bellegarde	S. A.	10 000	242 000
<i>Caisses d'épargne:</i>			
Sparkasse Diepoldsau-Schmitter, Diepoldsau . . .	S. A.	63 000	379 000
Sparkasse des Sensebezirks, Tavel	{ Etabliss. communal	—	2 567 000
<i>Banque hypothécaire:</i>			
*Caisse hypothécaire Aarau, Aarau	S. A.	3 000 000	5 940 000
<i>Société financière:</i>			
*Société Anonyme de Valeurs Industrielles, Lucerne	S. A.	12 500 000	16 101 000
Les banques marquées d'un * sont de nouvelle fondation.			

2. *Sortie de banques.* Il en est sorti 11 établissements (les chiffres du capital et du bilan sont ceux à fin 1919):

Banques locales et moyennes:

Banque du Jura, Delémont (fondée en 1886, capital-actions Fr. 1 000 000, bilan Fr. 6 362 000).

Reprise au printemps 1920 de la totalité du passif et de la majeure partie de l'actif par la Banque cantonale de Berne qui a établi une succursale à Delémont.

Banque Commerciale Genevoise, Genève (fondée en 1869, capital social Fr. 1 052 100, bilan Fr. 2 824 000).

Suspension des paiements au début de janvier 1921.

Banque de Lausanne, Lausanne (fondée en 1913, capital-actions Fr. 1 000 000, bilan Fr. 5 064 000).

Reprise partielle au printemps 1921 par la Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de Dépôts qui a ouvert un comptoir à Lausanne.

Banca Svizzera-Americana, Locarne (fondée en 1896, capital-actions Fr. 3 000 000, bilan Fr. 19 200 000).

Fusion en été 1920 avec l'Union de Banques Suisses avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1920. L'Union de Banques Suisses a ouvert des sièges à Locarne et à Lugane.

Bank in Schaffhausen, Schaffhouse (fondée en 1862, capital-actions Fr. 4 500 000, bilan Fr. 43 907 000).

Fusion en novembre 1920 avec la Société de Banque Suisse qui a ouvert un siège à Schaffhouse.

Incasso- und Effectenbank, Zurich (fondée en 1896, capital-actions Fr. 4 500 000, bilan Fr. 14 555 000).

Fusion en été 1920 avec la Banque de Dépôts de Zurich.

Volksbank Zell, Zell (fondée en 1906, capital-actions Fr. 200 000, bilan Fr. 1 280 000).

Fusion en novembre 1920 avec la Sparkasse Willisau.

Caisses d'épargne et de prêts :

Crédit Mutuel ouvrier de la Chaux-de-Fonds, la Chaux-de-Fonds (fondé en 1873, capital-actions Fr. 100 000, bilan Fr. 8 908 000).

Faillite à fin 1920.

Spar- und Leihkasse Eglisau, Eglisau (fondée en 1863, capital-actions Fr. 120 000, bilan Fr. 2 713 000).

Liquidation en janvier 1921. La banque cantonale zurichoise a repris par la suite l'actif et le passif et a ouvert le 1^{er} avril 1921 une agence à Eglisau.

Spar- und Leihkasse Grenchen, Granges (fondée en 1868, capital-actions Fr. 500 000, bilan Fr. 3 051 000).

Suspension des paiements en avril 1921.

Caisse d'épargne :

Caisse d'Epargne de Neuchâtel, Neuchâtel (créée en 1812 comme fondation, bilan Fr. 68 095 000).

Reprise le 1^{er} novembre 1920 par l'Etat de Neuchâtel qui l'a remise à la Banque cantonale neuchâteloise.

Nos indications font ressortir : la faillite d'une caisse d'épargne et de prêts, la liquidation de deux établissements (une banque locale et moyenne et une caisse d'épargne et de prêts), la reprise partielle par des banques cantonales de trois établissements (une banque locale et moyenne, une caisse d'épargne et de prêts et une caisse d'épargne), la reprise d'une banque locale et moyenne

par un établissement français et enfin la fusion de quatre autres banques locales et moyennes dont deux avec des grandes banques, une avec une autre banque locale et moyenne et enfin une avec une caisse d'épargne.

3. *Comparabilité des résultats.* Le tableau récapitulatif de l'ensemble des banques n'est influencé par ces changements que dans la mesure où il s'agit de banques comprises pour la première fois dans notre statistique ou d'établissements qui en disparaissent (faillite, liquidation complète sans reprise par une autre banque). La comparaison des chiffres avec ceux de l'année précédente n'est ainsi que faiblement affectée. Il en est autrement si l'on examine les groupes individuels. Ces groupes peuvent avoir subi des modifications profondes par suite de fusions, en sorte qu'il devient impossible, au moins pour certains postes du bilan, d'établir une comparaison d'une année à l'autre. Un exemple illustrera la chose. Par suite de la reprise de certains postes du bilan de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel par la Banque cantonale neuchâteloise, des éléments ont passé du groupe des caisses d'épargne dans celui des banques cantonales soit en chiffres ronds: 15 millions d'hypothèques, 27 millions de titres et 65 millions en livrets d'épargne. Ce seul exemple suffit à montrer que les chiffres de notre statistique ne peuvent être utilisés sans commentaires au risque d'en tirer de fausses conclusions.

Nous attirons l'attention sur le fait que nous n'avons mentionné que les changements qui touchent directement à notre statistique. Pour ce qui est de la concentration des banques, relevons encore la reprise de quelques banques privées soit par la Banque cantonale de Berne, soit par la Société de Banque Suisse ou encore par le Comptoir d'Escompte de Genève, fusions qui ont contribué à l'augmentation du chiffre du bilan des banques cantonales et des grandes banques.

4. *Remarques sur les chiffres en italiques dans les tableaux.* Des regroupements d'importance dans la statistique des banques de 1919 nous avaient engagés à un remaniement des chiffres des années 1917 et 1918, ceci afin de créer une base de comparaison. Ces chiffres remaniés avaient été reproduits en caractères italiques dans le tableau récapitulatif de la structure de l'actif et du passif ainsi que des comptes de résultats et placés en regard des résultats réels de ces mêmes années. Dans le présent travail, nous avons cru pouvoir nous dispenser de faire figurer les chiffres rendus homogènes dans l'annexe statistique. Par contre, nous avons procédé dans notre commentaire de 1920 au remaniement des chiffres de 1917 et de 1918 chaque fois que nous avons établi un parallèle avec ceux de 1920. Sans cela le relevé statistique ne livrerait qu'une image par trop inexacte du développement des banques suisses dans le cours de ces trois dernières années. Ces remarques expliquent la raison d'être des chiffres en caractères italiques dans les petits tableaux de notre commentaire.

III. Résultats statistiques.

A. Le Passif.

1. Chiffres totaux et structure du passif.

(Tableaux 3 et 4)

En 1919 déjà, on pouvait observer un ralentissement dans l'augmentation du total du *bilan* de l'ensemble des banques (Banque nationale, Caisse de Prêts, Centrale des Charbons et Société financière suisse non comprises). La tendance rétrograde commençait à se faire sentir en 1919, tandis que dans les dernières années de guerre le bilan accusait chaque fois de nouveaux records. L'avance qui était de 489 millions en 1915, de 759 millions en 1916, de 952 millions en 1917 atteignait l'année suivante le maximum de 1063 millions. Une courbe de cette nature devait nécessairement atteindre son point mort ou changer d'allure. C'est cette dernière hypothèse qui s'est confirmée. Les chiffres suivants en font foi:

Total du bilan				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
12 610	13 673	14 596	14 944	1 063	923	348

Les cautions ne sont pas comprises dans ces chiffres.

La faible augmentation du total du bilan en 1920 dépeint le changement des conditions industrielles et commerciales; elle est le reflet de la crise qui sévit sur le pays depuis le deuxième semestre de 1920 et met bien en évidence son intensité et sa répercussion sur les affaires de banque.

Selon les groupes de banques, les variations accusées par le total du bilan sont très différentes d'une année à l'autre. Pour 1920, ce chiffre est supérieur pour les banques cantonales, les grandes banques, les caisses d'épargne et de prêts et les caisses Raiffeisen; il est par contre en recul dans les autres groupes. Nous avons sommairement indiqué dans nos remarques générales pourquoi les chiffres de chaque groupe subissent parfois de notables variations. Les varia-

tions soit du total du bilan soit d'un ou de plusieurs des postes le composant proviennent et de la disparition et de l'adjonction d'établissements, de fusions et d'autres facteurs encore. Si cette fois, les grandes banques apparaissent avec un accroissement moindre (199 millions) que les banques cantonales (248 millions) la cause en est due, d'une part à l'absorption d'établissements par les deux groupes, et d'autre part à la diminution de 69 millions du bilan d'une grande banque. Abstraction faite de ces transmutations de banques d'un groupe à l'autre et de cette diminution de bilan, les banques cantonales boucleraient en augmentation de 173 millions et les grandes banques de 205 millions. Ces modifications résultant de remaniements de bilan montrent avec quelle prudence il convient de tirer des conclusions sur les variations des chiffres d'un groupe telles qu'elles ressortent de l'annexe statistique.

Les banques locales et moyennes accusent un recul de 28 millions dans le total de leur bilan; sans la disparition de 6 banques, ce chiffre serait en augmentation de 37 millions sur celui de l'année précédente. Il en est de même dans le groupe des caisses d'épargne où au lieu d'une plus-value de 26 millions, on enregistre un recul de 38 millions dû à la sortie de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel. Le bilan global des banques hypothécaires et des sociétés financières est inférieur, le premier de 13 millions, le deuxième de 35 millions à celui de l'an dernier, par suite de conditions défavorables, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. L'activité des caisses Raiffeisen a été inégale et le chiffre des écritures s'inscrit en avance de 15 millions sur celui de 1919 contre 19 millions chaque fois dans les deux années précédentes.

2. Les fonds propres.

(Tableaux 3—8)

L'augmentation effective du *capital nominal* des banques libres¹⁾ s'élève en 1920 à 138 millions soit le double du montant de l'an dernier et surpasse ainsi de 26 millions le chiffre de 1918. Il faut se garder d'en conclure que les émissions d'actions étaient plus aisées, au contraire, la pénurie de capitaux qui a atteint en 1920 une acuité particulière leur fut un sérieux obstacle. Déjà en 1919, parfois même auparavant, un certain nombre de banques avait remis à plus tard cette opération eu égard à la faible capacité d'absorption du marché; l'année 1920 n'amenant pas, contre l'attente générale, la détente escomptée, une augmentation des fonds propres devenait urgente; on ne voulait pas attendre davantage pour la réaliser. La nécessité de ces émissions provenait

¹⁾ Nous entendons par là tous les établissements à l'exception de la Banque nationale suisse, de la Caisse de Prêts de la Confédération suisse, de la Centrale des Charbons S. A. en liq. et de la Société financière suisse.

tant de la proportion anormale des fonds propres aux fonds étrangers que du besoin de nouveaux moyens pour l'extension du réseau des comptoirs, sans compter l'insuffisance du fonds de roulement. Les banques moyennes et les petites banques ont participé pour leur part à ce mouvement général, réalisant ainsi une opération à laquelle elles auraient dû procéder depuis longtemps. Elle avait été renvoyée d'année en année pour attendre des temps plus éléments. La dépréciation de l'argent et les gros chiffres du bilan ont porté le capital de toute une série de petites banques à des montants d'une importance inaccoutumée étant données les conditions locales de ces établissements.

Parmi ces augmentations de capital figure un montant de 36 millions sous forme d'emprunts obligataires de cinq cantons en vue d'accroître le capital de dotation de leur banque cantonale. Dans le solde sont aussi comprises les augmentations du fonds social des sociétés anonymes et coopératives; parmi ces dernières en dehors de quelques établissements de moindre importance il y a lieu de mentionner notamment la Banque Populaire Suisse qui a réussi à élever son capital de 16 millions en accordant à ses membres le droit de souscrire à une deuxième part. Enfin citons les augmentations auxquelles ont procédé la Société de Banque Suisse pour 20 millions, le Comptoir d'Escompte de Genève pour 15 millions et l'Union de Banques Suisses pour 10 millions. Une autre banque a amorti 20 millions de son capital-actions et créé aussitôt un capital-actions de priorité de même importance. La part des banques cantonales et des grandes banques dans ces élévations ascende à 117 millions, en sorte qu'il reste en chiffres ronds 21 millions pour les autres groupes de banques, somme qui se répartit de la façon suivante: banques locales et moyennes 11,6 millions, banques hypothécaires 6,5 millions, caisses d'épargne 1,8 million, caisses d'épargne et de prêts 0,4 million, caisses Raiffeisen 0,2 million.

Deux banques ont appelé une quote de leur capital non-versé pour faire face à leurs engagements. L'une d'elles a appliqué ce fonds au rachat en bourse de ses propres obligations fortement dépréciées et a réalisé de la sorte un bénéfice comptable. Dans son ensemble, le capital non-versé a légèrement augmenté soit en chiffre absolu soit proportionnellement au capital nominal, il s'élève à 138 millions soit à 7.44 % du capital nominal contre 121 millions et 6.98 % l'an dernier.

Le tableau 5 relève dans sa forme habituelle les facteurs qui ont contribué, de fin 1919 à fin 1920, aux modifications du montant du capital nominal, soit pour l'ensemble des banques soit pour les groupes individuels. Il y a lieu d'ajouter aux augmentations réelles de 137,53 millions un montant de 22,70 millions relatif à huit banques nouvellement entrées dans notre statistique. Puis il convient de soustraire du total de 160,23 millions ainsi obtenu 12,20 millions par suite de fusions, 20 millions pour amortissement de capital, 3,77

millions pour liquidations et faillites etc. et 0,53 million à titre de remboursement du capital de dotation et de parts sociales, soit en tout 36,50 millions; l'élévation réelle du montant du capital nominal ne ressort ainsi en dernière fin qu'à 124 millions.

Tous les groupes de banques participent à ce mouvement à l'exception des banques d'outre-mer.

Nous relevions dans notre dernière statistique que, par rapport aux soldes, les *réserves* n'avaient guère progressé en 1919, accusant une augmentation de 4,24 millions contre 28,07 millions en 1918. Cette année, le résultat est plus défavorable encore, en effet ce poste enregistre une diminution de 17,03 millions. Seuls trois groupes sont en progression pour une somme de 5,20 millions, tous les autres bouclent par un recul. Ce résultat est imputable avant tout à la tenue du marché des changes et des titres. Maint établissement s'est vu contraint à renoncer à doter son fonds de réserve, souvent aussi on a cessé de renter le fonds existant. Il convient de relever par contre les efforts que nombre de banques et caisses ont fait pour doter leurs réserves avec des montants aussi forts que possible. C'est peut-être grâce à ces efforts que les sommes prélevées sur le résultat de l'année (17,25 millions) en faveur des réserves dépassent quelque peu les chiffres de 1919. La nécessité de prévenir les effets du dénouement incertain de la crise ne saurait assez être proclamée. Dans cet ordre d'idées, il est à prévoir que les réserves cachées dans les postes amortis de l'actif se révéleront suffisantes dans la mesure où les amortissements ont été pratiqués d'une façon large. Quoiqu'il en soit, on ne peut perdre de vue que les réserves cachées, travaillant avec les autres capitaux propres dans l'entreprise même, constituent pour une banque un excellent moyen de consolider sa position.

Ce précepte reste vrai pour les établissements d'Etat même anciens chez lesquels la proportion entre les réserves et le capital de dotation est si faible qu'en cas d'imprévu, non seulement les résultats annuels pourraient s'en trouver affectés, mais la garantie du canton être mise effectivement à contribution. On peut en effet constater que pour sept banques cette proportion entre les moyens propres et les dépôts confiés à la banque est inférieure à 10 0/0. Les proportions les plus basses sont de 5.99 et même 4.90 0/0. Heureusement d'autres banques améliorent la moyenne; chez quatre d'entre elles le rapport atteint et dépasse 40 0/0. Ce serait une erreur de croire que la garantie de l'Etat dispense un établissement de constituer des réserves aussi fortes que possible. En réalité, la dépendance financière d'un canton ne se mesure pas seulement aux sommes que lui verse sa banque cantonale, mais aussi aux pertes dont il pourrait avoir à pâtir du fait que les réserves de son établissement financier sont peu importantes.

Le rapport moyen des réserves au capital nominal se monte à 21.73 % pour l'ensemble des banques d'Etat. Cette moyenne est légèrement supérieure pour le groupe des banques cantonales où elle atteint 25.36 % et comporte un chiffre sensiblement égal pour les groupes des grandes banques et des banques locales et moyennes. Il faut compter avec 16.26 % pour les banques hypothécaires, alors que ce rapport n'est plus que de 6.47 % pour les sociétés financières par suite de l'absorption de forts montants des réserves par les pertes de change. Le rapport pour les groupes caisses d'épargne et de prêts (51.19 %), caisses Raiffeisen (117.34 %) et caisses d'épargne (170.11 %) ne peut être apprécié sous le même angle, un certain nombre de ces établissements ne possédant pas de capital propre.

L'agio prélevé par suite d'élévations de capital n'a produit que 2,14 millions contre 6,35 millions en 1919 et 5,27 millions en 1918. Les deux sources (prélèvements sur les résultats annuels et agio) prises ensemble ont fourni aux réserves une somme de 19,39 millions contre 21,41 millions l'année précédente. Les réserves des établissements nouvellement entrés dans la statistique (0,24 millions) sont peu importantes.

Cette augmentation des réserves pour un montant de 25,13 millions est largement contrebalancée par une diminution de 42,16 millions (1919 36 millions environ). Ce recul est dû notamment aux causes suivantes : amortissements 35,81 millions, fusions 4,53 millions, liquidations et faillites etc. 1,18 million, prélèvements sur les réserves de construction 0,48 million. L'année dernière, les amortissements avaient nécessité à peine la moitié de ce montant soit 16,36 millions et cependant les sommes consacrées à cet effet sont loin de couvrir les pertes. Une partie importante de celles-ci figure, comme nous le verrons, à l'actif du bilan sous la dénomination de différences de change à amortir.

La moyenne des fonds propres par banque s'élève ainsi en milliers de francs à :

1906	1913	1917	1918	1919	1920
3 637	5 863	5 820	6 197	6 313	6 664

Dans ce calcul les établissements affiliés à l'Union Suisse des Caisses de Crédit mutuel (Raiffeisen) ont été comptés comme une seule banque. D'autre part, comme l'an dernier, nous avons fait intervenir pour tirer la moyenne les 71 établissements sans capital (1 établissement d'Etat, 53 sociétés coopératives et 17 autres établissements). Les fonds propres de ces dernières institutions se répartissent comme suit en 1920 :

	Nombre des banques	Etablis- sments d'Etat	Sociétés coopératives	Autres établissements	Total
Caisses d'épargne et de prêts	7	—	399	470	869
Caisses d'épargne . .	64	3 080	15 302	6 667	25 049
Total	71	3 080	15 701	7 137	25 918

3. Les fonds étrangers.

(Tableaux 3 et 10)

Les *fonds étrangers* accusent pour l'ensemble des banques libres le développement suivant:

Fonds étrangers				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
10 032	10 915	11 677	11 884	883	762	207

La progression surprenante des fonds étrangers au cours des dernières années de guerre et de la première année de transition a fait place, en 1920, à une augmentation très réduite rentrant dans le cadre de celles d'avant-guerre. D'une manière générale et vu la dépréciation de l'argent, elle paraît presque insuffisante si l'on tient compte de la diminution des besoins. Cet accroissement des fonds étrangers est inférieur de 555 millions à celui de l'année précédente, bien que 1919 fût déjà en recul de 121 millions sur 1918. Ce déficit reflète bien le changement de la situation générale. Il est sensible surtout pour les fonds à court terme, mais aussi pour ceux à long terme; les premiers se sont accrus de 76 millions seulement, contre 389 millions et 529 millions dans chacune des années précédentes et les derniers de 132 millions contre respectivement 373 et 354 millions.

Plusieurs facteurs ont contribué à ces résultats. Nous les examinerons de plus près dans notre commentaire des différents postes du bilan. Toutefois, quelques-uns d'entre eux sont communs aux diverses catégories de fonds étrangers et peuvent par conséquent fort bien être relevés dès maintenant. En première ligne, mentionnons la concurrence faite par les emprunts à gros rendements de la Confédération, des cantons et des communes qui n'ont pas seulement empêché l'affluence de nouveaux fonds, mais provoqué aussi des retraits d'anciens dépôts dans les banques de tous les groupes et plus particulièrement dans les banques de la campagne. C'est au surplus un fait connu

que les capitaux vont de préférence aux placements les plus rémunérateurs. Beaucoup de banques se sont trouvées ainsi limitées dans leur activité et n'ont pu remplir entièrement toutes leurs fonctions économiques au grand dam de la collectivité. Quelques rares établissements affirment pourtant que cette profusion d'emprunts à intérêts élevés n'a pas diminué chez eux l'apport de nouveaux fonds.

La situation économique quelque peu différente dans l'agriculture s'est répercutée sur les fonds étrangers des banques de la campagne, car les particuliers, les communes et les corporations se sont vus dans la nécessité d'entamer les réserves constituées par les ventes de bétail et de bois remontant aux années de guerre.

La formation de nouveaux capitaux a été fortement entravée en 1920 et les fonds étrangers s'en sont ressentis. Les raisons de ce ralentissement sont connues, elles ont spécialement leurs sources dans le marasme commençant des affaires, dans les pertes considérables sur la fortune dues à l'effondrement des changes, dans le coût croissant de la vie, dans les exigences insatiables du fisc, dans la diminution des revenus résultant des facteurs que nous venons de citer; en dernier lieu, nous ne manquerons pas de relever que l'esprit d'économie, dont l'aisance était le fruit, tend à disparaître dans bien des ménages particuliers.

Les variations des fonds étrangers dans chaque groupe de banques ressortent du tableau ci-après qui indique aussi les augmentations et les diminutions respectives :

	Fonds étrangers		Augmentations et diminutions		
	1919	1920	1920		1919
	en millions de francs		en millions de francs	en %	en %
Caisses Raiffeisen	82	97	+ 15	+ 17.68	+ 30.16
Grandes banques	3 589	3 755	+ 166	+ 4.64	+ 7.45
Banques cantonales	3 273	3 418	+ 145	+ 4.43	+ 8.16
Caisses d'épargne et de prêts	360	364	+ 4	+ 1.21	+ 9.42
Banques hypothécaires . . .	1 487	1 471	— 16	— 1.05	+ 1.16
Banques locales et moyennes	1 222	1 193	— 29	— 2.37	+ 11.70
Caisses d'épargne	1 020	983	— 37	— 3.63	+ 7.82
Sociétés financières	600	564	— 36	— 6.02	+ 0.67
Banques d'outre-mer	44	39	— 5	— 12.09	— 8.33

Comparant ces chiffres, il ne faut pas perdre de vue le passage de banques d'un groupe dans l'autre.

Il est intéressant de constater la progression, de 1913 à 1920, des sommes, fonds propres et fonds étrangers, administrées par les deux groupes les plus

importants à cet égard, les grandes banques et les banques cantonales. Les banques cantonales géraient à fin 1913 2621 millions et 3886 à fin 1920, elles accusaient ainsi une avance de 48 % d'une époque à l'autre. Par suite de la concentration plus prononcée dans le groupe des grandes banques, ces chiffres passent pour cette catégorie de 2052 à 4508 millions, l'augmentation est donc de 120 %. La prépondérance acquise depuis 1913 par les grandes banques sur les banques cantonales s'est accentuée également vis-à-vis de la banque suisse en général et se manifeste clairement dans la part des fonds propres et étrangers revenant aux grandes banques. En 1913, les fonds étrangers se répartissaient comme suit: banques cantonales 28 %, grandes banques 22 %. En 1920, la proportion est renversée, les banques cantonales figurent pour 27 % et les grandes banques pour 32 %. Les deux groupes ensemble accaparaient en 1913 le 50 % du total des fonds propres et des fonds étrangers et le 59 % à fin 1920.

La *circulation des billets* (tableaux 3, 9 et 10) est l'objet de renseignements détaillés dans le rapport annuel de la Banque nationale suisse et de la Caisse de Prêts de la Confédération, ce qui nous dispense, comme par le passé, de commentaires sur ce poste. Le Bulletin Commercial et Industriel Suisse contient aussi chaque année un article sur la Banque nationale (pour 1920, voir page 129 de mai 1921). Nous nous permettons enfin de renvoyer au Schweizerisches Finanz-Jahrbuch, ainsi qu'au rapport de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie.

Le tableau suivant, dressé dans sa forme habituelle, suffit à donner une idée du développement de l'émission des billets et de la couverture métallique à la fin de chacune des années de 1913—1920.

Année	Circulation de billets		Encaisse métallique		Couverture métallique de la circulation		Circulation non couverte en métal	
	fin d'année	contre année précédente	fin d'année	contre année précédente	fin d'année	contre année précédente	fin d'année	contre année précédente
	en millions de francs		en millions de francs		en %		en millions de francs	
1913	314	— 25	191	+ 5	60.79	+ 5.99	123	— 30
1914	456	+ 142	263	+ 72	57.65	— 3.14	193	+ 70
1915	466	+ 10	301	+ 38	64.72	+ 7.07	165	— 28
1916	537	+ 71	397	+ 96	74.07	+ 9.35	140	— 25
1917	702	+ 165	409	+ 12	58.20	— 15.77	293	+ 153
1918	976	+ 274	473	+ 64	48.49	— 9.81	503	+ 210
1919	1 036	+ 60	591	+ 118	57.00	+ 8.51	445	— 58
1920	1 024	— 12	664	+ 73	64.90	+ 7.90	360	— 85

Les comptes de chèques, de virements et de correspondants créanciers (tableaux 3 et 10) qui marquaient en 1919 une progression remarquable de 197 millions, due surtout aux grandes banques, contre 61 millions en 1918, sont maintenant en recul de 17 millions. La composition de ce poste ne permet pas d'expliquer sans autres ce mouvement, d'autant moins que les rapports annuels des banques sont peu prolixes à cet égard. Il est très difficile de pénétrer ce poste, car les banques n'établissent pas de distinction entre banques indigènes et banques étrangères, partant, les transactions internationales portées dans ce compte ne peuvent guère être estimées. Il ne faut pas oublier à ce sujet que tous les dépôts pour compte d'autres banques ne figurent pas sous cette rubrique, mais qu'un certain montant est compris dans les comptes-courants créanciers. D'autre part quelques établissements se bornent à donner le solde passif ou actif de leurs correspondants, en sorte qu'il devient malaisé de se faire une idée tant soit peu exacte de l'importance réelle des créances et des engagements des banques entre elles. En outre les banques ne différencient pas dans leurs rapports les avoirs et les débits de leurs correspondants de ceux pour compte de tiers.

Les grandes banques ont subi en 1920 une diminution de 33 millions contre une avance de 139 millions l'année précédente. Le recul serait plus prononcé encore si un établissement n'avait pas transféré ses avoirs étrangers pour compte de tiers d'un montant de 31 millions des comptes-courants créanciers au compte banques. Notons encore qu'un autre établissement, qui avait progressé de 64 millions en 1919, est en diminution de 55 millions en 1920. Cinq des neuf grandes banques sont en recul pour 83 millions et quatre en avance pour 50 millions. Ces indications suffisent à montrer les mouvements contraires d'une banque à l'autre et la difficulté qu'on rencontre à vouloir en tirer des conclusions définitives.

Les disponibilités abondantes, qui ressortaient encore dans le deuxième semestre 1919 des rapports des banques moyennes et des petites banques, étaient complètement épuisées au printemps 1920 et une bonne partie de ces établissements ont été contraints à recourir à de nouveaux crédits de banque soit pour satisfaire à nombre de demandes sérieuses de crédit, soit pour faire face à des retraits de la part de leurs créanciers.

Les *comptes-courants créanciers* (tableaux 3 et 10) qui n'enregistraient plus en 1919, comparativement à l'année précédente, qu'un faible accroissement de 192 millions n'ont progressé en 1920 que de 92 millions comme l'indique le tableau ci-dessous :

Comptes-courants créanciers				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
2 371	2 839	3 031	3 123	468	192	92

Les sociétés financières ont contribué à ce ralentissement par 21 millions de francs. Le recul est dû avant tout à une société qui a remboursé un compte créancier de 17 millions par cession de postes garantis par une assurance de change. Il faut en voir aussi la cause dans le remaniement du bilan d'une grande banque qui, nous l'avons dit, a passé 31 millions du compte créanciers au compte banques et 74 millions aux dépôts d'épargne. L'augmentation des comptes-courants créanciers des grandes banques appert ainsi non pas seulement par 98 millions (tableau 3), mais en réalité par plus de 200 millions; c'est bien sur la base de ce chiffre qu'il faut apprécier la progression globale. Les créanciers enregistrent effectivement en 1920 une avance encore un peu plus forte qu'en 1919.

C'est aussi de ces constatations qu'il faut partir si l'on veut assigner un sens au mouvement des comptes créanciers. La crise économique et les besoins de fin d'année ont engendré de gros retraits sur les disponibilités en comptes-courants et sur les dépôts, plus spécialement sur les placements d'attente. L'étranger paraît aussi avoir retiré une partie de son avoir à court terme chez nous pour profiter des différences de change. Enfin l'effritement des devises a certainement abaissé le solde créancier, car les banques portent, sur la base de l'évaluation en francs suisses, les montants qu'elles entretiennent sous leur nom auprès des banques étrangères pour le compte et aux risques de leurs clients. En sens inverse cependant il y a augmentation des moyens sans emploi dans l'industrie.

Les *fonds étrangers à terme* (tableaux 3 et 10—14) forment un chapitre triste de notre étude. Les chiffres ci-après donnent une idée du mouvement global du *capital-obligations* de l'ensemble des banques libres.

Obligations				Augmentation et diminution sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
4 394	4 507	4 648	4 633	+ 113	+ 141	— 15

A l'exception des caisses d'épargne et de prêts et des caisses d'épargne, tous les autres groupes de banques ont été touchés. Même les banques cantonales n'inscrivent qu'un plus de 20 millions alors que l'an passé elles avaient absorbé les $\frac{3}{5}$ de l'accroissement total, soit 81 millions. L'excellent crédit de ces banques jouissant de la garantie de l'Etat a perdu une partie de sa force d'attraction et malgré des concessions en matière d'intérêt, quelques établissements n'ont pu lutter efficacement contre des retraits importants. Si le montant des obligations a pourtant progressé dans certains petits établissements, il faut en attribuer la cause à une fidèle clientèle qui ne s'est pas laissée

détourner par de légers avantages; tel est particulièrement le cas en Suisse centrale et dans le canton de Berne, où l'on observe un amour du terroir traditionnel. Quelques établissements sont parvenus à refréner une forte sortie de dépôts par l'émission d'obligations à taux plus élevés et ont réussi, par là même, à lier pour un terme plus long l'argent à eux confié. Mais les rapports des banques de la campagne se plaignent amèrement que les offres en masse d'emprunts de la Confédération, des cantons, des communes et, dans une mesure non moins grande, de l'industrie affectent fortement leurs compartiments obligations et dépôts d'épargne. Et ce n'est pas tout, le marasme des marchés d'automne par suite de la fièvre aphteuse, l'abstention des marchands étrangers, les interdictions d'exportation de bétail ont tari les principales sources de revenus du paysan et nombreux sont ceux qui ont dû retirer leurs épargnes des bonnes années et même contracter des dettes.

Ajoutons encore à cela la pénurie extraordinaire des capitaux dont il a déjà été question maintes fois ici, pénurie qui s'est manifestée avec plus d'acuité dans la deuxième partie de l'année et qu'il était impossible de combattre.

La diminution de 15 millions du poste obligations dans le groupe des sociétés financières provient en bonne partie de rachats d'obligations en bourse. Au cours de cette même année 1920, deux grandes sociétés financières proposaient la conversion de leur capital-obligations en actions de priorité. Ces opérations n'ayant été réalisées, par l'assentiment des obligataires et des actionnaires, que dans le courant de l'année suivante, nous aurons à enregistrer une nouvelle et importante diminution des fonds étrangers dans notre statistique de 1921. La Banque Hypothécaire Suisse-Argentine (banque d'outre-mer) a remboursé une avance à terme fixe de 5 millions qui figurait jusqu'ici sous la rubrique obligations.

Toutes ces causes, qui ont conduit à une réduction générale du poste obligations, ont été particulièrement actives auprès des banques hypothécaires. Les banques cantonales, grâce à la variété de leurs opérations, ont réussi, même dans les cas les moins favorables, à s'adapter aux conditions difficiles du marché, tandis que les banques hypothécaires n'ont pu le faire. Les moyens auxiliaires dont elles disposent sont par trop réduits pour traverser la crise financière sans s'en ressentir fortement. Leur capital-obligations s'est amoindri de 24 millions. Nous devons mentionner ici que le Département fédéral des Postes a mis à la disposition des établissements hypothécaires garantis par l'Etat et des banques cantonales une somme de 30 millions de francs. Ces fonds ont été prélevés sur le compte des chèques postaux, contre remise par les établissements intéressés d'obligations de caisse. Les allocations de la Confédération faites sous cette forme ne pouvaient être utilisées que pour le prêt sur nouvelles constructions en vue d'améliorer le marché des logements et de

lutter contre le chômage. A fin 1920, les banques avaient fait usage de cette facilité pour un montant de 17 millions.

La politique d'intérêt des banques hypothécaires doit évoluer dans des limites beaucoup plus étroites que celle des grandes banques et il n'y a rien d'étonnant que les nouveaux fonds n'aient pas afflué chez elles à une époque où les émissions de bon papier à haut intérêt, au placement desquelles les banques prêtaient leur concours, se suivaient sans interruption, sans compter que l'on pouvait acheter en bourse les obligations les meilleures sur la base d'un fort rendement. L'échec des emprunts de quelques banques ne faisait en somme que traduire les dispositions moins favorables du marché des capitaux à l'égard du crédit hypothécaire. Un établissement de la Suisse française chercha à enrayer les retraits de fonds en introduisant une clause d'amortissement de 2⁰/₀ l'an sur les obligations hypothécaires échues ou à échéance prochaine. Cette tentative ne rencontra d'ailleurs pas le succès attendu et se heurta à l'opposition des débiteurs qui n'y voyaient qu'une nouvelle charge. D'autres établissements ont investi tous leurs dépôts d'épargne de l'année et même d'autres disponibilités en nouveaux prêts sur hypothèques. Mais la situation de quelques banques hypothécaires s'aggravait à tel point que le Conseil fédéral dut prendre des mesures de protection. L'arrêté du 20 février 1918 sur la communauté des créanciers dans les emprunts par obligations fut complété dans ce but par de nouvelles dispositions (arrêté du 28 décembre 1920) étendant ce texte aux porteurs d'obligations de caisse qui forment des catégories spéciales de créanciers. D'autres mesures ont été envisagées dans une série d'entretiens entre le Conseil fédéral et les représentants les plus autorisés de la banque suisse.

L'organisation sur de nouvelles bases du crédit foncier bancaire par l'introduction de la lettre de gage dans le Code civil suisse rencontra toujours un obstacle presque insurmontable dans les taux d'intérêts élevés. Cependant les travaux préliminaires pour la réglementation fédérale de la lettre de gage sont entrés dans une phase décisive. En attendant une solution, les banques hypothécaires devront continuer pourtant à pratiquer le placement des obligations à court terme en usage jusqu'ici.

Le montant des sommes que les banques se sont procurées par voie d'emprunts publics a de nouveau diminué en 1920. Etant données et la situation du marché des capitaux toujours peu favorable aux emprunts à long terme et l'insuffisance des entrées de nouveaux fonds dans les banques hypothécaires, soit enfin l'activité limitée des sociétés financières, on ne pouvait guère s'attendre à une amélioration. Le recul des montants est donné aux tableaux 11 et 12. Les emprunts publics de l'ensemble des banques, par rapport au montant global de leur capital-obligations, se montent à 24.06⁰/₀, contre 24.35⁰/₀ et 25.32⁰/₀ à la même période des deux années précédentes.

Déjà en 1919, nous laissions prévoir assez clairement dans le chapitre de notre statistique des banques traitant de l'*intérêt des obligations* que les derniers fonds disponibles seraient rapidement épuisés si le recours au marché se maintenait aussi intense. L'année 1920 a confirmé une bonne partie de ces pronostics. Les appels de capitaux ont été, il est vrai, légèrement inférieurs à ceux des dernières années de guerre et de la première année de transition. Ils se montent d'après une statistique de la Société de Banque Suisse à un total de 801 millions de francs pour les obligations et les actions — les conversions non comprises — contre 919 millions en 1919, 859 millions en 1918 et 384 millions en 1914. Ce chiffre n'en reste pas moins énorme comparé à ceux de l'avant-guerre. Si l'on tient compte d'une part que les montants émis de 1914 à 1919 ont fourni un produit net de 4½ milliards et si, d'autre part, on ajoute à cela les montants de titres rapatriés pour une somme estimée à 700 millions, on s'expliquera le resserrement survenu en 1920 sur le marché des capitaux. Le fait que la formation des capitaux restait forcément bien en arrière de la demande a contribué aussi à cette situation. La réserve des prêteurs, qui spéculaient sur la hausse des taux, peut avoir sa part dans la pénurie des capitaux.

A ce sujet, il n'est pas facile non plus de déterminer la part imputable à l'exportation de capitaux suisses sous toutes ses formes. Le manque de disponibilités, dont la Suisse souffrait, incita la Banque nationale à adresser en août 1920, à toutes les banques suisses, banquiers, caisses d'épargne et syndicats de revision une circulaire leur recommandant d'appliquer les capitaux liquides à des placements suisses.

On a proposé aussi d'instituer un régime de contrôle de la destination des fonds, mais les autorités se sont abstenues de légiférer en la matière.

Pour décharger le marché national, la Confédération et les villes de Berne et de Zurich ont recouru au marché américain pour des montants qui se chiffrent par plusieurs centaines de millions de francs.

On comprend aisément que la tension du marché n'était pas propice à une baisse des taux d'intérêts. Les besoins pressants des administrations publiques et de l'industrie ont engendré au contraire une hausse malsaine des taux. On en était presque arrivé à ne plus s'inquiéter des conditions d'émission moyennant qu'on puisse se procurer les fonds. Il ne pouvait plus être question du marché calme des émissions d'autrefois, car même l'État, qui sans cela avait une politique financière prudente, se mettait aussi à emprunter pour une durée toujours plus restreinte et à des taux qui rivalisaient presque avec ceux offerts par l'industrie.

L'argent à court terme était généralement abondant, aussi le taux officiel d'escompte de la Banque nationale qui en indique le prix est-il resté station-

naire toute l'année à 5⁰/₀. Le taux pratiqué par les banques libres dans le deuxième semestre avait plutôt une tendance à la baisse.

L'argent à long terme, par contre, restait très demandé. Pour les raisons déjà répétées, le prêteur tenait à rentrer le plus vite possible en possession de ses fonds. Il ne restait à l'emprunteur qu'à s'adapter à ce nouvel état de choses. Cette adaptation s'est manifestée par de fortes émissions de bons de caisse à des échéances de plus en plus rapprochées. Les taux d'intérêts n'en étaient pas moins élevés pour cela. Ce procédé observé déjà en 1919 a été pratiqué par tous les emprunteurs, aussi bien par la Confédération, les cantons et les communes que par les banques et les autres entreprises privées. Il a rencontré la faveur du public.

Les conséquences de la complexion du marché suisse des capitaux ne pouvaient manquer de se faire sentir sur le taux des obligations des établissements de crédit. Elles furent d'autant plus sensibles que chaque émission d'emprunt à des conditions aggravées exerçait une répercussion plus forte sur les cours des papiers à taux inférieurs. En corrélation avec la hausse des taux de capitalisation qui montaient jusqu'à 8, 10 et même 12⁰/₀ pour les valeurs de premier ordre cotées en bourse, les cours des valeurs à bas intérêt déjà émises, comme les titres de la Confédération p. ex., tombaient à des niveaux inconnus jusqu'alors. Bon gré, mal gré, les banques devaient suivre quelque peu le mouvement pour le taux d'intérêt à bonifier sur leurs dépôts si elles voulaient éviter un retrait par trop accentué de ceux-ci. Cette adaptation ne se faisait pourtant pas sans difficultés, surtout pour ce qui concerne les banques hypothécaires.

Le taux d'intérêt des obligations de banques varie toujours assez fortement d'une partie à l'autre du pays. Dans la Suisse centrale, les besoins ordinaires de crédits ont pu être assez facilement couverts. Dans la Suisse du nord-ouest, par contre, ainsi que dans certaines parties du nord et de l'est de la Suisse, on constatait non seulement un recul de l'afflux d'argent en comparaison de 1917/19, mais encore des retraits plus forts, ce qui n'allait pas sans causer quelques inconvénients dans la Suisse occidentale.

Quelle a été la tenue des taux d'intérêts des obligations en 1920 dans chaque groupe de banques et dans l'ensemble? La réponse est fournie par le tableau qui suit, dressé sur la base de l'annexe statistique. Il donne non seulement les taux moyens d'intérêts payés par les groupes de banques dans les années de paix 1906 et 1913 et dans les quatre dernières années, mais aussi le degré d'élévation de ces taux de 1906 et de 1913 à 1920. Le tableau 13 contient les taux d'intérêts du 85⁰/₀ du capital-obligations de l'ensemble des banques.

Intérêt moyen sur obligations.

	1906	1913	1917	1918	1919	1920	Elévation du taux	
							de 1906 à 1920	de 1913 à 1920
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
1. Banques cantonales . .	3.73	4.21	4.58	4.61	4.69	4.81	1.08	0.60
2. Grandes banques . .	3.88	4.28	4.74	4.80	4.87	4.97	1.09	0.69
3. Banques locales et moyennes	3.88	4.35	4.79	4.85	4.86	4.99	1.11	0.64
4. Caisses d'épargne et de prêts	3.88	4.36	4.62	4.63	4.76	4.89	1.01	0.53
5. Banques hypothécaires .	3.73	4.12	4.44	4.48	4.56	4.64	0.91	0.52
6. Caisses d'épargne . .	3.76	4.32	4.65	4.65	4.73	4.86	1.10	0.54
Total de 1—6	3.78	4.21	4.58	4.62	4.70	4.81	1.03	0.60
7. Sociétés financières . .	4.06	4.41	4.52	4.54	4.55	4.56	0.50	0.15
8. Banques d'outre-mer .	—	—	5.00	5.00	5.00	4.86	—	—
Total de 1—8	3.81	4.24	4.58	4.61	4.69	4.78	0.97	0.54

L'intérêt moyen de l'ensemble des banques, qui oscillait en 1906 en dessous du taux usuel d'avant-guerre de 4 0/0 et restait légèrement supérieur à ce chiffre en 1913, a subi une forte hausse dans le cours de ces dernières années. En 1920, il est d'environ 5 0/0 pour les grandes banques et les banques locales et moyennes. Les banques cantonales, les caisses d'épargne et de prêts et les caisses d'épargne pratiquent aussi des taux plus élevés. En dehors des sociétés financières avec leurs emprunts à long terme à taux modérés, ce sont les banques hypothécaires qui accordent les intérêts les moins forts sur les fonds étrangers (4.64 0/0).

Le montant des obligations dont le taux d'intérêt nous est connu se répartit entre les types suivants :

	4 0/0 et au-dessous	de 4 à 5 0/0	en dessus de 5 0/0
	en pour cent		
1906	98.29	1.71	—
1913	29.42	70.58	—
1919	8.94	89.01	2.05
1920	8.53	81.59	9.88

Si les taux élevés sont dangereux, tant au point de vue économique que politique, ils renferment un correctif en eux-mêmes. Le fait n'est pas nouveau qu'une élévation très rapide des taux commerciaux soit suivie d'une élévation des taux sur hypothèques. Mais l'histoire économique nous enseigne comment ces taux reprennent régulièrement une courbe descendante. Cette

constatation peut aussi être faite cette fois. La fin de 1920 et le commencement de 1921 ont en effet amené une légère détente du loyer de l'argent.

Les *autres dépôts* sont caractérisés par les chiffres suivants :

Autres dépôts				Augmentation et diminution sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
488	465	476	512	— 23	+ 11	+ 36

Ces dépôts constituent un intermédiaire entre les fonds à long terme et ceux à court terme. Par suite d'un manque d'uniformité dans l'élaboration des bilans des banques, il n'existe pas une concordance parfaite dans la distinction entre créanciers et dépôts. Ce poste est sujet à des fluctuations qui ne s'expliquent que partiellement et l'on doit renoncer à tirer une conclusion définitive de l'augmentation enregistrée. Il est à présumer que la stagnation des affaires a accumulé les fonds sans emploi dans ces comptes qui ont augmenté, dans les grandes banques, de 30 millions contre 4 millions l'an dernier. Il est possible qu'ils contiennent aussi de grosses disponibilités en attente. Les banques cantonales à leur tour enregistrent une augmentation de 3 millions sur ce poste et les banques hypothécaires une de 5 millions. Pour ces dernières, la progression est imputable à un établissement de la Suisse romande qui a comptabilisé sous autres dépôts la conversion d'obligations.

Les *dépôts d'épargne* ont reculé d'une façon inquiétante en 1920. Dans la statistique ce poste apparaît pourtant avec une avance de 110 millions.

Dépôts d'épargne				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
2 136	2 400	2 621	2 731	264	221	110

Mais cette progression provient avant tout d'un changement comptable d'une grande banque, qui a transposé une partie des créanciers dans les fonds d'épargne et cela pour un montant de 74,3 millions. Dans ces conditions l'élévation de 110 millions se réduit à 36 millions seulement. Considérant enfin que les bonifications d'intérêts y sont comprises, nous arrivons en réalité à un surcroît des retraits sur les versements de 60 à 70 millions. Le recul que nous prévoyions dans notre statistique de 1918 s'est produit d'une façon telle que nos banques en sont affectées.

Les causes de ce mouvement des dépôts d'épargne résident dans la tension extraordinaire du marché des capitaux. L'appât de taux élevés a

attiré d'une façon croissante des sommes de la petite épargne et provoqué ainsi des retraits, soit pour la souscription à de nouveaux emprunts et bons de caisse, soit en remplacement des fonds employés à cette fin. L'achat en bourse de titres à des conditions très avantageuses a aussi absorbé de forts montants d'épargne. Le mouvement de ce poste se ressent également des résultats de l'agriculture moins fructueux cette année que l'année précédente, par suite de la baisse des prix de certains produits et de la fièvre aphteuse qui a entravé le commerce du bétail.

L'entrée de nouveaux fonds d'épargne dans les banques a été gênée par le renchérissement de la vie, qui atteignait justement son point culminant en automne 1920. Pour une partie importante de la population, il devint impossible de faire quelque économie. Le chômage qui s'est fait sentir avec une intensité croissante depuis la fin de 1920, a agi dans le même sens. Les retraits effectués par les déposants étrangers, qui ont voulu profiter des cours du change, ont aussi leur part dans le mouvement constaté.

La plupart des banques ont cherché à lutter contre les prélèvements d'épargne et contre la dénonciation de leurs obligations en élevant les taux d'intérêts. Les banques de la Suisse occidentale paraissent s'être engagées bien avant dans cette voie. Mais cette mesure s'est révélée souvent inefficace à mettre le holà aux retraits. Les caisses agricoles se sont montrées beaucoup plus réservées dans l'octroi d'intérêts plus élevés, comprenant qu'une hausse des intérêts passifs entraînerait pour elles forcément une hausse des intérêts actifs, hausse difficile à réaliser en considération de leurs débiteurs. On a recouru encore à d'autres moyens pour conserver et stimuler les dépôts d'épargne, soit en augmentant le nombre des receveurs, en élevant le montant maximum des dépôts et le montant à prélever sans dénonciation préalable, ou encore celui des prélèvements sur dénonciation.

Par suite du passage de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel à la Banque cantonale neuchâteloise, la prépondérance des banques cantonales, en ce qui concerne ce poste, s'est encore accentuée. Leur part qui n'était en 1913 que de 31.61% contre 35.31% aux caisses d'épargne, passait à 36.35% en 1919 contre 32.43% aux caisses d'épargne et à 38.16% contre 29.13% en 1920.

4. Les autres engagements.

Traites et acceptations.

(Tableau 3)

Les traites et acceptations enregistrent une augmentation de 38 millions de 1919 à 1920 contre 71 millions l'année précédente.

Traites et acceptations				Augmentation et diminution sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
277	267	338	376	-10	+ 71	+ 38

L'augmentation est imputable uniquement aux banques cantonales pour 41 millions et aux banques hypothécaires pour 3 millions. Pour ce dernier groupe, il ne doit s'agir que d'un expédient pour couvrir des retraits de fonds étrangers. L'augmentation chez les banques cantonales provient en bonne partie de 3 établissements romands (22, 12 et 3 millions). Les rapports des établissements en question ne donnent aucun renseignement à ce sujet. Pour le premier d'entre eux, il s'agit très probablement de l'insuffisance de ses fonds étrangers qui le força à se procurer des disponibilités par cette voie. Une augmentation importante de son capital, à laquelle il a procédé l'année suivante, peut en être un indice. Pour la deuxième banque, l'avance est visiblement en corrélation avec une action de crédit en faveur de quelques communes.

Contrairement à l'attente du lendemain de la guerre, le commerce d'outre-mer restreint rend peu probable une reprise prochaine du crédit documentaire tel qu'il se pratiquait autrefois, beaucoup d'affaires continuent à se traiter au comptant. Les grandes banques par exemple, qui avaient un mouvement actif dans cette branche, sont en recul de 3 millions en 1920 contre une avance de 71 millions en 1919.

5. Rapport des fonds propres aux fonds étrangers.

(Tableau 15)

Ce rapport était devenu peu à peu moins bon au cours de ces dernières années dans tous les groupes de banques passant de 19.22⁰/₀ en 1913 à 15.26⁰/₀ en 1919 (les sociétés financières et les banques d'outre-mer ne sont pas comprises ici, vu la structure spéciale de leur bilan). En 1920, les fonds propres sont montés plus rapidement que les fonds étrangers, soit de 1684 millions à 1788 millions en avance de 104 millions ou de 6.17⁰/₀; les fonds étrangers par contre progressaient de 11 034 à 11 282 millions, soit de 248 millions ou 2.25⁰/₀ dans l'espace d'un an. D'une année à l'autre, le rapport des fonds propres aux fonds étrangers est monté de 15.26⁰/₀ à 15.85⁰/₀.

Tous les groupes, à l'exception des caisses d'épargne et de prêts, ont contribué à ce résultat encourageant. Il faut en déduire que le besoin général était de mieux équilibrer les fonds propres aux fonds étrangers considérablement accrus au cours de ces dernières années. Le rapport comporte actuellement pour les banques cantonales 13.70⁰/₀ contre 13.07⁰/₀ en 1919. Si la proportion

est si faible, il faut en attribuer la cause aux nombreux établissements qui n'ont constitué que des réserves restreintes. Nous avons déjà signifié ce que nous pensions de ces réserves insuffisantes. Les grandes banques figurent maintenant avec une relation de 20.05⁰/0 et se trouvent ainsi en accord avec la proportion de $\frac{1}{5}$ reconnue normale. En 1913 le rapport atteignait, il est vrai, environ 30⁰/0. Le recul de 10⁰/0 ne doit pourtant pas éveiller de craintes, car la liquidité des banques de ce groupe s'est améliorée depuis l'avant-guerre; les réserves, dont ces établissements disposent, sont, eu égard à leur chiffre même, très importantes. Les banques locales et moyennes s'inscrivent par un rapport à peu près égal à celui des grandes banques et par un recul de même importance.

Le rapport actuel pour les banques hypothécaires est de 14.50⁰/0 contre 13.90⁰/0 en 1919 et de 9.94⁰/0 contre 10.25⁰/0 pour les caisses d'épargne et de prêts. Dans ce dernier groupe, le rapport diminue d'année en année, phénomène qui est en contradiction avec l'activité commerciale grandissante de ces établissements. Le recul du chiffre provient sans doute de gros amortissements sur le portefeuille des titres qui ont empêché une forte accumulation des réserves. Fort heureusement, les syndicats de revision veillent au maintien de la couverture réglementaire chez leurs membres. Le syndicat de revision des banques et caisses d'épargne bernoises par exemple a pu annoncer, en 1920, que le rapport des fonds propres aux fonds étrangers était suffisant chez tous les établissements affiliés à l'exception de deux.

Le rapport le plus bas est accusé par les caisses d'épargne et les caisses Raiffeisen. Les établissements du premier de ces groupes ont beaucoup souffert en 1920 des conditions générales du marché de l'argent et n'ont pu que faiblement suppléer aux retraits en masse de dépôts d'épargne. La nécessité d'un renforcement des fonds propres va se faire sentir. Pour les caisses Raiffeisen, le manque de fonds propres est remplacé par la responsabilité solidaire des membres de chaque caisse.

B. L'Actif.

I. Chiffres totaux et structure de l'actif.

(Tableaux 16 et 17)

La progression des chiffres totaux du bilan des banques libres s'élève en 1920 à 348 millions contre 923 millions en 1919. Quant au passif, elle se répartit entre les postes suivants: fonds propres 107 millions, fonds étrangers 207 millions, traites et acceptations 38 millions, les autres passifs sont en recul de 4 millions. Comparativement aux deux années précédentes, la répartition en pour cent de l'augmentation du bilan entre les divers postes du passif s'établit comme suit:

	1918	1919	1920
	en pour cent		
Fonds propres	+ 14	+ 6	+ 31
Chèques et virements, correspondants créanciers . .	+ 5	+ 21	— 5
Comptes-courants créanciers	+ 45	+ 21	+ 26
Obligations	+ 11	+ 15	— 4
Autres dépôts	— 2	+ 1	+ 10
Dépôts d'épargne	+ 24	+ 24	+ 32
Traites et acceptations	— 1	+ 8	+ 11
Autres passifs	+ 4	+ 4	— 1
	100	100	100

Les chiffres ci-dessus diffèrent cependant de la réalité, car, comme nous le savons, une banque a procédé au remaniement de son bilan et a transposé une partie des créanciers aux comptes correspondants créanciers et aux dépôts d'épargne. Pourtant, on peut se rendre compte par nos chiffres que les fonds propres ont en proportion fortement progressé et que le reste de l'avance du bilan se concentre, si l'on tient compte de remaniements comptables, dans le poste créanciers à court terme.

Le placement en pour cent de cet accroissement du passif s'est effectué ainsi dans les divers postes actifs:

	1918	1919	1920
	en pour cent		
Caisse, virements et correspondants débiteurs	+ 32	— 4	+ 26
Portefeuille	— 3	+ 37	+ 9
Avances sur nantissement et reports	— 2	—	— 6
Capitaux facilement réalisables	+ 27	+ 33	+ 29
Comptes-courants débiteurs et avances à terme	+ 50	+ 54	+ 55
Hypothèques	+ 10	+ 5	+ 17
Titres et participations syndicales	+ 7	— 13	— 39
Autres actifs	+ 6	+ 21	+ 38
	100	100	100

Comme l'an dernier, les débiteurs accaparent la majeure partie des placements. Les capitaux facilement réalisables également ont suivi à peu près le même mouvement qu'en 1919, mais la caisse, les virements et les correspondants débiteurs s'inscrivaient alors en diminution pour des causes spéciales et les effets de change apparaissaient avec une augmentation bien plus considérable que cette fois. Les hypothèques n'avaient exigé que 50 millions sur les 923 millions d'augmentation du bilan, cette année elles figurent par env. 60 millions pour une progression globale de 348 millions seulement. On comprend dès lors qu'il en résulte une forte progression en pour cent. La baisse extraordinaire de cours des titres est en relation étroite avec la tenue du marché des titres et des devises.

2. Les capitaux facilement réalisables.

L'encaisse et les avoirs en comptes de virements de l'ensemble des banques, les sociétés financières et les banques d'outre-mer non comprises — car elles ne disposent que d'une encaisse insignifiante — sont montés de 23 millions au lieu d'une baisse de 56 millions en 1919.

Encaisse et avoirs en comptes de virements				Augmentation et diminution sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
224	325	269	292	+ 101	— 56	+ 23

Comme dans ces dernières années, ces fluctuations remarquables sont uniquement le fait des grandes banques. Vu l'insécurité économique générale, quelques établissements ont tenu à renforcer leurs disponibilités immédiates. Quelques banques marquent cependant un recul sur l'an dernier. Les banques

cantonales font ressortir une avance de 6¹/₂ millions sur ce poste. Cette augmentation de l'encaisse par rapport à l'année précédente est due partiellement à la nécessité d'employer des sommes plus importantes pour les paiements au comptant, par suite de la cherté du coût de la vie. L'augmentation générale des affaires a aussi exercé son influence à ce sujet.

Le vœu exprimé par la Banque nationale que les banques adoptent l'usage de réunir en un poste du bilan la caisse proprement dite et les comptes de virements à la Banque nationale et à la poste semble avoir trouvé de l'écho. Ce procédé supprime le besoin de recourir à la banque d'émission à l'époque d'élaboration des bilans pour les agrémenter par la mobilisation de ces avoirs. L'extension de l'usage des paiements sans numéraire et la limitation aux besoins stricts des réserves de billets contribueront à réduire d'autant l'émission de la Banque nationale.

La liquidité de caisse, c'est-à-dire le rapport de l'encaisse et des virements aux fonds étrangers, enregistre le développement suivant depuis 1913:

	1913	1917	1918	1919	1920
	en pour cent				
1. Banques cantonales	1.01	1.58	1.61	1.33	1.46
2. Grandes banques	3.58	5.15	7.51	5.15	5.51
3. Banques locales et moyennes	1.82	2.26	2.12	2.00	1.75
4. Caisses d'épargne et de prêts	0.80	1.12	1.08	1.04	0.83
5. Caisses Raiffeisen (Union)	—	2.34	2.39	1.70	1.49
6. Banques hypothécaires	0.26	0.20	0.23	0.28	0.28
7. Caisses d'épargne	0.59	0.69	0.70	0.64	0.59
Total de 1—7	1.48	2.39	3.18	2.44	2.59
8. Sociétés financières	0.17	0.55	0.52	0.16	0.19
9. Banques d'outre-mer	—	0.22	0.19	0.21	0.44
Total de 1—9	1.39	2.27	3.02	2.31	2.47

La progression des *correspondants débiteurs* est montée depuis 1919.

Correspondants débiteurs				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
974	1 205	1 226	1 293	231	21	67

Le mouvement est très variable d'un groupe de banques à l'autre. Ce sont les grandes banques et les banques locales et moyennes qui tiennent la tête, les premières avec 92 millions contre 7 millions en 1919 et les secondes par 17 millions contre 9 millions. Toutes les grandes banques ont pris part à ce

mouvement à l'exception de deux. Cette avance doit être mise en corrélation étroite avec les avoirs en monnaies étrangères que les banques entretiennent au dehors pour le compte et aux risques de leurs clients. Ces avoirs n'étant pas mis à part, il est impossible de déterminer leur influence sur l'ensemble des correspondants débiteurs. Dans le groupe des banques locales et moyennes, un établissement tessinois a surtout participé à l'avance (11 millions) puis suivent une banque romande avec 4 millions et un établissement de la Suisse orientale avec 3 millions. Mentionnons que sept établissements ont disparu de ce groupe avec une somme de 9 millions en 1919 aux correspondants débiteurs. Pour ce qui est des petites banques, nombre d'entre elles possédaient encore en 1919 des moyens liquides, en somme, suffisants, mais par le fait de l'entrée défectueuse de fonds étrangers et des fortes demandes de crédit dont elles ont été l'objet, elles ont dû non seulement épuiser leurs avoirs en banque, mais encore recourir à des crédits en banque. Cette explication paraît valable pour les caisses d'épargne et de prêts, pour les caisses d'épargne et les banques hypothécaires et peut également être partiellement appliquée aux sociétés financières; cependant pour ce dernier groupe, le recul est à attribuer avant tout aux pertes de change subies sur les dépôts en banque à l'étranger. Remarquons pourtant qu'une société financière, qui faisait figurer en 1919 un avoir en banque de 5,30 millions, ne l'a plus porté à part en 1920. Il faut relever par contre que, pour une autre banque, nous avons transféré un montant de 3,45 millions des comptes débiteurs aux correspondants débiteurs, contrebalançant ainsi en partie au moins la défection indiquée.

Le *portefeuille des effets de change* (tableaux 16 et 17) est caractérisé par les chiffres suivants qui englobent toutes les banques, à l'exception des sociétés financières et des banques d'outre-mer:

	Portefeuille d'effets de change				Augmentation et diminution sur l'année précédente		
	1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
	en millions de francs						
Total du portefeuille de change	1 295	1 262	1 601	1 636	— 33	+ 339	+ 35
dont portefeuille suisse . .	1 265	1 244	1 574	1 597	— 21	+ 330	+ 23
dont portefeuille étranger .	30	18	27	39	— 12	+ 9	+ 12

En 1920 comme en 1919, c'est le *portefeuille d'effets de change suisses* qui joue le rôle prépondérant. Toutefois il est intéressant de constater les différences d'un groupe de banques à l'autre. Alors que le portefeuille d'effets de change suisses progressait de 94 millions dans les grandes banques, il reculait de 43 millions dans les banques cantonales et de 17 millions dans les banques locales et moyennes. Même à l'intérieur d'un même groupe, les

variations sont considérables et parfois en sens opposé. Ainsi dans les grandes banques, six établissements annoncent une avance globale de 142 millions et trois une diminution de 48 millions. L'un des six établissements en progression a réuni les effets à l'encaissement au portefeuille d'effets de change suisses, le premier de ces éléments figurait dans le bilan de 1919 par 15 millions environ. Nous lisons dans le rapport annuel d'une banque en recul qu'elle a sorti de son portefeuille les billets de change souscrits par ses débiteurs. L'an dernier le portefeuille en contenait pour 21 millions. D'une manière générale les banques ont tenu — et cette remarque s'applique non seulement aux grandes banques mais à nombre d'établissements des autres groupes — à augmenter leurs placements en effets de change afin d'être toujours à même de satisfaire aux besoins de caisse par la mobilisation de leur portefeuille.

Le recul du portefeuille suisse dans les banques cantonales s'explique de lui-même si l'on songe à leurs prestations en faveur du crédit hypothécaire et de la couverture des besoins de leur canton, des communes et des corporations. Les établissements déjà gênés par des entrées insuffisantes de fonds étrangers à long terme ont dû, par suite de ces exigences, limiter leurs placements en effets de change et en étaient parfois réduits à se créer directement des disponibilités par le réescompte de leur portefeuille. Parmi les banques cantonales aussi, un établissement ne mentionne plus à part les effets à l'encaissement et les fait figurer dans le portefeuille suisse. A fin 1919, ces effets à l'encaissement se montaient à 3,26 millions. Dans les banques locales et moyennes il faut relever la disparition de plusieurs établissements qui possédaient à fin 1919 au total environ 17 millions en traites sur la Suisse. Enfin dans ce même groupe, une banque a renoncé à porter dans le portefeuille les billets de change des débiteurs en comptes-courants; dans notre statistique de 1919, ces billets de change y étaient portés par 2 millions.

Considérons aussi la répartition de ce portefeuille suisse entre les divers groupes de banques et plus spécialement les modifications survenues depuis 1913 dans les trois groupes principaux sous ce rapport.

	1913	1919	1920
	en pour cent		
Banques cantonales	25.40	26.53	23.49
Grandes banques	47.49	59.16	64.22
Banques locales et moyennes	21.09	10.94	9.75
Autres banques	6.02	3.37	2.54
	100	100	100

Comme précédemment, on en est réduit à des hypothèses sur la composition de ce portefeuille suisse. Mais il apparaît cependant comme certain qu'il continue à

renfermer, dans une large mesure, des rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, des cantons et des communes comme aussi des traites reposant sur les accords économiques avec l'étranger. Ces effets forment certainement le matériel qui, en cas de besoin, serait présenté à la Banque nationale. Souvent il renferme aussi des obligations à court terme, des certificats de dépôts en banque, parfois des billets de coopératives de crédit, enfin du papier de crédit. Le retour aux effets de change commerciaux réguliers n'a pas fait encore les progrès attendus. La crise industrielle était, il est vrai, peu propice à la création de papier commercial de premier ordre dans une plus forte proportion que jusqu'ici. Le manque de ce papier a été sensible pendant toute l'année et n'a donné lieu qu'à des affaires restreintes. La crise a eu au contraire pour conséquence de favoriser la prolongation des effets de crédit.

Comparativement au portefeuille suisse et au chiffre d'avant-guerre, le *portefeuille étranger* n'a plus qu'une importance secondaire. Le nombre d'établissements, dont les bilans révèlent l'existence d'un portefeuille étranger, est plutôt faible; à fin 1920, 34 banques seulement. Cette constatation met bien en relief la vigilance des banques à ne pas investir trop de fonds dans ce poste. Cette ligne de conduite leur est dictée par le caractère instable des cours des devises. Le marasme du commerce international a aussi sa part dans ce bas niveau.

Les *avances sur nantissement et les reports* (tableau 16) comportent :

Avances sur nantissement et reports				Augmentation et diminution sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
138	120	121	99	— 18	+ 1	— 22

En harmonie avec le marché national des capitaux, la physionomie des bourses suisses a été peu réjouissante en 1920. La réalité n'a pas confirmé les espérances fondées sur la réouverture partielle du marché à terme qui devait donner un regain d'activité aux opérations de bourse et de reports. Après un temps de halte l'an précédent, le développement de ce poste a repris sa courbe descendante; il s'inscrit à fin 1920 en recul de 137 millions sur la dernière année de paix et de 188 millions sur 1909 qui accusait un chiffre maximum. Tous les groupes se livrant à cette opération ont participé au recul de 1920. Pour quelques établissements, le déficit provient d'amortissements et de remboursements extraordinaires.

3. Les autres actifs.

Les *comptes-courants débiteurs* garantis ou non (tableaux 16 et 17) enregistrent les changements suivants :

Comptes-courants débiteurs				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
2 964	3 502	4 000	4 148	538	498	148

L'aspect de ce poste est essentiellement différent de celui des années antérieures. Les causes qui ont si fortement restreint l'accroissement des comptes-courants d'une année à l'autre, doivent être cherchées dans l'afflux déficitaire des fonds étrangers dans les établissements de crédit ainsi que dans la crise industrielle. Les deux causes ont agi dans le même sens, obligeant les banques à la plus grande réserve en matière de prêts. Non pas que nous voulions dire par là que les banques aient coupé court à des facilités de crédit de vieille date, au contraire, dans les cas où cela se justifiait, ces restrictions n'ont été appliquées qu'avec une grande modération. Mais les banques devaient pourtant à leurs actionnaires et à leurs déposants de ne pas dépasser certaines limites. Cette prudence se justifie d'elle-même si, en dehors de la pénurie d'argent, on se souvient des circonstances générales d'alors. Rappelons quelques unes des caractéristiques de cette situation :

Notre industrie, nettement orientée vers l'étranger, a été condamnée à une réduction croissante d'exploitation par suite de la tenue des changes, des salaires élevés et des barrières infranchissables que l'étranger oppose aux articles de luxe que nombre de nos industries fabriquent. A cela s'ajoute le fait que diverses entreprises disposent encore d'avoirs importants dans les pays à monnaie dépréciée qui constituent pour elles des immobilisations. Enfin l'industrie d'exportation a perdu une partie de sa clientèle. La dépréciation des stocks a causé des grandes pertes aux maisons qui n'avaient pas liquidé leurs marchandises à temps. La situation des banques s'est trouvée ainsi dépendre dans une certaine mesure du marché des marchandises. L'industrie et le commerce n'ont pas tenu un compte suffisant des risques du moment dans l'alimentation des réserves. Autrefois on pouvait généralement prélever un agio en faveur des réserves lors des émissions de nouvelles actions; cela devenait impossible dans les conditions du marché de l'argent de la période qui nous occupe. Il est probable que la diminution des résultats de l'année ne permettra pas d'attribuer de plus gros montants aux réserves.

Toutes ces conditions ont pesé sur les capitaux investis dans ces entreprises et les banques devaient faire preuve de prudence en matière de crédit, tant pour les anciennes avances que pour les nouvelles. Souvent cependant de nouveaux crédits devenaient nécessaires, là où d'anciennes opérations auraient dû être liquidées depuis longtemps. Comme le remarquent plusieurs rapports de banques, les intérêts de la banque et ceux des entreprises en question étaient intimément liés. Il est naturel que dans de telles conditions, le créancier ait exigé toutes garanties.

La marge de la couverture des avances sur titres a généralement diminué par suite de la baisse des cours; dans de nombreux cas elle a cessé d'exister et les banques ont dû exiger des suppléments de garantie.

L'après-guerre a prouvé combien les banques suisses avaient été bien inspirées de ne pas créer d'elles-mêmes, à l'instar des banques allemandes et autrichiennes, des entreprises industrielles; cela n'a été fait que dans quelques cas en faveur de l'industrie électrique. La crise actuelle aurait, sans cela, eu d'autres répercussions et les résultats bancaires de l'année auraient été moins favorables. Ainsi nos banques restent plus libres et peuvent par conséquent mieux concentrer leur attention sur leurs créances, sans devoir s'occuper elles-mêmes de la conduite d'affaires industrielles. Elles peuvent doter leurs fonds de réserves en s'inspirant des besoins que comportent les risques existants ou des besoins qui peuvent résulter d'affaires nouvelles.

Exception faite des banques locales et moyennes, des sociétés financières et des banques d'outre-mer, tous les autres groupes montrent une augmentation des comptes-courants débiteurs. A l'inverse de l'an dernier où les grandes banques tenaient la tête, ce sont actuellement les banques cantonales qui ont pris leur place. Les grandes banques marquent une avance de 51 millions (249 millions en 1919), les banques cantonales une de 122 millions contre 86 millions en 1919. Dans ce dernier groupe, la progression est due principalement à trois banques qui figurent avec un plus de 70 millions. L'une d'entre elles a consenti de fortes avances à une société électrique. Cette entreprise a dans la suite consolidé ce prêt par un emprunt. Pour un autre établissement, l'augmentation est en rapport avec une avance en compte-courant à l'État. Au surplus, il faut mentionner que plusieurs banques cantonales ont réussi, l'an dernier, à agrandir leur département commercial. Il semble aussi que certains crédits ont été utilisés plus largement que l'année précédente. Examinant les banques séparément, on voit que les grandes banques n'ont pas eu un développement uniforme à cet égard. Si les unes ont vu leurs débiteurs augmenter considérablement, les autres ont enregistré des diminutions tout aussi importantes. Le recul prononcé chez les banques locales et moyennes est

dû à la sortie de plusieurs établissements, qui figuraient avec 34 millions dans la statistique de 1919.

Les *avances à découvert* sont, cette année aussi, en progrès (+ 26 millions contre 183 millions en 1919); là encore ce sont les grandes banques qui en sont la cause, leurs avances en blanc ont augmenté de 33 millions contre 167 millions l'an dernier. Il est intéressant de voir que les banques chez lesquelles on remarque un recul appréciable des avances couvertes sont précisément celles où les débiteurs à découvert sont en accroissement. Dans l'ensemble des grandes banques, la progression a été plus marquée sur les avances à découvert que sur les avances couvertes. Une banque l'attribue, pour ce qui la concerne, à l'extension prise par le crédit documentaire sur la place de Londres, après la réouverture des marchés commerciaux. Dans une autre, elle est en liaison avec les efforts faits pour satisfaire aux besoins de crédit à court terme de la clientèle commerciale. Cette banque préfère ce mode aux immobilisations couvertes à long terme, notamment de caractère spéculatif. Les crédits à découvert atteignaient en 1920 dans cinq grandes banques le record de 587 millions soit 36.73 % (1919 34.50 %) des comptes courants débiteurs de ce groupe. Treize banques locales et moyennes avaient, à fin 1920, 45 millions d'avances non couvertes. La proportion se monte à 19.97 % contre 22.57 % en 1919. En pour cent des fonds propres, les débiteurs à découvert comportent dans les cinq grandes banques envisagées 118.53 % (118.60 %) et dans les banques locales et moyennes 71.65 % (91.07 %).

Nous avons de nouveau cherché à déterminer la mesure dans laquelle les fonds en comptes-courants créanciers sont utilisés pour des avances en comptes-courants débiteurs. On obtient par là une idée du mouvement général des comptes-courants. Au cours des quatre dernières années, la proportion des comptes-courants créanciers aux comptes-courants débiteurs se présente comme suit :

	1917	1918	1919	1920
	en pour cent			
Banques cantonales	90.08	84.42	77.54	70.99
Grandes banques	88.13	90.94	80.09	82.66
Banques locales et moyennes	62.59	66.15	72.51	68.02
Caisses d'épargne et de prêts	71.34	74.22	56.95	50.53
Total	82.91	84.11	77.81	77.00

Avances à terme (tableaux 16 et 17). Le développement de l'ensemble des banques libres se présente ainsi :

Avances à terme				Augmentation et diminution sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
605	608	606	648	+ 3	— 2	+ 42

Précédemment déjà, nous avons relevé les modifications arbitraires dont ce poste est l'objet. Elles reposent le plus souvent dans le manque de principes comptables uniformes. En 1920 il existe encore une autre cause. Nous avons transposé des sommes de ce compte dans les hypothèques et inversement fait passer des montants des hypothèques aux avances à terme. Quatre établissements, une banque hypothécaire, une banque locale et moyenne, une caisse d'épargne et de prêts et une caisse d'épargne indiquent pour la première fois séparément les créances gagées par hypothèque; il s'agit d'un total de 14 millions que nous portons maintenant sous hypothèque. Puis les avances d'une banque de la Suisse orientale ont augmenté d'un montant appréciable de quelque 20 millions, par suite de la méthode adoptée par cette banque d'accorder des prêts garantis par gage immobilier. Par là même s'explique partiellement la progression des avances à terme (42 millions) des banques cantonales.

Les grandes banques, qui apparaissaient déjà en recul de 23 millions en 1919 marquent une nouvelle diminution de 10 millions. Les caisses Raiffeisen par contre accusent une progression constante: 11 millions en 1918, 13 millions en 1919 et 10 millions en 1920. Quelques petites banques locales semblent se ressentir dans leurs opérations d'avances de l'activité de ces caisses. Les avances sur bétail ont augmenté en quelques endroits, en d'autres cette branche ne peut se développer d'une manière satisfaisante.

L'importance des *placements hypothécaires* (tableaux 16 et 17) ressort du tableau suivant qui embrasse toutes les banques sauf les sociétés financières et les banques d'outre-mer. Comme on le voit les placements hypothécaires ont augmenté de la même somme qu'en 1919.

Hypothèques				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
4 226	4 327	4 382	4 436	101	55	54

Ce chiffre est de nouveau la résultante d'un développement très différent dans les divers groupes. Les données ci-dessous le mettent bien en relief. Nous reproduisons en outre, à titre de comparaison, les augmentations et les diminutions en 1919. Fait intéressant, les variations dans les groupes également correspondent presque exactement d'une année à l'autre.

	1919		1920	
	Augmen- tation	Dimi- nution	Augmen- tation	Dimi- nution
	en milliers de francs			
Banques cantonales	61 218	—	70 254	—
Grandes banques	—	21 867	—	23 610
Banques locales et moyennes	—	1 698	—	2 012
Caisses d'épargne et de prêts	—	1 022	6 699	—
Caisses Raiffeisen (Union)	—	—	—	—
Banques hypothécaires	—	21 763	—	18 642
Caisses d'épargne	39 964	—	21 337	—
	101 182	46 350	98 290	44 265
Augmentation statistique	54 832		54 025	

Il faut relever pourtant que les résultats de quelques groupes ont été fortement influencés par le passage de banques d'une catégorie dans l'autre et par la transposition de certains postes du bilan sous d'autres rubriques. Dans notre commentaire des avances à terme, nous avons mentionné quelques-uns de ces changements comptables. Nos réserves concernent plus spécialement les banques cantonales, les banques locales et moyennes et les caisses d'épargne. Dans le premier et dans le dernier de ces groupes, la progression serait plus accentuée et pour les banques locales et moyennes on constaterait, au lieu d'un recul une avance il est vrai de peu d'importance. La diminution dans le groupe des grandes banques provient de nouveau du même établissement qui l'avait causée l'an dernier déjà. Nous y reviendrons en examinant les hypothèques étrangères pour lesquelles le recul est dû aussi aux banques hypothécaires. La diminution provient dans ce dernier groupe en majeure partie d'une banque qui a transposé des montants du poste hypothèques dans ses comptes-courants débiteurs.

Même en considérant les diminutions extraordinaires mentionnées, force est de constater que l'activité hypothécaire reste bien en arrière de ce qu'elle était avant la guerre, surtout si l'on tient compte de la dépréciation de l'argent. Divers motifs à ce sujet ont déjà été rappelés dans notre exposé. Le facteur le plus important gît dans la difficulté de se procurer les fonds. Nous ne voulons pas répéter ce que nous écrivions sur les obligations et leurs intérêts. Il nous suffira de rappeler ce fait essentiel que, par suite des demandes pressantes adressées au marché des capitaux et de la raréfaction croissante de l'argent, les banques ne pouvaient qu'à grand peine conserver leurs anciens fonds et obtenir quelques nouveaux moyens à des conditions raisonnables. Dans certains établissements l'entrée de nouveaux fonds était si faible qu'on n'osait se risquer à de grosses immobilisations en hypothèques. Beaucoup d'emprun-

teurs, particulièrement ceux qui désiraient des prêts importants, étaient remis à plus tard par des banques qui, sans cela, avaient toujours satisfait les besoins légitimes. Dans ces circonstances, la mise en œuvre de nombreuses constructions fut renvoyée, fait d'autant plus regrettable dans un temps de crise du logement, lorsqu'il s'agissait de bâtiments locatifs. Le coût élevé comme aussi l'insécurité quant au rendement et le risque à courir pour le capital ont incité à la réserve même pour les maisons construites en partie avec des subsides. La construction de nouvelles maisons a été fortement entravée et continue à l'être par la législation fédérale sur les loyers et par les ordonnances fédérales régissant la matière, car ces dispositions limitent la capacité de rendement des immeubles.

Les banques ont fait tous leurs efforts pour faire face aux exigences lorsqu'il s'agissait de bâtiments construits dans l'intérêt général. Mais leurs moyens réduits les forçaient souvent à limiter leurs avances.

L'estimation de la quote à accorder était rendue très délicate par l'insécurité du rendement des immeubles construits en période de cherté des matériaux et de hauts salaires. La difficulté se trouvait encore accrue du fait qu'on était dans de nombreux cas en présence de constructions légères et rapides, laissant trop souvent à désirer, ou d'immeubles dont l'entretien avait été négligé pendant la guerre. Dans ces circonstances, le prêt hypothécaire exige de la part des dirigeants des établissements de crédit une longue expérience et une connaissance approfondie de la branche pour éviter les complications qui se produisent facilement lors de la dépréciation rapide de la valeur du gage. La question de savoir dans quelle mesure la quote de prêt devait être adaptée à la dépréciation de l'argent se posait d'autant plus souvent que les transactions immobilières ont été actives durant toute l'année. Les banques ont été largement mises à contribution pour de nouveaux crédits lors de transferts de propriété. Naturellement, la forte demande en maisons d'habitation et en fermes a agi sur les prix. Le changement dans la situation économique a déjà montré qu'on avait dépassé la limite dans les prix d'achat. Plus d'un propriétaire urbain ou campagnard aura l'occasion de le méditer. Cette hausse de la valeur des immeubles a pourtant eu son bon côté pour les banques, car les anciens gages constituent une meilleure garantie, dans la mesure, il est vrai, où les prix resteront élevés.

Les suites de la tension extrême du marché des capitaux, le doute qui gagnait le public quant à la solidité des banques hypothécaires engagées à l'étranger, forcèrent parfois les établissements de ce groupe à procéder à de fortes dénonciations de capitaux prêtés sur hypothèques. Cette mesure avait pris une telle extension en 1920 qu'elle donna lieu à des interpellations aux Grands conseils des cantons de St-Gall et de Thurgovie ainsi qu'aux Chambres fédérales.

Les remboursements de prêts ne semblent pas avoir pris l'ampleur souhaitée, ils ont sensiblement diminué notamment dans l'agriculture qui avait pratiqué de forts amortissements durant les années précédentes. Pour beaucoup de débiteurs la perspective de pouvoir rembourser des hypothèques au moyen de leurs économies a disparu.

Les différentes caisses de secours en faveur de l'industrie hôtelière en souffrance ont continué à jouer leur rôle. Le 1^{er} janvier 1921, l'arrêté fédéral du 18 décembre 1920 concernant le sursis concordataire, le concordat hypothécaire pour les immeubles affectés à l'industrie hôtelière et l'interdiction de créer des hôtels a pris force de loi. Toutes ces mesures n'ont qu'un caractère provisoire et doivent disparaître au plus tard à fin 1925.

L'an dernier nous nous sommes étendus sur les hypothèques gagées par des immeubles en dehors de nos frontières. Les pertes de change subies sur ce poste ont eu leur répercussion sur les bilans. C'est ainsi qu'une grande banque, dont nous avons déjà mentionné le recul important, a procédé de nouveau à de larges amortissements sur les hypothèques étrangères. Aux termes de la Convention germano-suisse du 10 décembre 1920, le remboursement au pair des hypothèques stipulées en or ne peut être exigé que dans 10 ans ou même 15 ans suivant les cas. Entre temps le débiteur doit payer l'intérêt sur la base d'un cours du change de 20 au moins, soit avec un agio s'il y a lieu. Il en résulte un rendement de $\frac{3}{4}\%$ sur le montant nominal des titres. Comme les débiteurs allemands cherchent à ne pas remplir ces exigences, l'établissement en question a tenu à décharger son bilan de ces actifs improductifs en procédant à une réduction de son capital-actions.

L'accord intervenu entre l'Allemagne et la Suisse traitant de la clause or ne jouit pas d'une confiance à toute épreuve dans les cercles suisses intéressés. Le procédé de la banque visée est typique à ce sujet. Bien que la situation juridique dérivant de cette clause soit déterminée de façon précise, on ne paraît pas, en Suisse, être satisfait de l'accord intervenu. Le délai de remboursement du capital et la réduction de l'intérêt suffiraient déjà à rendre criticable l'estimation de ces postes au pair, mais cette situation est encore aggravée du fait des difficultés d'application de l'accord. Depuis la conclusion de cet arrangement, la presse des deux pays l'a vivement pris à partie.

Outre la sortie des hypothèques étrangères du bilan de la grande banque précitée, d'autres facteurs ont contribué à la réduction de ce poste, tels la baisse du marc, les amortissements pratiqués par un établissement sur ses hypothèques non couvertes par une assurance de change et enfin tout comme en 1919, les remboursements de la part des débiteurs allemands qui trouvaient ailleurs des fonds à des conditions plus avantageuses que celles offertes par les banques suisses.

Les *taux d'intérêts hypothécaires* devaient nécessairement se ressentir des conditions du marché des capitaux que nous avons esquissées. Si les banques ont fait tous leurs efforts pour ne pas hausser ce taux sans nécessité absolue, elles étaient impuissantes pourtant à empêcher la hausse du loyer de l'argent. Une marge plus grande que celle précédemment en usage aurait même été nécessaire en raison des frais accrus, de la nécessité de procéder parfois à des amortissements considérables et à de plus fortes dotations du fonds de réserve. En tout cas un écart moyen de $1/2\%$ entre les intérêts actifs et les intérêts passifs constitue aujourd'hui indiscutablement un minimum qui ne saurait être réduit sans inconvénient. Il ressort pourtant des déclarations de toute une série d'établissements qu'un écart moindre n'est pas exceptionnel. Dans certaines banques, on est même resté bien en arrière de ce chiffre. Pour peu que ces conditions soient aggravées par un impôt sur les créances hypothécaires et que cet impôt soit progressif comme dans le canton de Berne par exemple, il arrive qu'il ne reste à l'établissement qu'une marge minime. Il n'y a rien de surprenant que la hausse des intérêts hypothécaires ait été générale en 1920 et on ne saurait adresser un reproche aux banques si, dans une période où tout poussait au renchérissement, il leur a été matériellement impossible de maintenir la position exceptionnelle dont jouissaient sans cela les taux sur hypothèques. Alors que toutes les autres branches de l'activité bancaire avaient déjà payé leur tribut à la hausse, la branche hypothécaire ne pouvait s'y dérober plus longtemps. Tout établissement a fini par se trouver devant ce dilemme : les affaires hypothécaires doivent-elles être suspendues par suite du renchérissement de l'argent ou doivent-elles être continuées en dépit de ce renchérissement, moyennant une élévation des taux de prêts? Règle générale, le débiteur se déclarait d'accord avec une hausse des taux car il ne lui aurait pas été possible de trouver des fonds ailleurs à meilleur marché.

Nous avons exposé dans notre dernière statistique des banques, le développement pris depuis 1913 par les taux hypothécaires dans les banques cantonales et les banques privées, en ce qui concerne les titres en I^{er} et II^{ème} rang. Les chiffres de 1920, que nous avons déjà reproduits, montraient que la hausse avait été particulièrement prononcée cette dernière année. C'est d'ailleurs bien compréhensible si l'on se souvient des efforts faits par les banques pendant les années précédentes pour maintenir des taux modérés en dépit de l'aggravation continue de leurs charges sur leurs obligations. Le tableau suivant montre que même les banques cantonales de premier ordre ont fini par être entraînées par le courant. Nous reproduisons, tant en chiffres absolus qu'en pour cent, les taux payés par la Banque cantonale de Zurich.

Année	en des- sous de 4 ¹ / ₄ 0/0	4 ¹ / ₄ 0/0	4 ¹ / ₂ 0/0	4 ³ / ₄ 0/0	5 0/0	5 ¹ / ₄ 0/0	5 ¹ / ₂ 0/0	5 ³ / ₄ 0/0	Total
	en milliers de francs								
1913	489	113 974	188 356	13 441	2 076	—	—	—	318 336
1914	286	110 948	180 090	36 121	5 703	—	—	—	333 148
1915	259	1 079	288 252	43 904	9 324	—	—	—	342 818
1916	125	214	1 654	330 219	23 534	—	—	—	355 746
1917	209	173	1 659	314 402	53 485	—	—	—	369 928
1918	207	142	1 535	307 594	73 097	3 063	—	—	385 638
1919	113	—	1 230	571	387 504	11 028	3 045	—	403 491
1920	109	—	227	916	2 284	398 931	20 895	769	424 131
en pour cent									
1913	0.16	35.80	59.17	4.22	0.65	—	—	—	100
1914	0.09	33.80	54.06	10.84	1.71	—	—	—	100
1915	0.08	0.81	84.08	12.81	2.72	—	—	—	100
1916	0.03	0.06	0.47	92.83	6.61	—	—	—	100
1917	0.06	0.05	0.44	84.99	14.46	—	—	—	100
1918	0.05	0.04	0.40	79.76	18.95	0.80	—	—	100
1919	0.03	—	0.80	0.14	96.04	2.73	0.76	—	100
1920	0.02	—	0.05	0.22	0.54	94.06	4.93	0.18	100

Le taux moyen payé sur ce poste par la Banque cantonale de Zurich est de :

1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
en pour cent							
4.42	4.45	4.54	4.76	4.78	4.80	5.01	5.26

Les variations en pour cent permettent de se faire une idée nette des répercussions de la hausse sur les taux passifs. Le surcroît de charge qui en est résulté est mieux mis en valeur encore par les montants qui, d'une année à l'autre, passent dans des catégories à taux plus élevés.

Il est heureux pour le marché hypothécaire que la pression des taux élevés se soit relâchée au début de 1921. Si la baisse devait se poursuivre, la question de la limitation des taux maxima perdrait de son actualité.

Mieux qu'en aucune des années précédentes, l'inefficacité de la limitation des maxima a été mise en lumière en 1920. Même les banques cantonales, auxquelles on ne pourrait certes pas faire le reproche de ne pas respecter les dispositions de leurs cantons, ont suivi l'exemple des autres banques en donnant plus d'extension au prêt hypothécaire sous forme de gage immobilier.

Les *intérêts arriérés* ont poursuivi leur tendance rétrograde. Les chiffres ci-dessous renseigneront à ce sujet.

	Nombre de banques	Montant des hypothèques	Intérêts arriérés	
		en milliers de francs		%
1913	33	2 069 073	13 010	0.629
1914	49	1 949 212	16 553	0.849
1915	49	1 933 615	20 853	1.078
1916	45	1 831 901	15 482	0.845
1917	45	2 094 664	15 021	0.717
1918	49	2 272 608	14 199	0.625
1919	47	2 234 964	13 089	0.586
1920	49	2 209 872	11 227	0.508

On aurait pu attendre du changement de situation moins de ponctualité dans le règlement des intérêts. Nous voyons cependant, d'après les rapports des banques, que même dans les cas où l'on a dû accorder un sursis, les débiteurs ont, en général, fait preuve de bonne volonté et rempli leurs engagements par des paiements partiels. Sous réserve de quelques exceptions, le poste ne s'est pas accru. Les banques ont raccourci les délais et aggravé les intérêts de retard pour les débiteurs négligents qui ont la mauvaise habitude d'attendre régulièrement jusqu'au dernier jour pour effectuer leurs règlements.

Les établissements de crédit se sont montrés très larges pour les dettes d'hôtels pour ne pas compromettre les secours accordés par des tiers. Selon une remarque, lue dans le rapport d'une banque cantonale de la Suisse centrale, les sursis accordés par la Confédération ont souvent gêné les banques dans le recouvrement de leurs intérêts échus. Ici et là, on a fait abandon momentané de la cote d'amortissement ou même remis à disposition des sommes remboursées précédemment. Comme dans les années antérieures, on a consenti également dans des cas spéciaux des facilités aux débiteurs étrangers.

Les *prêts des banques aux communes et corporations* (tableaux 16 et 17) s'élèvent aux sommes suivantes :

Prêts aux communes				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
162	191	198	222	29	7	24

La structure du marché de l'argent en 1920 était peu propice à la transformation des dettes courantes des corps publics en emprunts obligataires. Cependant les demandes de crédits des communes se faisaient de plus en plus

pressantes, que ce soit pour la couverture de dépenses productives ou non. Il était dès lors inévitable que ce poste ne s'inscrivit en augmentation. Il est typique à ce sujet de mentionner la requête adressée en juillet 1920 au Conseil fédéral par sept villes suisses qui sollicitaient un crédit global de 250 millions de francs pour la consolidation de dettes flottantes et de dépenses urgentes. Des considérations financières et de droit public empêchaient pourtant le Département fédéral des finances de déférer à cette demande.

Les banques cantonales figurent par 23 millions dans l'augmentation de 24 millions enregistrée cette année par l'ensemble des banques envisagées ici. Les caisses d'épargne et de prêts et les caisses d'épargne notent chacune une progression de 2 millions. Pour les banques locales et moyennes, le chiffre est inférieur de 3 millions à celui de 1919.

Portefeuille de titres (tableaux 16 à 18). Les conséquences de la guerre ont fait des coupes rases dans ce poste et ont mis à une rude épreuve beaucoup de banques et de caisses. Les causes de cette situation sont de plusieurs sortes. Les titres étrangers surtout ont été singulièrement affectés par la chute des changes. La baisse sur les titres nationaux était en plein développement par suite de ventes de la part des porteurs étrangers qui réalisaient les valeurs suisses avec bénéfice. Cette baisse était en corrélation avec la situation des bourses suisses saturées de titres ainsi rapatriés. La courbe descendante prenait en 1920 une allure telle qu'on envisageait des mesures pour y parer. Sur le conseil de l'Association Suisse des Banquiers, le Département fédéral des finances renonça à édicter des dispositions limitant les opérations de bourse. Il faut aussi rappeler l'influence déprimante exercée par l'émission de valeurs à fort rendement, pour la plupart à court terme, offertes par la Confédération, les cantons et les villes, qui nuisaient aux placements à long terme. Comme nous l'avons déjà dit, l'élévation des taux pour nouvelles émissions causait des pertes sur les anciens titres à intérêts moins élevés et ramenait bien au-dessous de leur valeur nominale les titres les mieux garantis des Etats et des communes. Les nouveaux taux de capitalisation n'agissaient pas seulement sur les titres à rendement fixe, mais aussi sur les actions atteintes, en outre, par la crise économique. Les actions des banques hypothécaires et des sociétés financières sont celles qui ont le plus souffert. Selon une statistique de la Société de Banque Suisse, l'index des obligations dans les bourses suisses, qui était descendu de 75.49 de fin 1918 à 67.02 à fin 1919, ne se monte plus qu'à 59.07 à fin 1920. L'index des actions comporte, à la fin de chacune des années de 1918—1920, 150.07, 107.10, 76.27 et l'index global à ces mêmes époques est de 99.57, 79.97, 64.63. Le bas niveau des titres en bourse a engagé maint débiteur à procéder au rachat partiel de ses emprunts et à classer ses obligations en portefeuille.

Dans ces circonstances, le portefeuille de titres de nombre d'établissements, spécialement de banques d'importance moyenne et de petites banques, devint le point épineux et on s'explique le désir des établissements affectés de procéder à des amortissements successifs sur leurs valeurs nationales. Dans les cercles intéressés où les placements en titres suisses étaient bien supérieurs à ceux en titres étrangers, on attendait un peu une ordonnance fédérale analogue à celle édictée un an auparavant par le Conseil fédéral concernant l'inventaire des devises et des titres étrangers. Comme les autorités compétentes ne paraissaient pas disposées à étendre ces dispositions exceptionnelles dans le sens indiqué, les syndicats de revision, promoteurs de l'idée, ont fini par l'abandonner.

L'art. 656 du C. O. continue ainsi à régir l'estimation des titres nationaux. En fait, comme l'année précédente, un grand nombre d'établissements a calculé la valeur sur la base d'un rendement normal réduisant par là les pertes qui seraient ressorties d'un inventaire au cours du jour. On a justifié généralement ce procédé en considérant qu'il s'agissait de titres suisses de premier ordre et que les pertes sur les cours étaient des pertes comptables, mais pas des pertes effectivement subies. Les établissements relèvent qu'ils ne font pas le commerce de ces valeurs et qu'une grande partie est gardée en portefeuille jusqu'à l'échéance. Les titres ne sont vendus que dans la mesure où il devient nécessaire de se créer des disponibilités. Le portefeuille titres revêt donc le caractère d'un placement ou d'une réserve. Plusieurs banques cantonales également ont partagé cet avis. Le législateur ne pouvait guère avoir en vue des amortissements de cette importance et la conception des banques à ce sujet a trouvé un certain appui dans la tendance à la hausse des titres à rendement fixe qui est survenue à fin 1920 et s'est poursuivie depuis. Actuellement le minimum peut être considéré comme dépassé.

Il n'y a aucun doute que les amortissements énormes contiennent des réserves cachées. On ne pourra cependant les taxer de réserves que si les cours continuent à monter, que les bas cours d'inventaire soient maintenus et que les gains sur cours ne soient pas versés dans le bénéfice annuel, mais bien portés aux réserves.

Tous les groupes de banques accusent en 1920 une diminution de leur portefeuille titres, à l'exception des banques cantonales. Ce groupe enregistrerait aussi un recul, si le portefeuille de la Banque cantonale neuchâteloise n'avait pas subi une augmentation de 23 millions par la reprise de celui de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel. Une banque cantonale de la Suisse centrale marque aussi une progression de 13 millions. Dans son ensemble, le portefeuille des banques cantonales s'est accru de 40 millions d'une part et a diminué de 29 millions d'autre part. Toutes les grandes banques sont en recul à l'exception de deux établissements stationnaires. La diminution globale dans les grandes banques s'élève à 35 millions. La réduction de 15 millions dans les

banques locales et moyennes est imputable jusqu'à concurrence de 5 millions à la sortie d'établissements de ce groupe. La forte régression de 33 millions dans les caisses d'épargne s'explique en partie par la défection de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel. Quant aux 52 millions en moins constatés dans les sociétés financières, la plus grande partie du recul repose sur des pertes de change.

La réduction considérable de 136 millions pour l'ensemble des banques ramène la proportion de ce placement à 8.03 % du total de l'actif contre 9.16% en 1919 et 11.47% en 1913, comme on le voit au tableau 17.

La proportion des titres nationaux et des titres étrangers au total des titres est de plus en plus favorable aux premiers pour l'ensemble des banques, sociétés financières non comprises (tableau 18). Nous donnons ci-dessous un aperçu du changement dans chaque groupe depuis 1906.

	Banques cantonales		Grandes banques		Banques locales et moyennes		Caisses d'épargne et de prêts		Banques hypothécaires		Caisses d'épargne		Total	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
	en pour cent													
1906	90.86	9.14	44.87	55.13	71.91	28.09	92.32	7.68	76.49	23.51	80.09	19.91	74.00	26.00
1913	94.21	5.79	67.51	32.49	79.79	20.21	96.51	3.49	72.78	27.22	83.30	16.70	81.88	18.12
1917	95.84	4.16	73.08	26.92	89.44	10.56	94.56	5.44	83.38	16.62	76.69	23.31	85.25	14.75
1918	95.77	4.23	72.83	27.17	93.74	6.26	95.87	4.13	88.74	11.26	79.98	20.02	86.79	13.21
1919	97.23	2.77	84.08	15.97	94.56	5.44	99.00	1.00	91.86	8.14	89.43	10.57	92.51	7.49
1920	94.56	5.44	86.88	13.12	95.47	4.53	98.96	1.04	95.85	4.15	95.03	4.97	93.98	6.02

Après les pertes énormes qui se sont produites ces dernières années sur les titres étrangers, il n'est pas étonnant que les banques, elles aussi, se montrent réservées dans ce domaine.

Il est intéressant de remarquer comme la part des actions a diminué surtout par suite du recul du portefeuille actions étrangères; la même remarque s'applique aux obligations où les titres étrangers sont aussi en forte diminution. Nous donnons ci-dessous quelques chiffres comparatifs depuis 1906, en faisant de nouveau abstraction des sociétés financières.

	Répartition des titres		Répartition des obligations		Répartition des actions	
	Obligations	Actions	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
	en pour cent					
1906	78.07	21.93	78.08	21.92	59.47	40.53
1913	74.90	25.10	83.60	16.40	76.72	23.28
1917	83.87	16.13	85.55	14.45	83.69	16.31
1918	85.09	14.91	86.75	13.25	86.98	13.02
1919	86.19	13.81	92.64	7.36	91.69	8.31
1920	86.51	13.49	93.87	6.13	94.66	5.34

Le compte *immeubles et mobilier* (tableaux 16 et 17) accuse en 1920 une augmentation appréciable de 20 millions. Comme dans les années précédentes, cette progression repose uniquement sur les immeubles et mobilier à l'usage de la banque même. On peut le voir d'après nos chiffres :

	Affecté au service de la banque		Non affecté au service de la banque	
	Montant	par rapport à 1919	Montant	par rapport à 1919
en milliers de francs				
1918	92 199	+ 11 818	48 812	— 2 805
1919	102 612	+ 10 413	41 833	— 6 979
1920	123 772	+ 21 160	40 815	— 1 018

L'augmentation de ce poste provient de la création de nouveaux sièges et comptoirs et de l'agrandissement des anciens bâtiments. Une partie importante des immeubles nouvellement entrés dans la statistique ne sert pas à la banque, mais est destinée à être louée. Il faut enfin attribuer plus de 2 millions de cette avance des immeubles à la transposition, effectuée par nous, d'une partie des immeubles et mobilier d'une grande banque des autres actifs dans le compte immeubles. Quelques rares établissements ont relevé la valeur d'inventaire de leur immeuble en faveur d'amortissements sur d'autres postes du bilan et pour la dotation de leurs réserves. Mais il ne s'agit pas de montants importants.

Les immeubles non affectés au service des banques ont pu être réduits quelque peu par suite de la forte demande en maisons d'habitation. En général, la situation à cet égard a été extraordinairement satisfaisante et la proportion des ventes forcées par rapport aux ventes libres a comporté par exemple en 1919 et 1920 dans la ville de Zurich 2 à 3⁰/₀ seulement contre 30⁰/₀ dans la première année de guerre et 15⁰/₀ dans la dernière année de paix. Les établissements de crédit n'étaient ainsi que rarement forcés de reprendre des immeubles.

Le poste *différences de change*, (tableaux 16, 17 et 19) qui faisait l'an dernier pour la première fois son apparition à l'actif dans notre statistique des banques, a augmenté considérablement dans le courant de l'année. Il a pourtant été déchargé de forts montants, nous le verrons, par la mise à contribution du capital-actions et des réserves et par la sortie de trois établissements qui y figuraient par 70 millions. Il est à peine besoin de jeter un rapide coup d'œil sur la cote des changes étrangers à la fin de l'année (voir ci-après) pour constater que presque toutes les devises ont subi une nouvelle baisse par rapport à la nôtre.

	France	Angle- terre	Alle- magne	Bel- gique	Hollande	Autriche	Italie	NewYork	Es- pagne	Russie
Parité . . .	100.00	25.2215	123.457	100.00	208.3193	105.01	100.00	5.182	100.00	266.67
Fin juillet 1914	100.09	25.17 ³ / ₄	122.57	99.55	207.25	103.05	98.95	5.14	96.49	250.59
" déc. 1914	101.45	25.45 ¹ / ₂	114.75	—	212.25	90.50	98.60	5.22 ³ / ₄	99.00	217.50
" " 1915	89.52	24.88	98.63	79.00	229.17	66.67	79.23	5.23 ¹ / ₂	98.00	160.00
" " 1916	86.40	24.04 ¹ / ₄	84.25	67.25	205.37	52.75	73.61	5.04 ¹ / ₂	106.92	149.00
" " 1917	76.40	20.82 ¹ / ₂	85.50	67.50	188.50	52.00	51.50	4.37	105.92	67.50
" " 1918	88.35	22.95	58.42	—	204.58	29.65	74.07	4.81 ¹ / ₂	96.17	67.50
" " 1919	51.77	21.20	11.15	53.00	209.33	3.00	41.75	5.53 ¹¹ / ₁₆	106.42	—
" " 1920	38.65	23.15 ³ / ₄	8.91	40.67	206.00	1.49	22.50	6.56 ⁵ / ₈	87.06	—
En 0/00 en dessus (+) ou en dessous (-) de la parité	- 613	- 82	- 928	- 593	- 11	- 986	- 775	+ 267	- 129	—

Nous avons déjà rappelé sommairement les dommages énormes imposés à l'économie suisse par l'effondrement des changes étrangers. Abstraction faite du marasme, dont souffrent notre industrie d'exportation et nos hôtels, qui entraîne un gros déficit dans notre revenu national, il faut prendre en considération les pertes subies par les capitalistes, elles se chiffrent par milliards. La propriété de postes importants en titres hypothécaires, autres valeurs et participations étrangères est devenue néfaste à bien des établissements regardés jusqu'alors comme solides. La dépréciation progressait à une allure telle que la liquidité des banques visées en était fortement affectée. L'arrêté fédéral du 26 décembre 1919, sur lequel nous nous sommes étendus l'an dernier, qui accorde aux sociétés anonymes et coopératives le droit d'amortir leurs pertes de change dans un délai de 20 ans n'offrait alors plus d'allègements aux entreprises par trop atteintes et les inconvénients se répercutaient à double, une première fois dans le bilan par une perte sur la fortune, une seconde fois dans les comptes d'exploitation comme déficit. Les résultats de l'année ne permettaient-ils plus à une banque de faire face à ses engagements, elle devait les couvrir par un prélèvement sur sa fortune, état de choses qui ne saurait se perpétuer. Les sociétés ainsi chargées devaient sacrifier une partie de leur capital et en appeler à la bonne volonté de leurs obligataires et de leurs autres créanciers. L'arrêté fédéral concernant la communauté d'intérêts dans les emprunts par obligations et l'extension de ce texte aux obligations et bons de caisse par l'arrêté du 28 décembre 1920, avec effet au 1^{er} janvier 1921, facilitaient la réorganisation des banques.

Les établissements atteints ont recouru à des moyens différents pour leur réorganisation financière. En 1920, la forme généralement adoptée consistait dans un sursis pour une durée de 4 à 10 ans, dans la suspension des tirages,

dans la remise des remboursements des emprunts fixes échus. On a créé aussi de nouvelles clauses d'intérêts, soit par la fixation des taux, soit par la conversion d'intérêts fixes en intérêts variables en rapport avec les résultats. L'actif et le passif d'une banque ont été repris par un canton ou plus exactement par sa banque cantonale. Dans d'autres cas, les cantons et les communes ont donné des subsides ou prêté leur garantie pour le paiement des intérêts. Une banque a réduit son capital de moitié et l'a reporté au même niveau par l'émission d'un montant égal en actions privilégiées.

Par suite de ces réorganisations, quelques banques ont renoncé à leurs contrats d'assurance de change, car là où a disparu la différence de change, l'amortissement annuel prévu par l'arrêté fédéral du 26 décembre 1919 devient sans objet.

Les banques n'entendent cependant pas procéder à ces réductions de valeur aux dépens de leurs droits créanciers. Les établissements hypothécaires notamment veillent à ce que les réorganisations, auxquelles ils ont procédé dans l'intérêt de leur propre liquidité et sous la pression des circonstances, ne soient pas faussement interprétées par les débiteurs allemands soumis à l'accord germano-suisse.

Notre tableau 19 ne se rapporte qu'aux différences de change visibles dans les bilans. La méthode de les traiter varie d'une banque à l'autre. Les hypothèques en marcs avec clause or sont généralement portées au cours de 123,45. Une grande banque les a évaluées au cours du jour. Nous lisons dans le rapport d'une grande banque foncière qu'elle a passé par différences de change toute une série de postes en francs insuffisamment couverts ou dont les possibilités de réalisation lui paraissaient douteuses. Les établissements au bénéfice de contrats d'assurance de change ont, règle générale, porté les postes à la valeur assurée. Une société financière a jugé bon de n'évaluer ses avoirs étrangers assurés qu'à la valeur du jour majorée des montants des paiements annuels sur le fonds de garantie. Le solde de ces avoirs est porté comme différence de change. Lorsque la participation à des entreprises étrangères porte sur au moins les $\frac{3}{4}$ du capital de ces entreprises, les banques suisses sont autorisés, par l'arrêté fédéral du 26 décembre 1919, à faire figurer au bilan le prix d'acquisition des actions. C'est ainsi qu'une société financière a compté 43,62 millions de couronnes hongroises au cours de 77,2483, les mettant au bilan par 33,69 millions de francs.

Comme on le voit au tableau 19, les sociétés financières étaient seules jusqu'en 1918 à renseigner sur les différences de change. En 1919, une grande banque a suivi, ainsi qu'une caisse d'épargne, puis plusieurs banques locales et moyennes, des caisses d'épargne et de prêts et des banques hypothécaires; si bien que de 1918 à 1919 ce poste a passé de 37 à 168 millions, il com-

porte 228 millions à fin 1920. Et encore faut-il remarquer que la grande banque et la caisse d'épargne précitées n'y participent plus. La première annonce encore dans son rapport une augmentation de 20 millions sur cette rubrique, mais elle a compensé une différence totale de 31 millions par une réduction du capital et des réserves. La caisse d'épargne également est sortie — il s'agit de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel qui a été reprise par la Banque cantonale neuchâteloise — sa différence de change est tombée à la charge du canton. Les bilans des banques locales et moyennes accusent de 1919 à 1920 une diminution de 1,31 à 0,90 millions sur ces différences. Par contre les banques hypothécaires sont en progression de 17 à 28 millions et les sociétés financières de 98 à 179 millions. Pour les caisses d'épargne et de prêts, il y a une augmentation, mais elle est insignifiante.

D'après les chiffres de notre tableau 19, ces différences se répartissent comme suit entre les diverses rubriques.

	en millions de francs	
Montant global des différences de change à fin 1919	214. 52	
Augmentation en 1920	<u>130. 28</u>	
	Total	344. 80
Dont à soustraire		
Recouvré par suite de hausse des cours	15. 35	
Couvert par le résultat d'exercice	22. 66	
Amortissements :		
Capital	23. 25	
Réserves	<u>33. 52</u>	56. 77
Sorties de banques	<u>22. 17</u>	116. 95
Montant net à fin 1920		<u>227. 85</u>
Les fonds propres faisant face à ce montant s'élèvent à :		
Réserves	29. 98	
Capital nominal	<u>373. 32</u>	403. 30

La couverture de cette différence par les fonds propres a sensiblement diminué en l'espace d'un an, tant en chiffres absolus que relatifs. En effet, en 1919, la différence de change de 168,14 millions était couverte par 58,31 millions de réserves et par 392,27 millions de capital nominal, soit au total par 450,58 millions.

C. Proportion des capitaux facilement réalisables aux fonds étrangers et à la totalité des engagements. Liquidité.

(Tableau 20)

Jamais nos banques, sauf peut-être au moment de la déclaration de guerre en 1914, n'ont dû faire face à des exigences aussi fortes que pendant la période d'après-guerre. Les banques et sociétés financières les plus touchées sont celles dont les placements ont été effectués en totalité ou en bonne partie en monnaies étrangères. L'arrêté fédéral du 26 décembre 1919 leur laisse la possibilité de rétablir l'équilibre de leur bilan par la répartition, sur plusieurs années, de l'amortissement des différences de change. De même, l'ordonnance concernant la communauté des créanciers dans les emprunts par obligations, étendue aux obligations et bons de caisse, vise au même but. Elle permet de reporter les échéances du passif et d'éviter la nécessité de se procurer des fonds à un moment par trop difficile. On a fait usage de ces deux facilités légales. Mais il ne s'agit en l'espèce, il ne faut pas s'y tromper, que du rétablissement d'une liquidité qui ne correspond que relativement aux principes normaux de concordance des échéances. Quelques établissements, considérant que seule l'amputation des actifs fictifs était capable de rétablir la situation normale, l'ont réalisée par une réduction du capital.

Il résulte des rapports des banques que presque tous les établissements, même ceux qui n'ont pas été affectés directement par des pertes de change, ont dû faire effort pour maintenir leur liquidité, soit en augmentant leurs capitaux facilement réalisables, soit en convertissant le plus possible leurs fonds étrangers en passifs à long terme. Quelques établissements ont essayé d'améliorer leur liquidité par une élévation de capital, d'autres se sont imposé une politique de retenue.

A l'appui de notre tableau 20 nous pouvons relever que la proportion des capitaux facilement réalisables aux fonds étrangers et à la totalité des engagements est de nouveau en amélioration dans le bilan global des banques suisses. Les sociétés financières et les banques d'outre-mer ne sont pas comprises dans nos chiffres. Le rapport comporte actuellement 28.91 % resp. 27.06 % contre 28.47 et 26.69 % l'année précédente. Le progrès est uniquement le fait des grandes banques. Tous les autres groupes, les banques cantonales aussi, montrent des reculs plus au moins importants. Dans ces dernières, la faiblesse de la relation est même surprenante (19.22 %, resp. 17.66 %); elle

reste ainsi en arrière de $\frac{1}{3}$ sur celle des banques locales et moyennes et de $\frac{2}{3}$ sur celle des grandes banques. Il faut en voir la cause dans la garantie de l'Etat, qui, estime-t-on trop souvent, dispense de donner une grande importance à cette question. Cette conception est absolument infondée, si l'on considère les disponibilités des cantons.

Afin de conserver une base homogène à notre comparaison, nous avons calculé le rapport en prenant comme capitaux facilement réalisables ceux désignés ainsi au tableau 16, soit la caisse et les avoirs en comptes de virements, les correspondants débiteurs, le portefeuille de change, les avances sur nantissement et les reports. Le second terme de comparaison est formé par l'ensemble des fonds étrangers et la totalité des engagements sans établir de distinction d'après les échéances. Nous ne sommes pas sans connaître l'insuffisance de notre méthode, nous renvoyons à cet égard à notre statistique de 1909. Tant que les banques ne renseigneront pas d'une façon plus détaillée sur les échéances de leurs engagements et sur celles de leurs placements, les postes qui doivent entrer dans le calcul de cette liquidité seront toujours discutables. Au surplus il n'y a pas lieu de s'y appesantir, car les distinctions les plus parfaites ne donneraient pourtant pas d'indications sur la qualité des placements. La question de savoir si tel ou tel poste doit ou ne doit pas intervenir dans le calcul est sans grande portée. L'essentiel est, qu'en partant toujours de la même base, en tant que la structure de cette base n'est pas profondément troublée d'une fois à l'autre, on puisse suivre la tendance générale du mouvement et en tirer des conclusions. La manière dont les banques veulent établir leurs calculs de liquidité est une toute autre affaire. Nous savons qu'un grand nombre d'entre elles la déterminent régulièrement. Quelques grandes banques apportent un soin scrupuleux à l'élaboration détaillée de tableaux de liquidité qui leur donnent toutes précisions sur le degré de concordance des échéances. On comprend aisément qu'elles ne livrent pas ces renseignements à la publicité dans leur rapport annuel.

D'après le Bulletin périodique de l'Union des Banques et Caisses d'épargne bernoises, les moyens liquides de tous les établissements affiliés au syndicat, soit la caisse, les avoirs en banque, les effets de change (les effets de crédit y compris) et les titres représentaient ensemble à fin 1920 20.84 % des passifs (sans les fonds propres et les succursales) contre respectivement 22.74 % et 23.79 % dans les deux années précédentes. Cela confirme les résultats de notre statistique qui montre une aggravation de la liquidité dans les groupes des banques de moyenne importance et dans les petites banques.

D. La rentabilité.

(Tableaux 21—26)

Comme d'habitude, nous avons dû laisser de côté toute une série d'établissements dans notre enquête sur la rentabilité, soit qu'ils ne publient pas de compte de profits et pertes, soit qu'ils le publient insuffisant pour le but que nous poursuivons. Les établissements qui manquent de ce fait accusaient, à fin 1920, un total de bilan de 189,64 millions (1919 253,81), leurs fonds propres s'élevaient à 5,72 (10,69) millions et les fonds étrangers à 181,02 (240,59) millions dont 96,36 (157,84) millions en dépôts d'épargne. La réduction de tous ces montants par rapport à l'an dernier provient de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel qui ne figure plus dans notre statistique.

La crise économique survenue en 1920 n'est pas restée sans influence sur les résultats des banques. Heureusement on peut pourtant retenir des chiffres précédents et des rapports des banques que les départements commerciaux, à peu d'exceptions près, ont bien travaillé. Cependant le résultat brut n'a pas progressé comme l'année dernière. C'eût été pourtant nécessaire car les charges, frais généraux, impôts et amortissements sont devenus encore plus lourds.

Les conditions d'exploitation des banques hypothécaires et de la plupart des sociétés financières sont diamétralement opposées à celles des banques commerciales. De même, les petits établissements ont dû généralement se contenter de résultats modestes. Les banques cantonales sont en partie dans le même cas, bien qu'il faille juger leurs résultats par un autre critère, car elles déploient leur activité dans l'intérêt général de notre économie.

La compulsation du bilan global de nos banques n'est pas chose aisée, la tâche devient ardue quand il s'agit des comptes de profits et pertes. Comme ils sont dressés d'après des principes essentiellement variables, la création d'une base de comparaison exige chaque année un grand travail. A notre avis, le gros défaut est à voir dans le fait que les sources de bénéfices ne sont pas toujours différenciées assez clairement.

On peut se rendre compte par les chiffres du mouvement total des grandes banques que 1920 n'a pas fait le tort aux affaires commerciales de banque comme on avait cru le prévoir ensuite des troubles économiques sensibles dès le deuxième semestre 1920. Pour 9 banques le mouvement simple atteignait

288 milliards contre 187, 135 et 110 milliards dans les trois années antérieures. L'avance de près de 100 milliards en 1920 est due à la marche florissante des affaires industrielles et commerciales dans le premier semestre. Tant les taux élevés que les demandes constantes d'argent étaient favorables aux affaires de banque. Les deux facteurs concouraient à un emploi rémunérateur des fonds disponibles. Sur cette progression de 100 milliards, 58 milliards reviennent à une seule banque, puis 14, 11 et 9 milliards à trois autres établissements. A elles seules, ces quatre banques absorbent 92 milliards.

L'augmentation du *bénéfice brut* des banques, qui se trouve être de 31 millions supérieur à celui de l'an passé et qui figure ainsi par 314 millions, pourrait bien être imputable au fort mouvement des affaires en comptes-courants. La progression du profit reste pourtant de $\frac{2}{5}$ inférieure à celle de l'an dernier.

Bénéfice brut				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
198	234	283	314	36	49	31

Il est intéressant aussi d'examiner le développement du rapport entre le bénéfice brut et le capital à renter ainsi qu'avec le capital productif. Toutes les banques considérées en bloc, les deux relations suivent une courbe ascendante car les élévations de capital et la progression des réserves ont été plus lentes que celle du profit brut. Ainsi l'an dernier, nous relevions une augmentation du capital à renter de 4.91 0/0 et de 3.19 0/0 sur le capital productif, elle comportait 10.92 0/0 pour le bénéfice brut. Dans ces conditions, le rapport du bénéfice brut au capital à renter est monté dans le courant de l'année de 17.78 0/0 à 18.80 0/0 et de 14.01 0/0 à 15.06 0/0 en ce qui concerne le capital productif. Le phénomène est perceptible dans tous les groupes sauf dans les banques hypothécaires et les sociétés financières, pour lesquelles le résultat brut a été influencé par les conditions déjà exposées au cours de notre travail. Le rapport ne s'est pour ainsi dire pas élevé dans les banques hypothécaires et s'est réduit à peu près de moitié dans les sociétés financières. Le tableau de la page 59 fait ressortir l'irrégularité du développement dans les divers groupes de banques.

Avant de nous livrer à notre recherche habituelle sur les sources du bénéfice et d'examiner l'intensité de leur débit par rapport aux années précédentes, nous croyons utile de jeter un coup d'œil sur les conditions et tarifs arrêtés par l'Association Suisse des Banquiers. L'intérêt sur les comptes de chèques et de virements fixé à 2 0/0 au-dessous du taux officiel d'escompte avec limite

	Proportion du bénéfice brut					
	au capital à renter			au capital productif		
	1913	1919	1920	1913	1919	1920
	en pour cent					
Banques cantonales	13.00	17.68	19.88	10.53	14.12	15.44
Grandes banques	16.12	25.91	27.86	12.49	19.99	21.47
Banques locales et moyennes .	13.79	19.57	22.51	10.57	15.44	17.67
Caisses d'épargne et de prêts	15.65	22.61	25.02	10.77	14.65	16.48
Banques hypothécaires	9.93	12.11	9.68	8.43	10.13	8.11
Caisses d'épargne	34.56	44.22	48.17	10.99	15.15	17.29
Sociétés financières	11.67	5.80	4.36	9.99	4.58	4.07
Banques d'outre-mer	14.87*	15.34	18.60	14.60*	12.87	15.22
Total	13.68	17.78	18.80	10.77	14.01	15.06

* 1914

maximum à 2½ 0/0 s'est révélé insuffisant en 1920. Les caisses d'épargne et de prêts notamment, qui souvent laissent reposer leurs fonds longtemps, insistent pour obtenir des taux plus élevés. Pour satisfaire à ce désir, on a élevé la limite maximum de 2½ à 3 0/0 à partir du 1^{er} février 1921. On a discuté aussi la question d'uniformiser les tarifs pour la garde et l'administration des titres en dépôts ouverts et examiné, plus particulièrement, s'il n'y avait pas lieu de modifier les conditions d'encaissement de coupons à porter en comptes de monnaies étrangères; on proposait entre autres de prélever une commission spéciale et de retarder la date de bonification. Cette réglementation a été abandonnée à chaque place. L'idée d'un arrangement dans le sens d'une élévation nouvelle des taxes de dépôts et d'encaissements n'a pas été menée à chef. Par contre, comme nous pouvions l'annoncer dans notre statistique de l'an dernier, la convention concernant la bonification des versements est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1920. Elle dispose que les versements faits par les clients de la banque ne seront crédités qu'un jour après réception. Les comités de l'Association étudient toute une série d'autres accords à réaliser, tendant à réduire les charges croissantes des banques.

Le *compte d'intérêts* de huit grandes banques a fourni, en 1920, 41,27 millions contre 33,88 millions en 1919. Il y a cependant lieu de tenir compte que le chiffre de 1920 est enflé de quelques millions provenant de commissions qu'une banque n'a plus portées à part. Un autre établissement, qui jusqu'ici ne figurait que par un faible montant d'intérêts, a passé dans ce poste le profit du portefeuille de change. Malgré tout il nous paraît que le bénéfice provenant des intérêts est en léger progrès sur 1919, en laissant de côté les recettes d'intérêts sur les prêts en monnaies avariées qui, par ci par là, ont entraîné des

déficits dans le compte d'intérêts. Les entrées d'intérêts actifs dans les banques cantonales le confirment, nous donnons ci-après les chiffres comparatifs de 1918 et de 1919.

	1918	1919	1920
	en milliers de francs		
Banques et correspondants	6 728	13 007	7 631
Comptes-courants débiteurs	32 658	39 652	47 055
Avances sur nantissement	15 180	15 766	17 489
Prêts aux communes et corporations	5 006	5 966	7 022
Hypothèques	74 712	78 797	83 536
Titres y compris bénéfices de cours	12 191	12 932	14 282
Autres comptes	3 651	3 459	5 237
Total	150 126	169 579	182 252
A soustraire les intérêts et commissions passifs	121 318	138 061	143 446
Solde	28 808	31 518	38 806

Les causes de l'augmentation du produit des intérêts doivent provenir surtout du mouvement des comptes-courants et plus encore de l'élévation des taux actifs. Si les banques pratiquaient en 1920 des taux d'intérêts extraordinairement élevés par rapport à l'avant-guerre, cela provient de ce qu'elles devaient servir aussi des taux élevés sur leurs fonds de roulement et qu'en outre elles ont à compter avec de plus gros frais d'administration. Une certaine marge entre les intérêts actifs et les intérêts passifs est nécessaire au fonctionnement normal d'une banque. Cette marge est naturellement différente selon qu'il s'agit de placements sans mouvement comme en affaires hypothécaires ou de comptes à mouvement sur lesquels la banque bénéficie de nombreuses commissions. Il est très difficile d'avoir une connaissance exacte des taux et commissions prélevés sur les différentes espèces d'affaires. Une certaine uniformité, et encore n'est-elle pas absolue, règne pourtant chez les membres d'un même syndicat; mais en général il n'existe pas la moindre unité, la fixation dépend des principes généraux d'administration et varie d'un lieu à l'autre. Nous avons vu précédemment que les taux ne sont pas exagérés dans les banques hypothécaires et il risque d'en être ainsi longtemps encore. Les banques commerciales paraissent avoir atteint la limite eu égard aux changements des conditions industrielles et commerciales. Quelques banques constatent que les modifications fréquentes des taux dans ces dernières années ont éveillé la nervosité des débiteurs.

Le rendement des *commissions* se monte dans les grandes banques à 36,81 millions contre 36,51 millions en 1919. Mais si l'on considère qu'une

banque a porté quelques millions sous intérêts, on peut admettre que, comme les intérêts, ce poste est en augmentation sensible.

L'augmentation extraordinaire prise en 1919 par le bénéfice sur le *portefeuille de change* est régie par des mouvements de sens contraire, tout au moins en ce qui concerne la part de ce poste dans le bénéfice brut total. En chiffres absolus, le rendement des 73 établissements (74 en 1919), envisagés dans notre tableau 23, est en légère avance. Il comportait 58,67 millions en 1918, 80,92 millions en 1919 et 90,04 millions en 1920. Par contre, la proportion de ce rendement par rapport au bénéfice brut est tombée de 37.33 0/0 en 1919 à 36.46 0/0 en 1920 après avoir enregistré une avance de deux points complets de 1918 à 1919. La proportion de ce bénéfice par rapport au bénéfice brut total est descendue dans les trois groupes traités dans le tableau, soit dans les banques cantonales de 34.58 0/0 à 32.07 0/0, dans les grandes banques de 40.79 à 40.58 0/0 et pour les banques locales et moyennes de 23.16 à 22.28 0/0. Si les chiffres absolus ont pu encore noter une avance, il faut l'attribuer aux taux d'intérêts relativement stables sur le marché de l'argent à court terme. La Banque nationale a maintenu toute l'année son taux de 5 0/0, abaissé d'un demi pour cent le 21 août 1919, alors que d'autres banques européennes d'émission l'élevaient soit pour mettre un frein à l'inflation, soit suivant l'impulsion du marché des capitaux à court terme. Le taux privé en Suisse est resté en moyenne à 4.56 0/0, soit à peine inférieur à celui de l'an dernier, 4.69 0/0. Il est caractérisé par l'ampleur réduite de ses fluctuations, son minimum a été de 4¹/₄ et son maximum de 4⁷/₈ 0/0. Même dans le deuxième semestre il est resté assez ferme en dépit du mouvement d'affaires réduit et de l'offre accrue de capitaux à court terme. Le réescompte sur le marché libre de postes importants de rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux par la Banque nationale ainsi que le placement direct par les souscripteurs de rescriptions cantonales et communales ont contribué à cette fermeté. Quoiqu'il en soit, le rendement du portefeuille suisse a été vraiment favorable. Les arbitrages en devises ont donné de nouveau en maints endroits de beaux résultats, bien qu'on ait dû travailler avec des marges plus étroites que l'an dernier. Le champ d'activité s'est étendu par la suppression de plusieurs centrales de devises et par la réouverture de meilleures relations téléphoniques et télégraphiques. Le rendement élevé de quelques portefeuilles de change laisse supposer que des bénéfices sur devises ont été comptabilisés sous ce poste.

Le rendement du *portefeuille de titres*, toujours difficile à compiler, se maintient dans le cadre de 1919. Il comporte pour les banques traitées au tableau 23, 24,80 millions contre 23,08 millions en 1919. Si le rendement net n'atteint que 3,16 millions contre 1,74 million, en 1919, il faut en attribuer la cause aux mêmes facteurs qui, déjà l'année précédente, ont amputé si malencontreuse-

ment le résultat: soit la baisse en bourse et l'obligation pour les banques de procéder à des amortissements sur les cours, spécialement sur ceux de titres publics. Dans la plupart des cas, le rendement total des valeurs ne suffisait pas à compenser la dépréciation et le compte de profits et pertes devait de nouveau y satisfaire. La courbe descendante de ces dernières années, en ce qui concerne le rendement brut des titres par rapport au bénéfice brut total, a continué son allure en 1920.

Les *frais d'administration* se présentent, cette année, avec une augmentation extraordinaire.

Frais d'administration				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
65,84	91,07	112,26	146,29	25,23	21,19	34,03

L'augmentation des deux années antérieures est ainsi fortement dépassée. Les frais généraux absorbent bientôt, pour l'ensemble des banques, la moitié du bénéfice brut contre environ $\frac{1}{4}$ avant la guerre. Dans les grandes banques, la proportion dépasse la moitié (56.25 0/0). Le principal facteur de cette élévation réside dans l'amélioration des traitements du personnel en vertu de contrats de travail passés au printemps 1920 entre les banques et les syndicats et basés sur la plus grande cherté de la vie; le maximum, en effet, était atteint en automne 1920. Une autre cause provient de l'augmentation de l'effectif du personnel par suite de l'ouverture de nouveaux comptoirs. L'établissement de grandes banques sur de nouvelles places par l'absorption de petites banques a eu souvent pour effet de remplacer l'organisme simple d'une petite banque par celui plus compliqué et plus coûteux d'un grand établissement. Les dépenses pour le matériel de bureau, pour le service des téléphones et des télégraphes, pour les ports etc., sont de plusieurs fois supérieures à celles d'avant-guerre. Ajoutons à cela les frais de timbre et ici et là des frais de réorganisation. Il est intéressant de constater que les frais des grandes banques, par suite de leur extension, ont presque quadruplé dans la période de 1913 à 1920, ceux des banques cantonales ont à peine triplé. Dans les banques hypothécaires ils n'ont même pas doublé. On peut en déduire que le capital investi dans les affaires de prêts immobiliers ne laisse pas un surplus de bénéfice appréciable après la couverture des frais; là plus qu'ailleurs, on doit chercher à travailler avec un appareil administratif le plus simple possible. Dans la règle les frais généraux par rapport au mouvement d'affaires sont plus favorables dans les grands établissements que dans les banques moyennes et petites. La constatation est inverse si l'on établit la comparaison avec la somme du bilan. Si

le mouvement d'affaires, et par suite le rendement, devaient se réduire, les frais extraordinairement élevés seraient un souci pour plus d'un établissement.

Comme l'an dernier les *impôts* touchent sérieusement les banques, ils sont en progression de 3 millions et atteignent 18 1/2 millions. Comme précédemment ce chiffre ne concerne qu'environ la moitié des banques. Il n'y a pas à se dissimuler que les charges fiscales croissantes ne sont pas faites pour rendre l'élasticité d'antan au marché financier. Les lois fiscales de la Confédération, des cantons et des communes visent toutes le même objet, le capital, et ralentissent sa formation nuisant à l'initiative individuelle et à l'esprit d'épargne; peut-être portent-elles leur part de responsabilité dans la hausse des taux d'intérêts. Les banques font franchement remarquer que les exigences du fisc ne sauraient plus guère croître sans porter atteinte à leur développement et à leur action économique. En fait leurs prestations sont énormes et les obligent à aggraver l'écart entre les intérêts actifs et les intérêts passifs au dépens du débiteur. Cela constitue une nouvelle charge pour le monde des affaires dont la capacité, vue à la lumière des conditions nouvelles, pourrait bien avoir aussi atteint sa limite. Qu'on envisage simplement la situation des banques hypothécaires. D'après la nouvelle loi fiscale bernoise entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1919, la banque n'a plus la faculté de payer l'impôt sur les versements faits chez elle. Mais comme nous le lisons dans un rapport de banque, l'expérience montre qu'elle n'est nullement déchargée pour cela, car d'après la loi, il y a en dehors de l'impôt sur les capitaux non-gagés un supplément souvent plus élevé que n'était autrefois l'impôt sur les versements. Le compte impôts ne diminuera pas de sitôt dans les banques, malgré que, ou peut-être justement parce que, ces établissements représentent un élément imposable offrant une certaine stabilité. Ils ont la perspective de supporter l'impôt sur les coupons et le deuxième impôt de guerre.

A côté des frais d'administration, les *pertes et amortissements* ont contribué à réduire le bénéfice brut. Ce poste se trouve même supérieur de 32 millions à l'an dernier. Il ne représente pas moins du 38.51 0/0 du bénéfice brut contre 31.27 0/0 en 1919 et 14.87 0/0 en 1913. Voici la comparaison avec ces dernières années.

Pertes et amortissements				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
29,81	33,55	88,53	120,92	3,74	54,98	32,39

Nous relevions déjà l'an passé que les chiffres des amortissements étaient à considérer avec circonspection, car il arrive très souvent que de forts amortissements soient effectués avant que le bénéfice brut soit fixé. Cette année aussi on doit y avoir largement procédé, la situation des débiteurs le rendait

souvent nécessaire. Les comptes ne permettent pas toujours de voir où les montants destinés à cette fin ont été prélevés. En tout cas, on arrive à la certitude que beaucoup de banques doivent disposer encore de réserves cachées importantes. Lorsqu'on songe à tout ce que les banques ont sorti de leurs réserves cachées en ces dernières années, on peut constater avec satisfaction que, dans la règle, la banque suisse veille davantage à maintenir et à assurer sa position qu'à faire ressortir une situation brillante par ses bilans. Il va de soi que notre évaluation des pertes et amortissements ne correspond pas pleinement à la réalité, puisqu'elle ne peut naturellement pas comprendre les sommes prélevées sur les réserves cachées.

On peut se demander si une seule banque a pu terminer l'année sans subir de pertes. Car même les placements considérés avant la guerre comme de tout premier ordre sont parfois en souffrance par suite de circonstances de change et même les placements en titres intérieurs de tout repos ont subi une dépréciation d'une intensité inconnue jusqu'ici, en rapport avec les changements de taux de capitalisation. Cette remarque touche particulièrement les caisses d'épargne qui, en temps normaux grâce à leur politique prudente en matière de placement de leurs fonds étrangers, n'enregistraient que des pertes minimales. Nous l'avons déjà dit, il ne pouvait être question de répartir la perte sur plusieurs années comme cela a été pratiqué sur les pertes de change en vertu de l'ordonnance à ce sujet.

Quelques cas exceptés, les pertes subies par les banques dans les affaires courantes n'ont pas été très grandes. Par contre le développement ultérieur de la crise fait craindre des pertes beaucoup plus élevées et les banques travaillent déjà à créer les moyens pour les couvrir. En revanche, on peut admettre que le niveau le plus bas des valeurs à rendement fixe est passé. De ce fait des sommes précédemment amorties redeviennent libres.

Les chiffres ci-après renseigneront sur les pertes des divers groupes de banques au cours de ces dernières années.

	Pertes et amortissements			Augmentation et diminution sur l'année précédente		
	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en milliers de francs						
Banques cantonales	8 876	14 213	18 829	+ 1 745	+ 5 337	+ 4 616
Grandes banques	9 474	19 220	52 660	+ 2 233	+ 9 746	+33 440
Banques locales et moyennes	3 039	6 296	8 947	- 11	+ 3 257	+ 2 651
Caisses d'épargne et de prêts	586	1 254	1 837	+ 160	+ 668	+ 583
Banques hypothécaires . . .	1 823	7 566	7 415	+ 651	+ 5 743	- 151
Caisses d'épargne	1 482	2 733	4 158	+ 416	+ 1 251	+ 1 425
Sociétés financières	8 264	37 247	27 071	- 1 456	+28 983	-10 176
Banques d'outre-mer	2	1	4	- 3	- 1	+ 3
Total	33 546	88 530	120 921	+ 3 735	+54 984	+32 391

Le *bénéfice net* se présente par les chiffres suivants :

Bénéfice net				Augmentation et diminution sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
102,52	109,45	82,32	46,80	+ 6,93	- 27,13	- 35,52

En 1919 déjà nous pouvions constater combien forte était la différence entre le bénéfice brut et le bénéfice net. Le fait est encore plus prononcé cette fois. Le tableau suivant donne clairement les chiffres du bénéfice brut et ceux du bénéfice net au cours des trois dernières années.

	Bénéfice brut			Bénéfice net		
	1918	1919	1920	1918	1919	1920
	en milliers de francs					
Banques cantonales . . .	51 459	59 664	69 951	27 005	27 557	28 777
Grandes banques	105 595	135 566	153 965	47 046	54 091	14 707
Banques locales et moyennes	26 499	34 420	40 046	12 745	14 435	13 786
Caisses d'épargne et de prêts	4 570	5 194	5 856	2 094	1 942	1 747
Banques hypothécaires . .	18 272	20 388	16 713	11 061	6 582	3 033
Caisses d'épargne	7 182	8 601	10 382	2 446	2 215	1 927
Sociétés financières . . .	18 999	17 743	15 240	5 987	-25 573	-18 608
Banques d'outre-mer . . .	1 490	1 534	1 860	1 067	1 070	1 434
Total	234 066	283 110	314 013	109 451	82 319	46 803

Alors qu'en 1906, le bénéfice net se montait aux $\frac{7}{10}$ du bénéfice brut, il descendait à quelque $\frac{6}{10}$ en 1913 et ne représente plus guère que $\frac{1}{7}$ en 1920. La réduction du rendement est encore plus frappante si l'on se livre à une comparaison avec les dernières années de paix et qu'on recherche d'autre part les modifications enregistrées par le capital productif et le bénéfice brut. De 1913 à 1920, la progression est la suivante :

- pour le capital productif de 31 %
- pour le bénéfice brut de 83 %
- pour les frais d'administration de 206 %
- pour les impôts de 171 %
- pour les pertes et amortissements de 373 %
- En contrepartie le bénéfice net est descendu de 52 %

Le nombre des établissements bouclant par une perte nette s'est légèrement réduit de 1919 à 1920, il atteint 31 contre 35, par contre la perte a presque doublé, elle se monte à 64 millions contre 34 millions. Voici la répartition entre les divers groupes :

	Perte nette							
	Nombre d'établissements				Montant en milliers de francs			
	1917	1918	1919	1920	1917	1918	1919	1920
Banques cantonales	—	1	—	1	—	130	—	384
Grandes banques	—	—	—	1	—	—	—	32 522
Banques locales et moyennes	3	3	1	5	307	287	125	284
Caisses d'épargne et de prêts	1	2	4	4	10	41	22	184
Banques hypothécaires . .	—	—	3	3	—	—	820	5 205
Caisses d'épargne	3	4	13	9	224	142	271	536
Sociétés financières	8	5	14	8	8 337	23 082	32 359	24 588
Total	15	15	35	31	8 878	23 682	33 597	63 703

En concordance avec le bénéfice net restreint, la répartition des bénéfices n'a permis ces dernières années qu'un rendement modeste du capital d'exploitation. La première cause en est dans l'augmentation du capital à renter, en progression de 33 0/0 de 1913 à 1920, alors que l'avance des montants distribués n'est que de 7 0/0. Les banques libres ont réparti les *dividendes* suivants :

Dividendes				Augmentation sur l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en millions de francs						
76,78	84,44	88,44	90,02	7,66	4,00	1,58

Les répartitions se sont effectuées à peu près dans les mêmes conditions qu'en 1919. C'est-à-dire qu'un certain nombre d'établissements ont élevé leur dividende, d'autres l'ont réduit, en général la plupart ont maintenu le même taux qu'en 1919. D'autres qui l'an passé et peut-être auparavant déjà n'avaient rien distribué, ont fait de même en 1920.

Les motifs qui ont poussé à l'élévation des dividendes sont de nature diverse. Le plus souvent, les organes directeurs tenaient à répartir des dividendes plus forts qui soient mieux en corrélation avec le rendement des obligations supérieur à ce moment à celui des actions. Quelques établissements considéraient cette majoration comme d'autant plus indiquée qu'ils avaient procédé dans les années précédentes à des retenues extraordinaires pour les réserves, au détriment des dividendes. En général les banques veillent avec un soin jaloux que leurs actions ne tombent pas en dessous du pair, ne serait-ce déjà qu'en considération des difficultés très grandes que rencontreraient des élévations ultérieures du capital.

Nul n'est besoin, en fin de cette étude, de donner de longues explications sur les causes qui ont régi la baisse des dividendes ou même les suspensions là où elles se sont produites. Lorsqu'il a fallu subir des pertes et effectuer

des amortissements aussi considérables que ceux relevés dans notre statistique, il n'est pas étonnant que les banques atteintes cherchent à retrouver leur équilibre entre autres en réduisant les dividendes. L'an dernier déjà nous nous sommes pleinement ralliés à cette sage politique. La réserve dans la répartition des bénéfices se justifie absolument dans nos temps de crise et d'insécurité, alors que le dénouement est encore incertain. En ce moment, le taux des dividendes est moins un indice de la capacité de répartition d'une entreprise que de sa politique future. Sans doute la stabilité des dividendes peut être un des éléments du crédit d'une banque, mais nous considérons comme une très lourde faute la répartition de dividendes par un établissement n'étant plus en mesure de le faire et qui s'efforce de maintenir cette stabilité par crainte que son crédit en soit touché.

Nous avons de nouveau cherché à déterminer dans notre colonne des dividendes, l'importance des versements faits au fisc par les établissements d'Etat et le profit que tirent les cantons de leur établissement financier. Vingt-quatre établissements participent à ce calcul, soit 22 banques cantonales et deux banques hypothécaires. Nous sommes arrivés au résultat suivant comparativement aux deux années précédentes :

	1918	1919	1920
1. Montant total du dividende de l'ensemble des banques prises pour l'établissement du compte global des résultats, en milliers de francs	84 301	88 437	90 018
2. Répartitions totales des banques d'Etat, en milliers de francs	20 607	20 376	23 111
3. Proportion de ces répartitions au montant total des dividendes distribués (chiffre 1)	24 0/0	23 0/0	26 0/0
4. A déduire de la répartition du chiffre 2 pour le service des emprunts de dotation, en milliers de francs	13 989	14 744	16 528
5. Montant net revenant aux cantons, en milliers de francs	6 618	5 632	6 583
6. Moyenne annuelle du capital de dotation productif, en milliers de francs	332 001	344 000	368 208
7. Rendement en 0/0 du capital de dotation ci-dessus eu égard aux répartitions d'après le chiffre 2.	6.21 0/0	5.92 0/0	6.28 0/0
8. Intérêt moyen exigé par le service des emprunts destinés à former le capital de dotation	4.21 0/0	4.29 0/0	4.49 0/0
9. Solde en faveur de l'Etat	2.00 0/0	1.63 0/0	1.79 0/0
10. De la répartition globale du chiffre 2 sont destinés:			
a) au service du capital de dotation	67.88 0/0	72.36 0/0	71.52 0/0
b) aux répartitions à l'Etat	32.12 0/0	27.64 0/0	28.48 0/0

En 1919, on avait l'impression que le revenu net tiré par l'Etat de sa banque menaçait de se réduire graduellement. Mais en 1920, des efforts ont été faits pour combattre cette tendance en sorte que l'activité est redevenue plus

profitable pour l'Etat. Par ci par là on a travaillé activement à l'adjonction de départements commerciaux ou cherché à mieux exploiter ceux déjà existants. Il semble qu'à côté de leur but économique général, les banques cantonales développent de plus en plus leur activité en vue du rendement. Les besoins de l'Etat ont tellement augmenté qu'il faut bien les couvrir d'une façon ou de l'autre. Les statuts de quelques banques ont été révisés dans le sens d'une meilleure adaptation aux besoins financiers de la caisse d'Etat.

Nous rappelons ce que nous disions l'an dernier, les données précédentes, tant sommes que relations, représentent des moyennes et les chiffres de telle ou telle banque cantonale s'en écartent souvent très sensiblement. Il serait oiseux d'entrer dans les détails.

Le tableau 24 nous indique que le rendement moyen annuel du capital à renter et du capital productif de toutes les banques réunies est encore en baisse; il atteint respectivement 5.39⁰/o (année précédente 5.55⁰/o) et 4.32⁰/o (4.35⁰/o). En ce qui concerne les sociétés financières, les deux taux sont de 1.45⁰/o et de 1.35⁰/o.

D'après notre tableau 26 qui groupe les banques constituées sous forme de société anonyme selon l'importance des taux de dividende répartis, nous voyons que le capital à renter resté sans dividende est monté de 306 millions à 395 millions de 1919 à 1920 pour 33 établissements contre 31 l'an dernier. La part non rétribuée du capital total investi se monte à 33.10⁰/o contre 26.72⁰/o en 1919. Les banques distribuant un dividende de 6⁰/o à 8⁰/o, qui n'a rien d'exagéré aujourd'hui et auquel les actionnaires peuvent légitimement prétendre, sont plus nombreuses que l'an passé, soit 71 établissements contre 53, mais elles ne représentent qu'un capital de 451 millions contre 479 en 1919. Seules 6 banques (l'an dernier 7) ont réparti plus de 8⁰/o sur un capital de 161 millions (138 en 1919).

Le dividende moyen pour l'ensemble des banques constituées sous forme de société anonyme comporte 5.07⁰/o du capital à renter contre 5.42⁰/o en 1919. Si l'on considère sans parti pris le développement du taux moyen depuis le début de notre statistique, soit depuis 15 ans, on peut vraiment prétendre que les actionnaires des banques n'ont pas été favorisés. Loin de tirer un profit correspondant du mouvement d'affaires des banques fortement accru pendant la guerre, ils ont dû se contenter de dividendes stationnaires sans rapport avec la dépréciation de l'argent et souvent même d'une réduction quand ce n'était pas d'une cessation complète de distribution. Il faut en outre tenir compte que le dividende distribué n'indique pas le rendement absolu de l'action, car il y a lieu de se baser sur l'agio éventuellement payé sur le cours d'achat. Pour juger objectivement de la participation des actionnaires d'après le taux

de dividende, on ne peut en effet méconnaître l'acquisition des actions à des prix dépassant le pair.

Les allocations aux *réserves* prélevées sur le résultat de l'année se ressentent des pertes et amortissements. Une grande partie des banques s'est trouvée hors d'état d'allouer les montants habituels à ses réserves. Nous en avons parlé dans notre commentaire du passif. Par contre d'autres banques, notamment des grandes banques commerciales, ont pu faire des retenues importantes. Néanmoins le chiffre est influencé par les forts amortissements d'une grande banque et d'une société financière, il est encore plus piteux que celui de l'an dernier. Les réserves au lieu d'être en progression apparaissent avec une sortie de 19½ millions contre une de ½ million l'an passé. Les chiffres suivants montrent combien la situation a changé depuis 1917 et 1918 où les réserves avaient été richement dotées sur les résultats d'exercice :

1917 allocations nettes aux réserves	15,10 millions
1918 " " " "	17,81 "
1919 prélèvements sur les réserves	0,58 "
1920 " " " "	19,50 "

Les *tantièmes* à la direction et aux membres du Conseil d'administration portent à peu près sur les mêmes chiffres qu'en 1919.

Tantièmes				Diminution contre l'année précédente		
1917	1918	1919	1920	1918	1919	1920
en milliers de francs						
4 297	3 493	3 205	3 096	804	288	109

Dans notre dernière statistique nous avons dit pourquoi on ne pouvait conclure à une réduction en dépit de la diminution de nos chiffres. Des modifications de statuts ont fait disparaître sous frais d'administration des sommes touchées comme tantièmes. Une grande banque garde le secret le plus absolu sur ce poste depuis quelques années. Nos chiffres ne donnent donc qu'une idée inexacte.

Le poste *autres emplois* se monte en 1920 à 5,05 millions, contre 9,11 millions et 3,88 millions dans les deux années précédentes. Avec la forte réduction du bénéfice net, on ne pouvait s'attendre à de plus forts montants. On a un heureux témoignage de la compréhension des besoins du personnel par les organes directeurs dans le fait que sur les 5,05 millions, 4,43 millions ont été destinés à alimenter les caisses de retraite et d'invalidité. 77 banques participent à cette somme dont 5 grandes banques pour 2,98 millions.

La dureté des temps se manifeste dans les *reports à compte nouveau*. De forts montants déficitaires doivent encore être reportés. Cette rubrique, nous

l'avons vu l'an dernier, ne provient que d'une différence de colonnes et donne uniquement les changements survenus dans les reports à nouveau effectifs d'une année à l'autre. Son importance est bien mise en relief dans notre nouveau tableau sur les fonds propres en fin d'année dans la colonne soldes à compte nouveau. Le rapport global de 12,92 millions à fin 1918 s'est mué en solde déficitaire de 5,53 millions en 1919 et de 17,40 millions en 1920. Le recul est imputable principalement aux sociétés financières qui, à fin 1918, accusaient encore un solde actif de 6,85 millions et qui figuraient par un passif de 13,40 millions en 1919 et de 23,26 millions en 1920. Les réserves de ce groupe pour un montant de 28,28 millions se trouvent ainsi être presque complètement absorbées.

La rubrique *amortissement de capital* est nouvelle. La réorganisation d'une grande banque et les pertes considérables survenues en 1921 l'ont rendue nécessaire. Nous n'avons pas cru devoir rechercher si des amortissements de ce genre avaient eu lieu dans le passé et par quelles sommes ils devraient figurer dans notre rubrique. Ce travail se heurterait à certaines difficultés sans donner une orientation complète, car les pertes de capitaux par les banques qui suspendent leurs paiements et sortent ainsi de la statistique ne peuvent quand même plus être considérées.

Annexe statistique.

Liste des tableaux.

Tableau No.	Page
1. Répartition des banques d'après leur caractère économique et juridique à fin 1920 et modifications de l'effectif des groupes en 1920	73
2. Répartition des banques d'après le montant de leur capital nominal à fin 1920	73
3. Structure du passif	74
4. Répartition du passif en pour cent	80
5. Modifications du capital nominal en 1920	81
6. Modifications des réserves en 1920	81
7. Prélèvements sur le résultat d'exercice et sur l'agio lors des élévations de capital en faveur du fonds de réserve, exprimés en pour cent du total des allocations	82
8. Rapport en pour cent du capital non-versé et des réserves au capital nominal	82
9. Circulation de billets de banque en fin d'année	82
10. Répartition en pour cent des fonds étrangers	83
11. Part des emprunts fermes par rapport au montant total des obligations	84
12. Proportion en pour cent des emprunts fermes par rapport au total des obligations pour les groupes qui accusent des emprunts fermes	84
13. Part des obligations dont le taux d'intérêt peut être déterminé par rapport au montant total des obligations	84
14. Répartition en pour cent des obligations d'après le taux d'intérêt	85
15. Proportion des fonds propres aux fonds étrangers	87
16. Structure de l'actif	88
17. Répartition de l'actif en pour cent	94
18. Composition du portefeuille de titres propriété des banques mêmes	95
19. Différences de change	96
20. Proportion des capitaux facilement réalisables par rapport aux fonds étrangers et à l'ensemble des engagements. Liquidité	97
21. Comptes de profits et pertes	98
22. Bénéfice brut et bénéfice net	104
23. Proportion du rendement du portefeuille de change et du portefeuille de titres par rapport au bénéfice brut	104
24. Rendement du capital annuel moyen à renter et du capital productif	105
25. Le taux de dividende d'après le montant du capital à renter	106
26. Classification des banques (sociétés anonymes) d'après le taux de leur dividende	106

Répartition des banques d'après leur caractère économique et juridique à fin 1920 et modifications de l'effectif des groupes en 1920.

Tableau 1.

Groupe	Banque nationale suisse	Etablissements d'Etat avec dotation		Sociétés anonymes		Sociétés coopératives		Autres établissements		Total		
		Effectif en 1920	Par rapport à 1919	Effectif en 1920	Par rapport à 1919	Effectif en 1920	Par rapport à 1919	Effectif en 1920	Par rapport à 1919	Effectif en 1920	Changements en 1920	
											Entrée	Sortie
Banque nationale suisse . . .	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
Caisse de Prêts de la Conféd. suisse . . .	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
Centrale des Charbons S. A. en liq. . .	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—
Société financière suisse . . .	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—
1. Banques cantonales . . .	—	22	—	2	—	—	—	—	—	24	—	—
2. Grandes banques . . .	—	—	—	8	—	1	—	—	—	9	—	—
3. Banques locales et moyennes . . .	—	—	—	73	÷ 3	7	÷ 1	—	—	80	—	4
4. Caisses d'épargne et de prêts . . .	—	—	—	51	÷ 1	6	—	9	—	66	—	1
5. Caisses Raiffeisen (Union) . . .	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—
6. Banques hypothécaires . . .	—	3	—	15	+ 1	—	—	—	—	18	1	—
7. Caisses d'épargne . . .	—	1	—	23	—	78	+ 1	14	—	116	1	—
8. Sociétés financières . . .	—	—	—	25	+ 1	—	—	—	—	25	1	—
9. Banques d'outre-mer . . .	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—
Total de 1—9	—	26	—	198	÷ 2	93	—	23	—	340	3	5

Répartition des banques d'après le montant de leur capital nominal à fin 1920.

Tableau 2.

Groupe	Sans capital	Fr. 1 à 100 000	Fr. 100 001 à 500 000	Fr. 500 001 à 1 000 000	Fr. 1 000 001 à 5 000 000	Fr. 5 000 001 à 10 000 000	Fr. 10 000 001 à 20 000 000	plus de Fr. 20 000 000	Total
		Nombre des banques							
Banque nationale suisse . . .	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Caisse de Prêts de la Conféd. suisse . . .	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Centrale des Charbons S. A. en liq. . .	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Société financière suisse . . .	—	—	—	—	—	—	—	1	1
1. Banques cantonales . . .	—	—	1	—	9	1	5	8	24
2. Grandes banques . . .	—	—	—	—	—	—	—	9	9
3. Banques locales et moyennes . . .	—	2	15	21	31	10	1	—	80
4. Caisses d'épargne et de prêts . . .	7	11	37	8	3	—	—	—	66
5. Caisses Raiffeisen (Union) . . .	—	—	—	—	1	—	—	—	1
6. Banques hypothécaires . . .	—	—	—	—	6	8	1	3	18
7. Caisses d'épargne . . .	64	20	22	8	1	1	—	—	116
Total de 1—7	71	33	75	37	51	20	7	20	314
8. Sociétés financières . . .	—	—	—	—	5	8	7	5	25
9. Banques d'outre-mer . . .	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Total de 1—9	71	33	75	37	56	29	14	25	340
	Montant du capital nominal en milliers de francs								
Banque nationale suisse . . .	—	—	—	—	—	—	—	50 000	50 000
Caisse de Prêts de la Conféd. suisse . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Centrale des Charbons S. A. en liq. . .	—	—	—	—	—	—	—	138 006	138 006
Société financière suisse . . .	—	—	—	—	—	—	—	80 000	80 000
1. Banques cantonales . . .	—	—	500	—	36 000	7 000	83 000	247 000	373 500
2. Grandes banques . . .	—	—	—	—	—	—	—	600 173	600 173
3. Banques locales et moyennes . . .	—	150	5 231	19 207	87 004	75 897	12 500	—	199 989
4. Caisses d'épargne et de prêts . . .	—	668	10 932	4 375	8 000	—	—	—	23 975
5. Caisses Raiffeisen (Union) . . .	—	—	—	—	1 476	—	—	—	1 476
6. Banques hypothécaires . . .	—	—	—	—	21 500	61 000	15 000	86 000	183 500
7. Caisses d'épargne . . .	—	996	4 985	5 923	5 000	7 000	—	—	23 904
Total de 1—7	—	1 814	21 648	29 505	158 980	150 897	110 500	933 173	1 406 517
8. Sociétés financières . . .	—	—	—	—	18 600	78 250	124 500	216 000	437 350
9. Banques d'outre-mer . . .	—	—	—	—	—	10 000	—	—	10 000
Total de 1—9	—	1 814	21 648	29 505	177 580	239 147	235 000	1 149 173	1 853 867

Structure

Tableau 3.

Année	Nom- bre de ban- ques	Fonds étrangers							
		Billets en circu- lation	Comptes de chèques et de virements, corres- pondants créanciers	Comptes- courants créanciers	Obligations		Autres dépôts	Dépôts d'épargne	Total
					Total	Dont emprunts fermes			
en milliers de francs									
Banque nationale suisse									
1906/07	1	159 220	19 508	6 281	—	—	—	—	185 009
1913	1	313 821	27 421	31 591	—	—	—	—	372 833
1917	1	702 303	88 952	49 757	—	—	—	—	841 012
1918	1	975 706	79 122	108 519	—	—	—	—	1 163 347
1919	1	1 036 123	120 696	60 160	—	—	—	—	1 216 979
1920	1	1 023 712	146 435	16 899	—	—	—	—	1 187 046
Caisse de Prêts de la Confédération suisse¹⁾									
1917	1	²⁾ 19 901	—	—	—	—	—	—	19 901
1918	1	²⁾ 24 887	—	—	—	—	—	—	24 887
1919	1	²⁾ 22 249	—	—	—	—	—	—	22 249
1920	1	²⁾ 21 785	—	—	—	—	—	—	21 785
¹⁾ Clôture d'exercice au 30 juin. ²⁾ Y compris bons de la Caisse de Prêts en caisses de la Banque nationale suisse.									
Centrale des Charbons S. A. en liq.¹⁾									
1918	1	—	—	13	—	—	—	—	13
1919	1	—	—	7	—	—	—	—	7
1920	1	—	—	3 022	—	—	—	—	3 022
¹⁾ Clôture d'exercice au 31 juillet.									
Société financière suisse¹⁾									
1919	1	—	—	—	30 000	—	—	—	30 000
1920	1	—	—	—	30 000	—	—	—	30 000
¹⁾ Clôture d'exercice au 30 juin.									
1. Banques cantonales									
1906	22	146 500	35 270	213 564	724 119	34 568	23 432	348 505	1 491 390
1913	22	—	60 870	317 596	1 302 211	41 707	42 647	559 661	2 282 985
1917	24	—	131 117	495 377	1 460 412	63 126	49 583	744 639	2 881 128
1918	24	—	102 657	536 168	1 494 607	62 093	41 227	851 143	3 025 802
1919	24	—	140 650	559 647	1 575 860	60 925	44 131	952 602	3 272 890
1920	24	—	134 479	598 802	1 595 478	71 027	47 160	1 042 082	3 418 001

du passif.

Tableau 3.

Autres engagements			Total des fonds étrangers et des autres engagements	Fonds propres				Bilan	Année
Traites et acceptations	Divers	Total		Capital		Réserves	Total		
				Nominal	Versé				
en milliers de francs									
Banque nationale suisse									
—	2 318	2 318	187 327	50 000	25 000	—	50 000	237 327	1906/07
—	5 529	5 529	378 362	50 000	25 000	1 496	51 496	429 858	1913
—	14 213	14 213	855 225	50 000	25 000	3 441	53 441	908 666	1917
—	21 668	21 668	1 185 015	50 000	25 000	3 941	53 941	1 238 956	1918
—	26 751	26 751	1 243 730	50 000	25 000	4 441	54 441	1 298 171	1919
—	31 106	31 106	1 218 152	50 000	25 000	4 941	54 941	1 273 093	1920
Caisse de Prêts de la Confédération suisse									
—	4 666	4 666	24 567	—	—	—	—	24 567	1917
—	3 782	3 782	28 669	—	—	2 000	2 000	30 669	1918
—	1 528	1 528	23 777	—	—	2 000	2 000	25 777	1919
—	2 793	2 793	24 578	—	—	2 000	2 000	26 578	1920
Centrale des Charbons S. A. en liq.									
10 700	5 425	16 125	16 138	137 700	137 700	311	138 011	154 149	1918
5 600	8 437	14 037	14 044	137 991	137 991	1 963	139 954	153 998	1919
—	8 705	8 705	11 727	138 006	138 006	3 969	141 975	153 702	1920
Société financière suisse									
82 110	5 875	87 985	117 985	80 000	79 265	400	80 400	198 385	1919
37 100	7 630	44 730	74 730	80 000	80 000	2 800	82 800	157 530	1920
1. Banques cantonales									
18 656	68 578	87 234	1 578 624	143 250	143 250	41 181	184 431	1 763 055	1906
19 950	231 106	251 056	2 534 041	276 000	276 000	62 531	338 531	2 872 572	1913
28 188	171 538	199 726	3 080 854	309 500	309 500	78 239	387 739	3 468 593	1917
24 034	193 693	217 727	3 243 529	337 500	337 500	84 121	421 621	3 665 150	1918
18 992	220 752	239 744	3 512 634	337 500	337 500	90 239	427 739	3 940 373	1919
59 532	242 439	301 971	3 719 972	373 500	373 500	94 724	468 224	4 188 196	1920

Structure

Tableau 3 (Suite).

Année	Nom- bre de ban- ques	Fonds étrangers							
		Billets en circu- lation	Comptes de chèques et de virements, corres- pondants créanciers	Comptes- courants créanciers	Obligations		Autres dépôts	Dépôts d'épargne	Total
					Total	Dont emprunts fermes			
					en milliers de francs				
2. Grandes banques									
1906	9	1 000	102 124	332 881	392 527	15 000	36 312	62 737	927 581
1913	7	—	163 429	577 754	670 885	35 000	99 165	68 485	1 579 718
1917	7	—	417 620	1 308 975	699 745	40 000	220 806	87 886	2 735 032
1918	7	—	476 682	1 606 470	744 361	42 000	186 722	104 411	3 118 646
1919	9	—	630 087	1 753 613	816 762	51 000	272 155	116 486	3 589 103
1920	9	—	597 059	1 851 865	811 078	48 539	301 683	193 895	3 755 580
3. Banques locales et moyennes									
1906	97	22 250	33 296	172 204	309 136	—	102 631	141 436	780 953
1913	85	—	55 306	169 042	318 353	2 500	168 333	151 209	862 243
1917	85	—	63 576	328 772	330 745	11 500	162 587	153 607	1 039 287
1918	85	—	79 426	412 519	350 465	14 000	181 212	176 842	1 200 464
1919	84	—	82 800	452 160	360 347	9 890	100 742	226 408	1 222 457
1920	80	—	92 833	423 273	353 376	10 268	99 607	224 375	1 193 464
4. Caisses d'épargne et de prêts									
1906	88	—	3 330	36 472	105 048	—	26 092	140 886	311 828
1913	72	—	4 876	40 183	121 208	—	15 961	154 545	336 773
1917	71	—	2 925	62 921	125 035	—	17 786	164 136	372 803
1918	70	—	3 332	79 557	131 241	—	20 041	191 148	425 319
1919	67	—	5 121	40 580	104 087	—	21 799	188 649	360 236
1920	66	—	7 276	38 461	109 504	—	21 605	187 738	364 584
5. Caisses Raiffeisen (Union)									
1917	1 (208)	—	—	9 739	13 305	—	—	21 434	44 478
1918	1 (224)	—	—	16 449	16 718	—	—	30 238	63 405
1919	1 (250)	—	—	21 954	21 743	—	—	38 643	82 340
1920	1 (271)	—	—	25 381	26 359	—	—	45 155	96 895
6. Banques hypothécaires									
1906	16	1 000	1 300	38 412	629 863	195 205	10 382	156 744	837 701
1913	19	—	28 473	50 580	1 054 745	430 346	24 287	211 609	1 369 694
1917	17	—	26 459	66 825	1 109 743	500 237	26 014	221 851	1 450 892
1918	17	—	34 721	74 360	1 099 673	490 288	22 456	239 175	1 470 385
1919	17	—	36 644	87 706	1 094 108	483 125	20 380	248 107	1 486 945
1920	18	—	43 085	89 969	1 070 447	471 121	25 218	242 571	1 471 290

du passif.

Tableau 3 (Suite).

Autres engagements			Total des fonds étrangers et des autres engagements	Fonds propres				Bilan	Année
Traites et accep- tations	Divers	Total		Capital		Réserves	Total		
				Nominal	Versé				
eu milliers de francs									
2. Grandes banques									
254 166	38 088	292 254	1 219 835	280 787	273 287	60 406	341 193	1 561 028	1906
357 250	57 157	414 407	1 994 125	361 237	361 237	110 750	471 987	2 466 112	1913
206 440	69 352	275 792	3 010 824	387 651	387 651	123 400	511 051	3 521 875	1917
187 341	81 803	269 144	3 387 790	452 856	452 856	139 600	592 456	3 980 246	1918
269 033	108 064	377 097	3 966 200	539 184	526 684	158 962	698 146	4 664 346	1919
265 580	89 542	355 122	4 110 702	600 173	567 673	152 786	752 959	4 863 661	1920
3. Banques locales et moyennes									
39 287	24 090	63 377	844 330	184 138	154 992	43 592	227 730	1 072 060	1906
29 796	30 585	60 381	922 624	213 328	182 657	55 087	268 415	1 191 039	1913
30 376	29 954	60 330	1 099 617	220 001	189 185	58 122	278 123	1 377 740	1917
39 636	36 161	75 797	1 276 261	230 352	203 832	59 765	290 117	1 566 378	1918
36 700	31 480	68 180	1 290 637	196 563	181 079	49 873	246 436	1 537 073	1919
34 845	31 469	66 314	1 259 778	199 989	181 929	49 162	249 151	1 508 929	1920
4. Caisses d'épargne et de prêts									
1 942	4 681	6 623	318 451	25 863	25 800	12 095	37 958	356 409	1906
3 115	5 521	8 636	345 409	34 834	34 697	15 283	50 117	395 526	1913
2 899	7 318	10 217	383 020	34 869	34 669	16 942	51 811	434 831	1917
2 919	6 791	9 710	435 029	35 684	35 324	17 416	53 100	488 129	1918
1 922	4 652	6 574	366 810	24 236	23 876	12 692	36 928	403 738	1919
2 021	5 431	7 452	372 036	23 975	23 660	12 272	36 247	408 283	1920
5. Caisses Raiffeisen (Union)									
—	225	225	44 703	921	921	928	1 849	46 552	1917
—	277	277	63 682	1 057	1 057	1 125	2 182	65 864	1918
—	345	345	82 685	1 251	1 251	1 418	2 669	85 354	1919
—	406	406	97 301	1 476	1 476	1 732	3 208	100 509	1920
6. Banques hypothécaires									
2 175	21 850	24 025	861 726	111 500	109 500	19 032	130 532	992 258	1906
1 406	30 210	31 616	1 401 310	171 500	165 590	24 963	196 463	1 597 773	1913
2 612	28 688	31 300	1 482 192	163 300	157 550	30 223	193 523	1 675 715	1917
4 270	31 313	35 583	1 505 968	173 300	167 550	32 361	205 661	1 711 629	1918
2 978	33 881	36 859	1 523 804	174 500	169 572	32 153	206 653	1 730 457	1919
5 953	26 637	32 590	1 503 880	183 500	179 768	29 833	213 333	1 717 213	1920

Structure

Tableau 3 (Suite).

Année	Nom- bre de ban- ques	Fonds étrangers							
		Billets en circu- lation	Comptes de chèques et de virements, corres- pondants créanciers	Comptes- courants créanciers	Obligations		Autres dépôts	Dépôts d'épargne	Total
					Total	Dont emprunts fermes			
en milliers de francs									
7. Caisses d'épargne									
1906	85	—	2 081	5 484	38 707	—	4 621	516 664	567 557
1913	80	—	5 152	8 322	94 057	—	5 858	625 111	738 500
1917	87	—	2 388	11 794	114 736	—	11 445	685 914	826 277
1918	87	—	1 632	16 115	122 742	—	14 026	743 918	898 433
1919	115	—	2 789	18 141	131 768	—	17 007	849 844	1 019 549
1920	116	—	6 696	19 643	143 526	—	17 019	795 622	982 506
Total de 1—7									
1906	317	170 750	177 401	799 017	2 199 400	244 773	203 470	1 366 972	4 917 010
1913	285	—	318 106	1 163 477	3 561 459	509 553	356 251	1 770 620	7 169 913
1917	292	—	644 085	2 284 403	3 853 721	614 863	488 221	2 079 467	9 349 897
1918	291	—	698 450	2 741 638	3 959 807	608 381	465 684	2 336 875	10 202 454
1919	317	—	898 091	2 933 801	4 104 675	604 940	476 214	2 620 739	11 033 520
1920	314	—	881 428	3 047 394	4 109 768	600 955	512 292	2 731 438	11 282 320
8. Sociétés financières									
1906	14	—	—	21 242	209 392	205 389	—	—	230 634
1913	21	—	1 442	54 944	457 242	451 755	412	—	514 040
1917	24	—	713	83 954	503 041	490 666	—	—	587 708
1918	24	—	536	85 916	509 414	498 196	—	—	595 866
1919	24	—	3 918	92 737	502 913	491 730	—	—	599 568
1920	25	—	3 820	71 957	487 726	478 791	—	—	563 503
9. Banques d'outre-mer									
1917	1	—	—	4 085	40 000	35 000	—	—	44 085
1918	1	—	—	8 391	40 000	35 000	—	—	48 391
1919	1	—	—	3 997	40 000	35 000	—	—	43 997
1920	1	—	—	3 679	35 000	35 000	—	—	38 679
Total de 1—9									
1906	331	170 750	177 401	820 259	2 408 792	450 162	203 470	1 366 972	5 147 644
1913	306	—	319 548	1 218 421	4 018 701	961 308	356 663	1 770 620	7 683 953
1917	317	—	644 798	2 372 442	4 396 762	1 140 529	488 221	2 079 467	9 981 690
1918	316	—	698 986	2 835 945	4 509 221	1 141 577	465 684	2 336 875	10 846 711
1919	342	—	902 009	3 030 535	4 647 588	1 131 670	476 214	2 620 739	11 677 085
1920	340	—	885 248	3 123 030	4 632 494	1 114 746	512 292	2 731 438	11 884 502

du passif.

Tableau 3 (Suite).

Autres engagements			Total des fonds étrangers et des autres engagements	Fonds propres				Bilan	Année
Traites et acceptations	Divers	Total		Capital		Réserves	Total		
				Nominal	Versé				
en milliers de francs									
7. Caisses d'épargne									
270	2 961	3 231	570 788	5 031	4 787	29 489	34 520	605 308	1906
935	9 533	10 468	748 968	17 220	14 915	35 471	52 691	801 659	1913
40	4 795	4 835	831 112	19 736	17 545	37 194	56 930	888 042	1917
40	5 319	5 359	908 792	21 137	18 970	38 542	59 679	963 471	1918
50	5 714	5 764	1 025 313	22 054	20 383	43 214	65 268	1 090 581	1919
100	5 537	5 637	988 143	23 904	22 258	40 663	64 567	1 052 710	1920
Total de 1—7									
316 496	160 248	476 744	5 393 754	750 569	711 616	205 795	956 364	6 350 118	1906
412 452	364 112	776 564	7 946 477	1 074 119	1 035 096	304 085	1 378 204	9 324 681	1913
270 555	311 870	582 425	9 932 322	1 135 978	1 097 021	345 048	1 481 026	11 413 348	1917
258 240	355 357	613 597	10 816 051	1 251 886	1 217 089	372 930	1 624 816	12 440 867	1918
329 675	404 888	734 563	11 768 083	1 295 288	1 260 345	388 551	1 683 839	13 451 922	1919
368 031	401 461	769 492	12 051 812	1 406 517	1 350 264	381 172	1 787 689	13 839 501	1920
8. Sociétés financières									
55	26 348	26 403	257 037	226 500	143 500	21 018	247 518	504 555	1906
2 389	37 632	40 021	554 061	367 350	286 000	48 576	415 926	969 987	1913
6 480	25 662	32 142	619 850	416 350	325 475	50 118	466 468	1 086 318	1917
8 434	25 901	34 335	630 201	416 350	325 475	50 010	466 360	1 096 561	1918
8 047	15 619	23 666	623 234	424 850	339 002	38 333	463 183	1 086 417	1919
7 875	14 464	22 339	585 842	437 350	355 629	28 281	465 631	1 051 473	1920
9. Banques d'outre-mer									
—	1 993	1 993	46 078	10 000	10 000	1 500	11 500	57 578	1917
—	2 002	2 002	50 393	10 000	10 000	1 800	11 800	62 193	1918
—	1 831	1 831	45 828	10 000	10 000	2 100	12 100	57 928	1919
—	2 264	2 264	40 943	10 000	10 000	2 500	12 500	53 443	1920
Total de 1—9									
316 551	186 596	503 147	5 650 791	977 069	855 116	226 813	1 203 882	6 854 673	1906
414 841	401 744	816 585	8 500 538	1 441 469	1 321 096	352 661	1 794 130	10 294 668	1913
277 035	339 525	616 560	10 598 250	1 562 328	1 432 496	396 666	1 958 994	12 557 244	1917
266 674	383 260	649 934	11 496 645	1 678 236	1 552 564	424 740	2 102 976	13 599 621	1918
337 722	422 338	760 060	12 437 145	1 730 138	1 609 347	428 984	2 159 122	14 596 267	1919
375 906	418 189	794 095	12 678 597	1 853 867	1 715 893	411 953	2 265 820	14 944 417	1920

Répartition du passif en pour cent.

Tableau 4.

Groupe	Année	Fonds propres	Fonds étrangers	Traités et accep- tations	Autres engage- ments	Total
Banque nationale suisse . .	1913	11.98	86.73	—	1.29	100
	1918	4.85	93.90	—	1.75	100
	1919	4.19	93.75	—	2.06	100
	1920	4.32	93.24	—	2.44	100
Caisse de Prêts de la Con- fédération suisse . . .	1918	6.52	81.15	—	12.33	100
	1919	7.76	86.31	—	5.93	100
	1920	7.53	81.97	—	10.50	100
1. Banques cantonales . .	1913	11.78	79.48	0.69	8.05	100
	1918	11.50	82.56	0.66	5.28	100
	1919	10.86	83.06	0.48	5.60	100
	1920	11.18	81.61	1.42	5.79	100
2. Grandes banques . . .	1913	19.14	64.06	14.49	2.31	100
	1918	14.88	78.35	4.71	2.06	100
	1919	14.97	76.95	5.77	2.31	100
	1920	15.48	77.22	5.46	1.84	100
3. Banques locales et moyennes	1913	22.54	72.39	2.50	2.57	100
	1918	18.52	76.64	2.53	2.31	100
	1919	16.03	79.53	2.39	2.05	100
	1920	16.51	79.09	2.31	2.09	100
4. Caisses d'épargne et de prêts	1913	12.67	85.15	0.79	1.39	100
	1918	10.88	87.13	0.60	1.39	100
	1919	9.15	89.22	0.48	1.15	100
	1920	8.88	89.30	0.49	1.33	100
5. Caisses Raiffeisen (Union)	1918	3.31	96.27	—	0.42	100
	1919	3.13	96.47	—	0.40	100
	1920	3.19	96.40	—	0.41	100
6. Banques hypothécaires .	1913	12.30	85.72	0.09	1.89	100
	1918	12.02	85.90	0.25	1.83	100
	1919	11.94	85.93	0.17	1.96	100
	1920	12.42	85.68	0.35	1.55	100
7. Caisses d'épargne . . .	1913	6.57	92.12	0.12	1.19	100
	1918	6.19	93.25	0.01	0.55	100
	1919	5.98	93.49	0.01	0.52	100
	1920	6.13	93.33	0.01	0.53	100
Total de 1—7	1913	14.78	76.89	4.42	3.91	100
	1918	13.06	82.01	2.07	2.86	100
	1919	12.52	82.02	2.45	3.01	100
	1920	12.92	81.52	2.66	2.90	100
8. Sociétés financières . .	1913	42.88	52.99	0.25	3.88	100
	1918	42.53	54.34	0.77	2.36	100
	1919	42.63	55.19	0.74	1.44	100
	1920	44.28	53.59	0.75	1.38	100
9. Banques d'outre-mer . .	1918	18.97	77.31	—	3.22	100
	1919	20.89	75.95	—	3.16	100
	1920	23.39	72.37	—	4.24	100
Total de 1—9	1913	17.43	74.64	4.08	3.90	100
	1918	15.46	79.76	1.96	2.82	100
	1919	14.79	80.00	2.31	2.90	100
	1920	15.16	79.52	2.52	2.80	100

Modifications du capital nominal en 1920.

Tableau 5.

Groupe	Montant à fin 1919	Augmentation effective			Diminution effective	Différences: augmen- tation (+), diminution (-)	Montant à fin 1920
		Elé- vations	Etablis- sements entrés dans la statistique en 1920	Total			
en milliers de francs							
Banque nationale suisse . .	50 000	—	—	—	—	—	50 000
1. Banques cantonales . .	337 500	36 000	—	36 000	—	+ 36 000	373 500
2. Grandes banques . . .	539 184	80 989	—	80 989	20 000	+ 60 989	600 173
3. Banques locales et moyennes	196 563	11 628	7 050	18 678	15 252	+ 3 426	199 989
4. Caisses d'épargne et de prêts	24 236	374	85	459	720	- 261	23 975
5. Caisses Raiffeisen (Union)	1 251	225	—	225	—	+ 225	1 476
6. Banques hypothécaires .	174 500	6 500	3 000	9 500	500	+ 9 000	183 500
7. Caisses d'épargne . . .	22 054	1 820	63	1 883	33	+ 1 850	23 904
Total de 1—7	1 295 288	137 536	10 198	147 734	36 505	+ 111 229	1 406 517
8. Sociétés financières . .	424 850	—	12 500	12 500	—	+ 12 500	437 350
9. Banques d'outre-mer . .	10 000	—	—	—	—	—	10 000
Total de 1—9	1 730 138	137 536	22 698	160 234	36 505	+ 123 729	1 853 867

Modifications des réserves en 1920.

Tableau 6.

Groupe	Montant à fin 1919	Augmentation effective					Dimi- nution effective	Diffé- rences: augmen- tation(+), diminution (-)	Montant à fin 1920
		Allocation		Etablis- sements entrés dans la statistique en 1920	Divers	Total			
		du résultat de l'année	de l'agio sur les élévations de capital						
en milliers de francs									
Banque nationale suisse .	4 441	500	—	—	—	500	—	+ 500	4 941
Caisse de Prêts de la Con- fédération suisse . . .	2 000	—	—	—	—	—	—	—	2 000
1. Banques cantonales .	90 239	6 841	—	—	—	6 841	2 356	+ 4 485	94 724
2. Grandes banques . .	158 962	4 576	1 848	—	—	6 424	12 600	- 6 176	152 786
3. Banques locales et moyennes	49 873	1 608	61	59	—	1 728	2 833	- 711	49 162
4. Caisses d'épargne et de prêts	12 692	396	6	13	36	451	871	- 420	12 272
5. Caisses Raiffeisen (Union)	1 418	314	—	—	—	314	—	+ 314	1 732
6. Banques hypothécaires	32 153	1 121	7	—	1 182	2 310	4 630	- 2 320	29 833
7. Caisses d'épargne . .	43 214	1 608	19	173	66	1 866	4 417	- 2 551	40 663
Total de 1—7	388 551	16 464	1 941	245	1 678	20 328	27 707	- 7 379	381 172
8. Sociétés financières .	38 333	385	200	—	3 817	4 402	14 454	-10 052	28 281
9. Banques d'outre-mer .	2 100	400	—	—	—	400	—	+ 400	2 500
Total de 1—9	428 984	17 249	2 141	245	5 495	25 130	42 161	-17 031	411 953

Prélèvements sur le résultat d'exercice et sur l'agio lors des élévations de capital en faveur du fonds de réserve exprimés en pour cent du total des allocations.

Tableau 7.

Groupe	Répartition en % des allocations aux réserves							
	sur le résultat de l'exercice				sur l'agio des élévations de capital			
	1913	1918	1919	1920	1913	1918	1919	1920
Banque nationale suisse	100.00	100.00	100.00	100.00	—	—	—	—
Caisse de Prêts de la Confédération suisse	—	100.00	—	—	—	—	—	—
1. Banques cantonales	80.06	100.00	100.00	100.00	17.49	—	—	—
2. Grandes banques	45.36	72.07	27.16	71.23	54.64	27.93	72.84*	28.77
3. Banques locales et moyennes	68.01	74.16	75.27	75.78	31.85	24.72	24.73	2.87
4. Caisses d'épargne et de prêts	62.82	88.28	88.91	87.80	35.91	11.72	6.93	1.33
5. Caisses Raiffeisen (Union)	—	100.00	100.00	100.00	—	—	—	—
6. Banques hypothécaires	63.59	100.00	100.00	48.53	36.41	—	—	0.30
7. Caisses d'épargne	95.64	91.79	98.33	86.17	0.37	0.11	0.63	1.02
8. Sociétés financières	63.23	100.00	100.00	8.75	36.72	—	—	4.54
9. Banques d'outre-mer	—	100.00	100.00	100.00	—	—	—	—
Total de 1—9	62.59	82.42	70.19	68.64	36.67	17.02	29.61	8.52

*) Y compris l'augmentation de réserve provenant de la fusion du Crédit Argovien et de l'Union de Banques Suisses.

Rapport en pour cent du capital non-versé et des réserves au capital nominal.

Tableau 8.

Groupe	Part du capital non versé				Part des réserves			
	1913	1918	1919	1920	1913	1918	1919	1920
Banque nationale suisse	50.00	50.00	50.00	50.00	2.99	7.88	8.88	9.88
1. Banques cantonales	—	—	—	—	22.66	24.92	26.74	25.36
2. Grandes banques	—	—	2.32	5.42	30.66	30.83	29.48	25.46
3. Banques locales et moyennes	14.38	11.51	7.88	9.03	25.32	25.95	25.37	24.58
4. Caisses d'épargne et de prêts	0.39	1.01	1.49	1.31	43.87	48.81	52.37	51.19
5. Caisses Raiffeisen (Union)	—	—	—	—	—	106.43	113.35	117.34
6. Banques hypothécaires	3.45	3.32	2.32	2.03	14.56	18.67	18.43	16.26
7. Caisses d'épargne	13.39	10.25	7.58	6.89	205.99	182.34	195.95	170.11
Total de 1—7	3.63	2.78	2.70	4.00	28.31	29.79	30.00	27.10
8. Sociétés financières	22.15	21.83	20.21	18.69	13.22	12.01	9.02	6.47
9. Banques d'outre-mer	—	—	—	—	—	18.00	21.00	25.00
Total de 1—9	8.35	7.49	6.98	7.44	24.47	25.31	24.79	22.22

Tableau 9. Circulation de billets de banque en fin d'année.

	1913	1917	1918	1919	1920
	en milliers de francs				
Circulation totale	313 821	710 094	995 993	1 046 622	1 038 771
dont					
1. Billets de la Banque nationale suisse en % de la circulation totale	313 821	702 303	975 706	1 036 123	1 023 712
2. Bons de la Caisse de Prêts	100	98.90	97.96	99.00	98.55
Emission totale	—	20 465	30 053	22 538	28 320
en circulation ¹⁾	—	7 791	20 287	10 499	15 059
en % de la circulation totale	—	1.10	2.04	1.00	1.45

¹⁾ Déduction faite des bons de la Caisse de Prêts en caisses de la Banque nationale suisse.

Répartition en pour cent des fonds étrangers.

Tableau 10.

Groupe	Année	Billets de banque	Comptes de chèques et de virements, correspondants créanciers	Comptes-courants créanciers	Obligations		Autres dépôts	Dépôts d'épargne	Total
					Total	dont emprunts fermes			
Banque nationale suisse	1913	84.17	7.35	8.48	—	—	—	—	100
	1918	83.87	6.80	9.33	—	—	—	—	100
	1919	85.14	9.92	4.94	—	—	—	—	100
	1920	86.24	12.34	1.42	—	—	—	—	100
Caisse de Prêts de la Confédération suisse	1918	100.00	—	—	—	—	—	—	100
	1919	100.00	—	—	—	—	—	—	100
	1920	100.00	—	—	—	—	—	—	100
1. Banques cantonales	1913	—	2.67	13.91	57.04	1.83	1.87	24.51	100
	1918	—	3.89	17.72	49.40	2.05	1.86	28.13	100
	1919	—	4.30	17.10	48.15	1.86	1.85	29.10	100
	1920	—	3.93	17.52	46.68	2.08	1.38	30.49	100
2. Grandes banques .	1913	—	10.35	36.57	42.47	2.22	6.28	4.33	100
	1918	—	15.29	51.51	23.87	1.85	5.98	3.35	100
	1919	—	17.56	48.86	22.76	1.42	7.58	3.24	100
	1920	—	15.90	49.31	21.60	1.29	8.03	5.16	100
3. Banques locales et moyennes	1913	—	6.41	19.61	36.92	0.29	19.52	17.54	100
	1918	—	6.62	34.36	29.19	1.17	15.10	14.73	100
	1919	—	6.77	36.99	29.48	0.81	8.24	18.52	100
	1920	—	7.78	35.46	29.61	0.86	8.85	18.80	100
4. Caisses d'épargne et de prêts	1913	—	1.45	11.93	35.99	—	4.74	45.89	100
	1918	—	0.78	18.71	30.86	—	4.71	44.94	100
	1919	—	1.42	11.26	28.90	—	6.05	52.37	100
	1920	—	2.00	10.55	30.03	—	5.93	51.49	100
5. Caisses Raiffeisen (Union)	1918	—	—	25.94	26.37	—	—	47.69	100
	1919	—	—	26.66	26.41	—	—	46.93	100
	1920	—	—	26.19	27.21	—	—	46.60	100
6. Banques hypothécaires	1913	—	2.08	3.69	77.01	31.42	1.77	15.45	100
	1918	—	2.36	5.05	74.79	33.94	1.53	16.27	100
	1919	—	2.46	5.90	73.58	32.49	1.37	16.69	100
	1920	—	2.93	6.11	72.76	32.02	1.71	16.49	100
7. Caisses d'épargne .	1913	—	0.70	1.13	12.74	—	0.79	84.64	100
	1918	—	0.19	1.79	13.66	—	1.56	82.80	100
	1919	—	0.27	1.78	12.92	—	1.67	83.36	100
	1920	—	0.68	2.00	14.61	—	1.73	80.93	100
Total de 1—7	1913	—	4.44	16.23	49.67	7.11	4.97	24.69	100
	1918	—	6.85	26.87	38.81	5.96	4.56	22.91	100
	1919	—	8.14	26.59	37.20	5.48	4.32	23.75	100
	1920	—	7.81	27.01	36.43	5.33	4.54	24.21	100
8. Sociétés financières	1913	—	0.28	10.69	88.95	88.95	0.08	—	100
	1918	—	0.09	14.42	85.49	83.61	—	—	100
	1919	—	0.65	15.47	83.88	82.01	—	—	100
	1920	—	0.68	12.77	86.55	84.97	—	—	100
9. Banques d'outre-mer	1918	—	—	17.34	82.66	72.33	—	—	100
	1919	—	—	9.08	90.92	79.55	—	—	100
	1920	—	—	9.51	90.49	90.49	—	—	100
Total de 1—9	1913	—	4.16	15.86	52.30	12.51	4.64	23.04	100
	1918	—	6.44	26.15	41.57	10.52	4.29	21.55	100
	1919	—	7.72	25.95	39.80	9.69	4.08	22.45	100
	1920	—	7.45	26.28	38.98	9.38	4.31	22.98	100

Part des emprunts fermes par rapport au montant total des obligations.

Tableau 11.

Année	Ensemble des banques		Banques débitrices d'emprunts fermes			
	Nombre d'établissements	Montant total des obligations en milliers de francs	Nombre d'établissements	Montant total des obligations en milliers de francs	Emprunts fermes	
					en milliers de francs	en pour cent de b
a	b	c	d	e	f	
1906	331	2 408 792	20	664 817	450 162	18.69
1913	306	4 018 701	35	1 540 103	961 308	23.92
1914	320	4 137 755	34	1 601 517	1 002 284	24.22
1915	319	4 156 562	39	1 872 088	1 088 301	26.18
1916	319	4 248 282	41	1 914 991	1 124 768	26.48
1917	317	4 396 762	43	2 096 819	1 140 529	25.94
1918	316	4 509 221	43	2 111 624	1 141 577	25.32
1919	342	4 647 588	43	2 210 290	1 131 670	24.35
1920	340	4 632 494	43	2 148 700	1 114 746	24.06

Proportion en pour cent des emprunts fermes par rapport au total des obligations pour les groupes qui accusent des emprunts fermes.

Tableau 12.

Groupe	1906	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
1. Banques cantonales . .	4.77	3.20	3.00	5.11	4.95	4.32	4.15	3.87	4.45
2. Grandes banques . . .	3.82	5.22	5.30	5.52	4.65	5.72	5.64	6.24	5.98
3. Banques locales et moyennes . .	—	0.79	0.78	1.76	1.73	3.48	3.99	2.74	2.91
4. Banques hypothécaires .	30.99	40.80	40.75	43.55	44.69	45.08	44.58	44.16	44.01
Total de 1—4	14.01	15.23	15.15	17.29	17.37	17.08	16.49	15.72	15.69
5. Sociétés financières . .	98.09	98.80	99.94	99.94	99.80	97.54	97.80	97.78	98.17
6. Banques d'outre-mer . .	—	—	87.50	87.50	87.50	87.50	87.50	87.50	100
Total de 1—6	23.02	25.27	25.60	27.70	28.03	27.52	26.93	25.78	25.61

Part des obligations dont le taux d'intérêt peut être déterminé par rapport au montant total des obligations.

Tableau 13.

Année	Total du montant des obligations de l'ensemble des banques en milliers de francs	Le taux est déterminé pour	
		fr. 1000	en pour cent du montant total
1906	2 408 792	1 967 201	81.67
1913	4 018 701	3 438 584	85.56
1917	4 396 762	3 748 399	85.25
1918	4 509 221	3 814 831	84.60
1919	4 647 588	3 971 910	85.46
1920	4 632 494	3 946 645	85.19

Répartition en pour cent des obligations d'après le taux d'intérêt.

Tableau 14.

Année	3 ⁰ /o	3 ¹ / ₄ ⁰ /o	3 ¹ / ₂ ⁰ /o	3 ³ / ₄ ⁰ /o	4 ⁰ /o	4 ¹ / ₄ ⁰ /o	4 ¹ / ₂ ⁰ /o	4 ³ / ₄ ⁰ /o	5 ⁰ /o	5 ¹ / ₄ ⁰ /o	5 ¹ / ₂ ⁰ /o	5 ³ / ₄ ⁰ /o	6 ⁰ /o et au- dessus	Taux moyen
1. Banques cantonales														
1906	2.24	0.34	26.31	46.32	24.62	0.08	0.09	—	—	—	—	—	—	3.73
1913	0.30	0.03	2.01	1.01	32.72	39.36	24.57	—	—	—	—	—	—	4.21
1917	0.24	0.01	0.95	0.04	2.36	6.29	41.19	48.91	0.01	—	—	—	—	4.58
1918	0.23	—	0.84	0.02	1.37	3.23	39.93	53.58	0.80	—	—	—	—	4.61
1919	0.21	—	0.73	—	0.86	1.22	27.90	53.15	15.93	—	—	—	—	4.69
1920	0.20	—	0.68	—	0.76	0.41	18.04	43.02	28.49	4.30	4.06	0.01	0.03	4.81
2. Grandes banques														
1906	—	0.05	2.04	42.96	54.92	0.03	—	—	—	—	—	—	—	3.88
1913	—	—	0.01	0.34	17.31	53.29	29.05	—	—	—	—	—	—	4.28
1917	—	—	—	0.03	1.85	6.41	12.81	53.41	25.49	—	—	—	—	4.74
1918	—	—	—	0.02	1.40	3.21	7.64	50.44	37.29	—	—	—	—	4.80
1919	—	—	—	0.01	1.14	2.04	3.45	33.96	59.13	0.27	—	—	—	4.87
1920	—	—	—	—	1.11	1.48	1.37	22.09	62.23	0.36	11.36	—	—	4.97
3. Banques locales et moyennes														
1906	—	0.03	4.17	41.17	52.44	1.84	0.35	—	—	—	—	—	—	3.88
1913	—	—	0.06	0.30	14.75	39.05	35.99	9.71	0.14	—	—	—	—	4.35
1917	—	—	—	0.09	3.74	1.93	13.92	33.46	46.75	—	—	—	0.11	4.79
1918	—	—	—	0.06	3.10	0.84	9.67	28.18	57.67	0.06	0.13	—	0.29	4.85
1919	—	—	0.04	0.04	2.30	0.48	16.09	18.08	59.96	2.08	0.42	0.05	0.46	4.86
1920	—	—	0.05	0.04	1.88	0.27	12.32	10.67	56.25	4.17	10.70	0.70	2.95	4.99
4. Caisses d'épargne et de prêts														
1906	—	—	0.75	48.87	48.03	2.35	—	—	—	—	—	—	—	3.88
1913	—	—	0.01	0.14	7.71	41.63	50.09	0.42	—	—	—	—	—	4.36
1917	0.05	—	—	—	0.74	2.13	53.51	33.41	10.16	—	—	—	—	4.62
1918	0.17	—	0.02	0.01	1.37	1.24	51.16	34.10	11.93	—	—	—	—	4.63
1919	—	—	—	—	0.04	0.59	12.39	67.79	19.19	—	—	—	—	4.76
1920	—	—	—	—	0.02	0.21	5.54	40.60	49.47	1.45	2.71	—	—	4.89
5. Banques hypothécaires														
1906	9.81	1.31	14.18	39.04	34.37	1.29	—	—	—	—	—	—	—	3.73
1913	5.76	0.74	6.01	4.06	19.99	37.54	24.85	1.05	—	—	—	—	—	4.12
1917	4.50	0.56	4.45	2.89	11.71	6.56	31.09	13.03	25.21	—	—	—	—	4.44
1918	4.49	0.56	4.39	2.87	10.53	5.72	28.79	12.51	30.14	—	—	—	—	4.48
1919	4.46	0.55	4.30	2.83	8.85	5.42	15.92	20.75	32.30	3.33	0.78	—	0.51	4.56
1920	4.50	0.55	4.27	2.83	8.70	4.24	12.24	18.11	32.57	3.97	4.58	0.28	3.16	4.64

Tableau 14 (Suite).

Année	3 ⁰ / ₀	3 ¹ / ₄	3 ¹ / ₂ ⁰ / ₀	3 ³ / ₄ ⁰ / ₀	4 ⁰ / ₀	4 ¹ / ₄ ⁰ / ₀	4 ¹ / ₂ ⁰ / ₀	4 ³ / ₄ ⁰ / ₀	5 ⁰ / ₀	5 ¹ / ₄ ⁰ / ₀	5 ¹ / ₂ ⁰ / ₀	5 ³ / ₄ ⁰ / ₀	6 ⁰ / ₀ et au- dessus	Taux moyen
6. Caisses d'épargne														
1906	—	—	10.23	73.71	16.06	—	—	—	—	—	—	—	—	3.76
1913	—	—	—	0.03	7.24	56.81	35.92	—	—	—	—	—	—	4.32
1917	—	—	—	—	0.18	2.36	34.20	63.26	—	—	—	—	—	4.65
1918	—	—	—	—	0.11	1.90	36.55	61.25	0.19	—	—	—	—	4.65
1919	—	—	—	—	0.06	0.97	21.88	61.43	15.66	—	—	—	—	4.73
1920	—	—	—	—	0.01	0.43	9.66	47.99	32.81	3.65	5.45	—	—	4.86
Total de 1—6														
1906	3.62	0.51	14.61	43.57	36.95	0.67	0.07	—	—	—	—	—	—	3.78
1913	1.68	0.21	2.45	1.61	23.71	42.16	27.24	0.93	0.01	—	—	—	—	4.21
1917	1.50	0.17	1.77	0.93	5.18	5.98	31.43	37.64	15.34	—	—	—	0.01	4.58
1918	1.46	0.17	1.67	0.88	4.22	3.78	28.32	38.79	20.18	—	0.01	—	0.02	4.62
1919	1.36	0.16	1.54	0.31	3.27	2.53	18.59	38.01	32.16	1.14	0.25	0.01	0.17	4.70
1920	1.34	0.15	1.49	0.30	3.10	1.69	12.48	29.87	38.39	3.38	6.10	0.12	1.09	4.81
7. Sociétés financières														
1906	—	—	—	—	88.84	—	11.16	—	—	—	—	—	—	4.06
1913	—	—	—	—	27.74	10.65	45.33	1.20	15.08	—	—	—	—	4.41
1917	—	—	—	—	24.03	8.88	39.32	—	24.57	—	1.20	—	2.00	4.52
1918	—	—	—	—	23.49	8.66	38.53	—	25.53	—	1.82	—	1.97	4.54
1919	—	—	—	—	22.05	8.74	38.98	—	25.33	—	2.40	—	2.00	4.55
1920	—	—	—	—	20.74	8.99	39.67	—	25.75	—	2.47	—	2.38	4.56
8. Banques d'outre-mer														
1917	—	—	—	—	—	—	25.00	—	62.50	—	—	—	12.50	5.00
1918	—	—	—	—	—	—	25.00	—	62.50	—	—	—	12.50	5.00
1919	—	—	—	—	—	—	25.00	—	62.50	—	—	—	12.50	5.00
1920	—	—	—	—	—	—	28.57	—	71.43	—	—	—	—	4.86
Total de 1—8														
1906	3.28	0.46	13.25	39.54	41.76	0.61	1.10	—	—	—	—	—	—	3.81
1913	1.48	0.18	2.15	1.41	24.20	38.33	29.44	0.97	1.84	—	—	—	—	4.24
1917	1.28	0.15	1.52	0.79	7.64	6.30	32.46	32.21	17.08	—	0.16	—	0.41	4.58
1918	1.25	0.14	1.43	0.76	6.74	4.38	30.07	33.23	21.34	—	0.25	—	0.41	4.61
1919	1.17	0.13	1.33	0.70	5.61	3.28	21.22	32.84	31.67	0.99	0.52	0.01	0.53	4.69
1920	1.17	0.13	1.29	0.69	5.25	2.57	15.98	25.92	37.12	2.93	5.60	0.11	1.24	4.78

Proportion des fonds propres aux fonds étrangers.

Tableau 15.

	1913	1918	1919	1920
Fonds propres en milliers de francs				
1. Banques cantonales	338 531	421 621	427 739	468 224
2. Grandes banques	471 987	592 456	698 146	752 959
3. Banques locales et moyennes .	268 415	290 117	246 436	249 151
4. Caisses d'épargne et de prêts .	50 117	53 100	36 928	36 247
5. Caisses Raiffeisen (Union) . .	—	2 182	2 669	3 208
6. Banques hypothécaires	196 463	205 661	206 653	213 333
7. Caisses d'épargne	52 691	59 679	65 268	64 567
Total de 1—7	1 378 204	1 624 816	1 683 839	1 787 689
Fonds étrangers en milliers de francs				
1. Banques cantonales	2 282 985	3 025 802	3 272 890	3 418 001
2. Grandes banques	1 579 718	3 118 646	3 589 103	3 755 580
3. Banques locales et moyennes .	862 243	1 200 464	1 222 457	1 193 464
4. Caisses d'épargne et de prêts .	336 773	425 319	360 236	364 584
5. Caisses Raiffeisen (Union) . .	—	63 405	82 340	96 895
6. Banques hypothécaires	1 369 694	1 470 385	1 486 945	1 471 290
7. Caisses d'épargne	738 500	898 433	1 019 549	982 506
Total de 1—7	7 169 913	10 202 454	11 033 520	11 282 320
Fonds propres en pour cent des fonds étrangers				
1. Banques cantonales	14.88	13.98	13.07	13.70
2. Grandes banques	29.88	19.00	19.45	20.05
3. Banques locales et moyennes .	31.18	24.17	20.16	20.88
4. Caisses d'épargne et de prêts .	14.88	12.49	10.25	9.94
5. Caisses Raiffeisen (Union) . .	—	3.44	3.24	3.31
6. Banques hypothécaires	14.34	13.99	13.90	14.50
7. Caisses d'épargne	7.13	6.64	6.40	6.57
Total de 1—7	19.22	15.98	15.26	15.88
Fonds étrangers en pour cent des fonds propres				
1. Banques cantonales	674.38	717.66	765.16	729.99
2. Grandes banques	334.70	526.39	514.09	498.78
3. Banques locales et moyennes .	321.24	413.79	496.05	479.01
4. Caisses d'épargne et de prêts .	671.97	800.98	975.51	1 005.83
5. Caisses Raiffeisen (Union) . .	—	2 905.82	3 085.05	3 020.42
6. Banques hypothécaires	697.18	714.96	719.54	689.67
7. Caisses d'épargne	1 401.57	1 505.44	1 562.10	1 521.68
Total de 1—7	520.24	627.91	655.26	631.11

Tableau 16.

Année	Nombre de banques	Capitaux facilement réalisables							Comptes-courants débiteurs		
		Encaisse et comptes de virements	Correspondants-débiteurs	Effets de change			Avances sur nantissement et reports	Total	Total	dont	
				Total	dont					couverts	non couverts
					Suisse	Etranger					
en milliers de francs											
Banque nationale suisse											
1907/08	1	84 018	10 520	105 553	77 870	27 683	2 716	202 807	—	—	—
1913	1	194 422	21 240	146 541	109 370	37 171	28 385	390 588	—	—	—
1917	1	428 350	32 921	360 312	327 374	32 938	45 201	866 784	—	—	—
1918	1	489 103	78 142	588 818	568 325	20 493	40 899	1 196 962	—	—	—
1919	1	608 669	106 434	511 603	487 129	24 474	32 669	1 259 375	—	—	—
1920	1	685 744	38 431	474 883	452 895	21 988	36 630	1 235 688	—	—	—
Caisse de Prêts de la Confédération suisse ¹⁾											
1917	1	—	—	—	—	—	24 567	24 567	—	—	—
1918	1	—	—	—	—	—	30 669	30 669	—	—	—
1919	1	—	—	—	—	—	25 756	25 756	—	—	—
1920	1	—	—	—	—	—	26 091	26 091	—	—	—
¹⁾ Clôture d'exercice au 30 juin.											
Centrale des Charbons S. A. en liq. ¹⁾											
1918	1	10	385	153 659	153 659	—	—	154 054	95	95	—
1919	1	3	340	153 653	153 653	—	—	153 996	2	2	—
1920	1	1	2 764	150 936	150 936	—	—	153 701	1	1	—
¹⁾ Clôture d'exercice au 31 juillet.											
Société financière suisse ¹⁾											
1919	1	226	204	197 210	197 210	—	—	197 640	—	—	—
1920	1	102	77	157 350	157 350	—	—	157 529	—	—	—
¹⁾ Clôture d'exercice au 30 juin.											
1. Banques cantonales											
1906	22	82 543	65 612	202 251	168 307	33 944	54 957	405 363	195 010	195 010	—
1913	22	23 062	81 773	221 482	207 231	14 251	58 247	384 564	452 149	452 149	—
1917	24	45 493	174 215	330 289	324 272	6 017	56 936	606 933	549 956	549 956	—
1918	24	48 658	161 345	337 436	332 635	4 801	57 979	605 418	635 139	635 139	—
1919	24	43 546	174 833	424 623	420 319	4 304	51 252	694 254	721 761	721 761	—
1920	24	50 054	174 291	384 586	377 084	7 502	47 902	656 833	843 455	843 455	—

de l'actif.

Tableau 16.

Autres actifs									Bilan	Année
Avances à terme	Prêts hypothécaires	Prêts aux communes	Titres et participations syndicales	Immeubles et mobilier	Différences de change	Capital non-versé	Divers	Total		
en milliers de francs										
Banque nationale suisse										
—	—	—	3 811	3 682	—	25 000	2 027	34 520	237 327	1907/08
—	—	—	6 378	6 872	—	25 000	1 020	39 270	429 858	1913
—	—	—	7 295	6 008	—	25 000	3 579	41 882	908 666	1917
—	—	—	8 553	6 600	—	25 000	1 841	41 994	1 238 956	1918
—	—	—	6 638	5 425	—	25 000	1 733	38 796	1 298 171	1919
—	—	—	5 864	5 427	—	25 000	1 114	37 405	1 273 093	1920
Caisse de Prêts de la Confédération suisse										
—	—	—	—	—	—	—	—	—	24 567	1917
—	—	—	—	—	—	—	—	—	30 669	1918
—	—	—	—	—	—	—	21	21	25 777	1919
—	—	—	—	—	—	—	487	487	26 578	1920
Centrale des Charbons S. A. en liq.										
—	—	—	—	—	—	—	—	95	154 149	1918
—	—	—	—	—	—	—	—	2	153 998	1919
—	—	—	—	—	—	—	—	1	153 702	1920
Société financière suisse										
—	—	—	—	—	—	735	10	745	198 385	1919
—	—	—	—	—	—	—	1	1	157 530	1920
1. Banques cantonales										
135 786	767 411	52 144	128 584	9 336	—	—	69 421	1 357 692	1 763 055	1906
234 332	1 293 755	111 855	138 355	15 334	—	—	242 228	2 488 008	2 872 572	1913
238 882	1 513 738	117 691	230 273	27 024	—	—	184 096	2 861 660	3 468 593	1917
244 715	1 558 481	141 109	246 009	27 700	—	—	206 579	3 059 732	3 665 150	1918
247 788	1 622 217	145 757	241 973	29 586	—	—	237 037	3 246 119	3 940 373	1919
290 084	1 692 471	168 329	253 530	33 698	—	—	249 796	3 531 363	4 188 196	1920

Structure

Tableau 16 (Suite).

Année	Nombre de banques	Capitaux facilement réalisables								Comptes-courants débiteurs		
		Encaisse et comptes de virements	Correspondants-débiteurs	Effets de change				Avances sur nantissement et reports	Total	Total	dont	
				Total	dont		couverts				non couverts	
					Suisse	Etranger						
en milliers de francs												
2. Grandes banques												
1906	9	34 548	66 087	248 727	222 063	26 664	117 337	466 699	685 787	473 477	212 310	
1913	7	56 562	105 398	403 703	387 502	16 201	128 128	693 791	1 202 114	865 117	336 997	
1917	7	140 762	537 844	724 043	712 992	11 051	56 519	1 459 168	1 485 250	1 191 636	293 614	
1918	7	234 215	684 045	673 053	668 751	4 302	39 999	1 631 312	1 766 544	1 400 643	365 901	
1919	9	184 864	732 486	950 175	937 290	12 885	48 966	1 916 491	2 189 446	1 634 780	554 666	
1920	9	207 051	824 916	1 054 070	1 030 875	23 195	34 407	2 120 444	2 240 363	1 652 904	587 459	
3. Banques locales et moyennes												
1906	97	25 697	49 804	157 620	152 769	4 851	48 081	281 202	379 931	359 614	20 317	
1913	85	15 701	33 290	180 568	172 057	8 511	37 705	267 264	456 477	429 372	27 105	
1917	85	23 514	104 315	200 511	189 009	11 502	22 453	350 793	525 248	489 518	35 730	
1918	85	25 463	173 624	200 473	193 025	7 448	19 738	419 298	623 597	573 526	50 071	
1919	84	24 506	144 954	182 731	173 269	9 462	18 189	370 380	623 590	571 524	52 066	
1920	80	20 857	161 682	164 693	156 477	8 216	14 095	361 327	622 237	577 143	45 094	
4. Caisses d'épargne et de prêts												
1906	88	3 368	3 243	16 902	14 810	2 092	209	23 722	58 832	58 832	—	
1913	72	2 693	3 503	11 067	10 951	116	1 046	18 309	88 023	83 028	4 995	
1917	71	4 173	21 238	15 747	14 496	1 251	840	41 998	88 203	84 244	3 959	
1918	70	4 580	30 883	21 240	20 175	1 065	936	57 639	107 194	98 593	8 601	
1919	67	3 744	16 119	12 909	12 812	97	—	32 772	71 258	71 258	—	
1920	66	3 033	11 895	9 584	9 467	117	—	24 512	76 120	76 120	—	
5. Caisses Raiffeisen (Union)												
1917	1 (208)	1 039	—	—	—	—	—	1 039	14 349	14 349	—	
1918	1 (224)	1 513	—	—	—	—	—	1 513	22 323	22 323	—	
1919	1 (250)	1 396	—	—	—	—	—	1 396	28 412	28 412	—	
1920	1 (271)	1 441	—	—	—	—	—	1 441	32 991	32 991	—	
6. Banques hypothécaires												
1906	16	4 686	20 703	8 601	8 428	173	1 742	35 732	24 063	24 063	—	
1913	19	3 601	24 278	16 143	16 143	—	1 287	45 309	51 747	50 947	800	
1917	17	2 971	38 419	12 222	12 222	—	1 291	54 903	47 822	46 865	957	
1918	17	3 359	46 593	13 818	13 818	—	1 467	65 237	65 675	63 789	1 886	
1919	17	4 195	52 679	14 863	14 466	397	2 606	74 343	83 554	80 831	2 723	
1920	18	4 145	41 308	13 344	13 307	37	2 402	61 199	102 377	99 476	2 901	

de l'actif.

Tableau 16 (Suite).

Autres actifs									Bilan	Année
Avances à terme	Prêts hypothécaires	Prêts aux communes	Titres et participations syndicales	Immeubles et mobilier	Différences de change	Capital non-versé	Divers	Total		
en milliers de francs										
2. Grandes banques										
77 757	121 347	—	162 254	22 010	—	7 500	17 674	1 094 329	1 561 028	1906
143 020	166 684	—	197 775	38 005	—	—	24 723	1 772 321	2 466 112	1913
80 194	235 398	—	187 768	45 597	—	—	28 500	2 062 707	3 521 875	1917
85 624	225 989	—	195 908	51 205	—	—	23 664	2 348 934	3 980 246	1918
62 436	204 656	—	164 980	63 119	11 500	12 500	39 218	2 747 855	4 664 346	1919
52 354	181 046	—	130 385	78 629	—	32 500	27 940	2 743 217	4 863 661	1920
3. Banques locales et moyennes										
105 992	167 157	103	80 120	12 799	—	29 146	15 610	790 858	1 072 060	1906
104 083	211 650	1 974	86 753	17 331	—	30 671	14 836	923 775	1 191 039	1913
96 647	225 941	4 928	105 909	25 714	—	30 816	11 744	1 026 947	1 377 740	1917
90 342	245 614	5 707	112 447	27 181	—	26 520	15 672	1 147 080	1 566 378	1918
101 600	263 962	9 395	112 642	23 259	1 312	15 484	15 449	1 166 693	1 537 073	1919
101 285	261 949	6 476	97 936	24 035	899	18 060	14 725	1 147 602	1 508 929	1920
4. Caisses d'épargne et de prêts										
57 430	193 148	1 645	12 033	3 634	—	63	5 902	332 687	356 409	1906
56 660	201 159	4 375	16 868	2 533	—	137	7 462	377 217	395 526	1913
59 221	185 442	7 602	38 089	5 198	—	200	8 878	392 833	434 831	1917
53 363	194 113	10 416	51 701	4 977	—	360	8 366	430 490	488 129	1918
41 657	172 465	6 312	51 529	2 827	18 888	360	5 670	370 966	403 738	1919
45 223	179 164	8 278	46 612	2 799	19 132	315	6 128	383 771	408 283	1920
5. Caisses Raiffeisen (Union)										
30 431	—	—	—	—	—	—	733	45 513	46 552	1917
41 198	—	—	—	—	—	—	830	64 351	65 864	1918
54 529	—	—	—	—	—	—	1 017	83 958	85 354	1919
64 769	—	—	—	—	—	—	1 308	99 068	100 509	1920
6. Banques hypothécaires										
6 679	869 216	9 114	19 259	7 764	—	2 000	18 431	956 526	992 258	1906
17 394	1 388 295	17 519	34 481	7 997	—	5 910	29 121	1 552 464	1 597 773	1913
15 308	1 450 260	17 164	39 891	10 044	—	5 750	34 573	1 620 812	1 675 715	1917
13 739	1 449 541	18 686	47 333	12 247	—	5 750	33 421	1 646 392	1 711 629	1918
14 411	1 427 778	18 001	44 782	11 688	17 086	4 928	33 886	1 656 114	1 730 457	1919
10 466	1 409 136	17 913	36 815	12 822	28 295	3 732	34 458	1 656 014	1 717 213	1920

Tableau 16 (Suite).

Année	Nombre de banques	Capitaux facilement réalisables							Comptes-courants débiteurs			
		Encaisse et comptes de virements	Correspondants-débiteurs	Effets de change				Avances sur nantissement et reports	Total	Total	dont	
				Total	dont :		couverts				non couverts	
					Suisse	Etranger						
en milliers de francs												
7. Caisses d'épargne												
1906	85	3 705	4 327	8 525	8 525	—	—	16 557	10 731	10 731	—	
1913	80	4 379	7 742	13 362	13 362	—	—	25 483	16 612	16 612	—	
1917	87	5 665	19 169	11 229	11 229	—	—	36 063	21 236	21 236	—	
1918	87	6 251	25 393	14 694	14 694	—	—	46 338	27 576	27 576	—	
1919	115	6 565	28 298	16 254	16 254	—	—	51 117	28 799	28 772	27	
1920	116	5 796	20 247	9 756	9 756	—	—	35 799	37 903	37 822	81	
Total de 1—7												
1906	317	154 547	209 776	642 626	574 902	67 724	222 326	1 229 275	1 354 354	1 121 727	232 627	
1913	285	105 998	255 984	846 325	807 246	39 079	226 413	1 434 720	2 267 122	1 897 225	369 897	
1917	292	223 617	895 200	1 294 041	1 264 220	29 821	138 039	2 550 897	2 732 064	2 397 804	334 260	
1918	291	324 039	1 121 883	1 260 714	1 243 098	17 616	120 119	2 826 755	3 248 048	2 821 589	426 459	
1919	317	268 816	1 149 369	1 601 555	1 574 410	27 145	121 013	3 140 753	3 746 820	3 137 338	609 482	
1920	314	292 377	1 234 339	1 636 033	1 596 966	39 067	98 806	3 261 555	3 955 446	3 319 911	635 535	
8. Sociétés financières												
1906	14	222	23 529	3 162	3 162	—	11 330	38 243	61 313	61 313	—	
1913	21	852	60 421	8 693	8 693	—	9 367	79 333	137 888	137 888	—	
1917	24	3 243	72 790	4 642	4 642	—	—	80 675	232 687	232 687	—	
1918	24	3 101	70 494	7 854	7 854	—	—	81 449	244 693	244 693	—	
1919	24	940	66 025	9 866	9 866	—	—	76 831	248 909	248 909	—	
1920	25	1 059	53 306	8 352	8 352	—	—	62 717	191 946	191 946	—	
9. Banques d'outre-mer												
1917	1	96	5 390	—	—	—	—	5 486	—	—	—	
1918	1	93	11 383	—	—	—	—	11 476	—	—	—	
1919	1	93	10 468	—	—	—	—	10 561	4 145	4 145	—	
1920	1	169	5 365	—	—	—	—	5 534	294	294	—	
Total de 1—9												
1906	331	154 769	233 305	645 788	578 064	67 724	233 656	1 267 518	1 415 667	1 183 040	232 627	
1913	306	106 850	316 405	855 018	815 939	39 079	235 780	1 514 053	2 405 010	2 035 113	369 897	
1917	317	226 956	973 300	1 298 683	1 268 862	29 821	138 039	2 637 058	2 964 751	2 630 491	334 260	
1918	316	327 233	1 203 760	1 268 568	1 250 952	17 616	120 119	2 919 680	3 492 741	3 066 282	426 459	
1919	342	269 849	1 225 862	1 611 421	1 584 276	27 145	121 013	3 228 145	3 999 874	3 390 392	609 482	
1920	340	293 605	1 293 010	1 644 385	1 605 318	39 067	98 806	3 329 806	4 147 686	3 512 151	635 535	

de l'actif.

Tableau 16 (Suite).

Autres actifs									Bilan	Année
Avances à terme	Prêts hypothécaires	Prêts aux communes	Titres et participations syndicales	Immeubles et mobilier	Différences de change	Capital non-versé	Divers	Total		
en milliers de francs										
7. Caisses d'épargne										
25 874	426 661	3 125	106 315	6 834	—	244	8 967	588 751	605 308	1906
40 708	552 076	7 364	129 644	9 676	—	2 305	17 791	776 176	801 659	1913
48 738	569 337	13 167	169 056	12 460	—	2 191	15 794	851 979	888 042	1917
43 803	603 718	14 356	196 665	12 125	—	2 167	16 723	917 133	963 471	1918
51 408	691 157	18 468	195 827	11 409	21 694	1 671	19 031	1 039 464	1 090 581	1919
51 142	712 494	20 721	162 556	11 161	36	1 646	19 252	1 016 911	1 052 710	1920
Total de 1—7										
409 518	2 544 940	66 131	508 565	62 377	—	38 953	136 005	5 120 843	6 350 118	1906
596 197	3 813 619	143 087	603 876	90 876	—	39 023	336 161	7 889 961	9 324 681	1913
569 421	4 180 116	160 552	770 986	126 037	—	38 957	284 318	8 862 451	11 413 348	1917
572 784	4 277 456	190 274	850 063	135 435	—	34 797	305 255	9 614 112	12 440 867	1918
573 829	4 382 235	197 933	811 733	141 888	70 480	34 943	351 308	10 311 169	13 451 922	1919
615 323	4 436 260	221 717	727 834	163 144	48 362	56 253	353 607	10 577 946	13 839 501	1920
8. Sociétés financières										
10 279	—	—	273 645	620	—	83 000	37 455	466 312	504 555	1906
25 768	49 128	—	576 598	920	—	81 350	19 002	890 654	969 987	1913
35 448	—	—	613 340	1 160	27 948	90 875	4 185	1 005 643	1 086 318	1917
36 207	—	—	599 565	1 160	37 268	90 875	5 344	1 015 112	1 096 561	1918
31 838	—	—	524 988	1 160	97 660	85 848	19 183	1 009 586	1 086 417	1919
33 000	—	—	472 596	1 160	179 488	81 721	28 845	988 756	1 051 473	1920
9. Banques d'outre-mer										
—	47 161	—	—	4 931	—	—	—	52 092	57 578	1917
—	46 481	—	—	4 236	—	—	—	50 717	62 193	1918
—	41 825	—	—	1 397	—	—	—	47 367	57 923	1919
—	47 332	—	—	283	—	—	—	47 909	53 443	1920
Total de 1—9										
419 797	2 544 940	66 131	782 210	62 997	—	121 953	173 460	5 587 155	6 854 673	1906
621 965	3 862 747	143 087	1 180 474	91 796	—	120 373	355 163	8 780 615	10 294 668	1913
604 869	4 227 277	160 552	1 384 326	132 128	27 948	129 832	288 503	9 920 186	12 557 244	1917
608 991	4 323 937	190 274	1 449 628	140 831	37 268	125 672	310 599	10 679 941	13 599 621	1918
605 667	4 424 060	197 933	1 336 721	144 445	168 140	120 791	370 491	11 368 122	14 596 267	1919
648 323	4 483 592	221 717	1 200 430	164 587	227 850	137 974	382 452	11 614 611	14 944 417	1920

Répartition de l'actif en pour cent.

Tableau 17.

Groupe	Année	Capitaux facilement réalisables					Autres actifs										Total
		Encaisse et comptes de virements	Correspondants débiteurs	Portefeuille de change	Avances sur nan-tissement et reports	Total	Comptes courants débiteurs	Avances à terme	Prêts hypothécaires	Prêts aux communes	Titres et participations syndicales	Im-muebles et mobilier	Diffé-rences de change	Capital non-versé	Di-vers	Total	
Banque nationale suisse	1913	45.23	4.94	34.09	6.60	90.86	—	—	—	—	1.48	1.60	—	5.82	0.24	9.14	100
	1918	39.48	6.31	47.52	3.30	96.61	—	—	—	0.69	0.53	—	2.02	0.15	3.39	100	
	1919	46.89	8.20	39.41	2.51	97.01	—	—	—	0.51	0.42	—	1.93	0.13	2.99	100	
	1920	53.86	3.02	37.30	2.88	97.06	—	—	—	0.46	0.43	—	1.96	0.09	2.94	100	
Caisse de Prêts de la Confédération suisse	1918	—	—	—	100.00	100.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
	1919	—	—	—	99.92	99.92	—	—	—	—	—	—	—	0.08	0.08	100	
	1920	—	—	—	98.17	98.17	—	—	—	—	—	—	—	1.83	1.83	100	
1. Banques cantonales	1913	0.80	2.85	7.71	2.03	13.39	15.74	8.16	45.04	3.89	4.82	0.53	—	—	8.43	86.61	100
	1918	1.33	4.40	9.21	1.58	16.52	17.33	6.68	42.52	3.85	6.71	0.75	—	—	5.64	83.48	100
	1919	1.11	4.44	10.78	1.30	17.63	18.31	6.29	41.17	3.70	6.14	0.75	—	—	6.01	82.37	100
	1920	1.20	4.16	9.18	1.14	15.68	20.14	6.93	40.41	4.02	6.05	0.80	—	—	5.97	84.32	100
2. Grandes banques	1913	2.29	4.27	16.37	5.20	28.13	48.75	5.80	6.76	—	8.02	1.54	—	—	1.00	71.87	100
	1918	5.88	17.19	16.91	1.01	40.99	44.38	2.15	5.68	—	4.92	1.29	—	—	0.59	59.01	100
	1919	3.96	15.70	20.37	1.05	41.08	46.94	1.34	4.89	—	3.54	1.85	0.25	0.27	0.84	58.32	100
	1920	4.26	16.96	21.67	0.71	43.60	46.06	1.08	3.72	—	2.68	1.62	—	0.67	0.57	56.40	100
3. Banques locales et moyennes	1913	1.31	2.80	15.16	3.17	22.44	38.33	8.74	17.77	0.16	7.28	1.46	—	2.57	1.25	77.56	100
	1918	1.63	11.08	12.80	1.26	26.77	39.81	5.77	15.68	0.36	7.18	1.74	—	1.69	1.00	73.23	100
	1919	1.59	9.43	11.89	1.18	24.09	40.57	6.61	17.17	0.61	7.33	1.51	0.09	1.01	1.01	75.91	100
	1920	1.38	10.72	10.91	0.94	23.95	41.24	6.71	17.36	0.43	6.49	1.59	0.06	1.20	0.97	76.05	100
4. Caisses d'épargne et de prêts	1913	0.68	0.89	2.80	0.26	4.63	22.25	14.33	50.86	1.11	4.26	0.64	—	0.03	1.89	95.37	100
	1918	0.94	6.33	4.35	0.19	11.81	21.96	10.93	39.77	2.13	10.59	1.02	—	0.07	1.72	88.19	100
	1919	0.93	3.99	3.20	—	8.12	17.65	10.32	42.72	1.56	12.76	0.70	4.68	0.09	1.40	91.88	100
	1920	0.74	2.91	2.35	—	6.00	18.64	11.07	43.88	2.03	11.42	0.69	4.69	0.08	1.50	94.00	100
5. Caisses Raiffeisen (Union)	1918	2.30	—	—	—	2.30	33.89	62.55	—	—	—	—	—	—	1.26	97.70	100
	1919	1.64	—	—	—	1.64	33.29	63.88	—	—	—	—	—	—	1.19	98.36	100
	1920	1.43	—	—	—	1.43	32.82	64.44	—	—	—	—	—	—	1.31	98.57	100
6. Banques hypothécaires	1913	0.23	1.52	1.01	0.08	2.84	3.24	1.09	86.89	1.09	2.16	0.50	—	0.37	1.82	97.16	100
	1918	0.20	2.72	0.81	0.08	3.81	3.84	0.80	84.69	1.09	2.77	0.72	—	0.33	1.95	96.19	100
	1919	0.24	3.04	0.86	0.15	4.29	4.83	0.83	82.51	1.04	2.59	0.68	0.99	0.28	1.96	95.71	100
	1920	0.24	2.41	0.77	0.14	3.56	5.96	0.61	82.06	1.04	2.14	0.75	1.65	0.22	2.01	96.44	100
7. Caisses d'épargne	1913	0.54	0.97	1.67	—	3.18	2.07	5.08	68.87	0.92	16.17	1.21	—	0.29	2.21	96.32	100
	1918	0.65	2.64	1.52	—	4.81	2.86	4.55	62.66	1.49	20.41	1.26	—	0.22	1.74	95.19	100
	1919	0.60	2.59	1.49	—	4.68	2.64	4.71	63.38	1.69	17.96	1.05	1.99	0.15	1.75	95.32	100
	1920	0.55	1.92	0.93	—	3.40	3.60	4.86	67.68	1.97	15.44	1.06	0.01	0.16	1.82	96.60	100
Total de 1—7	1913	1.14	2.75	9.08	2.43	15.40	24.31	6.39	40.90	1.53	6.48	0.97	—	0.42	3.60	84.60	100
	1918	2.60	9.02	10.13	0.97	22.72	26.11	4.60	34.38	1.53	6.83	1.09	—	0.28	2.46	77.28	100
	1919	2.00	8.54	11.91	0.90	23.35	27.85	4.27	32.58	1.47	6.03	1.05	0.52	0.26	2.62	76.65	100
	1920	2.11	8.92	11.82	0.72	23.57	28.58	4.45	32.06	1.60	5.26	1.18	0.35	0.40	2.55	76.43	100
8. Sociétés financières	1913	0.09	6.23	0.90	0.96	8.18	14.22	2.66	5.06	—	59.44	0.09	—	8.39	1.96	91.82	100
	1918	0.28	6.43	0.72	—	7.43	22.31	3.30	—	—	54.68	0.11	3.40	8.29	0.48	92.57	100
	1919	0.09	6.08	0.91	—	7.08	22.91	2.93	—	—	48.32	0.11	8.99	7.90	1.76	92.92	100
	1920	0.10	5.07	0.79	—	5.96	18.25	3.14	—	—	44.95	0.11	17.07	7.77	2.75	94.04	100
9. Banques d'outre-mer	1918	0.15	18.30	—	—	18.45	—	—	74.74	—	—	6.81	—	—	—	81.55	100
	1919	0.16	18.07	—	—	18.23	7.16	—	72.20	—	—	2.41	—	—	—	81.77	100
	1920	0.31	10.04	—	—	10.35	0.55	—	88.57	—	—	0.53	—	—	—	89.65	100
Total de 1—9	1913	1.04	3.07	8.31	2.29	14.71	23.36	6.04	37.32	1.39	11.47	0.89	—	1.17	3.45	85.29	100
	1918	2.41	8.85	9.33	0.88	21.47	25.69	4.48	31.79	1.40	10.66	1.04	0.27	0.92	2.28	78.53	100
	1919	1.85	8.40	11.04	0.83	22.12	27.40	4.15	30.31	1.36	9.16	0.99	1.15	0.83	2.53	77.88	100
	1920	1.97	8.65	11.00	0.66	22.28	27.75	4.34	30.00	1.48	8.03	1.10	1.53	0.93	2.56	77.72	100

Composition du portefeuille de titres propriété des banques mêmes.

Tableau 18.

Groupe	Nombre de banques	Montant du portefeuille de titres	Dont						
			Obligations			Actions			
			suisses	étrangères	Total	suisses	étrangères	Total	
en milliers de francs									
1919									
Banque nationale suisse .	1	6 638	6 438	200	6 638	—	—	—	
1. Banques cantonales .	24	238 456	206 066	5 481	211 547	25 782	1 127	26 909	
2. Grandes banques . .	6	122 759	49 395	13 855	63 250	53 764	5 745	59 509	
3. Banques locales et moyennes . .	63	97 234	81 372	3 749	85 121	10 570	1 543	12 113	
4. Caisses d'épargne et de prêts . .	55	47 852	46 661	478	47 139	713	—	713	
5. Banques hypothécaires	13	42 996	39 016	3 499	42 515	481	—	481	
6. Caisses d'épargne . .	75	183 752	162 797	19 427	182 224	1 528	—	1 528	
Total de 1—6	236	733 049	585 307	46 489	631 796	92 838	8 415	101 253	
1920									
Banque nationale suisse .	1	5 864	5 714	150	5 864	—	—	—	
1. Banques cantonales .	24	252 826	214 478	13 171	227 649	24 600	577	25 177	
2. Grandes banques . .	6	100 546	38 224	9 676	47 900	49 134	3 512	52 646	
3. Banques locales et moyennes . .	60	83 813	71 400	3 085	74 485	8 614	714	9 328	
4. Caisses d'épargne et de prêts . .	52	42 844	41 728	445	42 173	671	—	671	
5. Banques hypothécaires	13	35 526	33 244	1 474	34 718	807	1	808	
6. Caisses d'épargne . .	78	151 574	142 684	7 532	150 216	1 358	—	1 358	
Total de 1—6	233	667 129	541 758	35 383	577 141	85 184	4 804	89 988	
Répartition en pour cent du portefeuille de titres propriété des banques mêmes.									
Groupe	Nombre de banques	Répartition en		Obligations		Actions		Proportions des	
		Obligations	Actions	suisses	étrangères	suisses	étrangères	titres	titres
								suisses	étrangers
en pour cent									
1919									
Banque nationale suisse .	1	100	—	96.99	3.01	—	—	96.99	3.01
1. Banques cantonales .	24	88.72	11.28	97.41	2.59	95.81	4.19	97.23	2.77
2. Grandes banques . .	6	51.52	48.48	78.09	21.91	90.35	9.65	84.03	15.97
3. Banques locales et moyennes . .	63	87.54	12.46	95.60	4.40	87.26	12.74	94.56	5.44
4. Caisses d'épargne et de prêts . .	55	98.51	1.49	98.99	1.01	100	—	99.00	1.00
5. Banques hypothécaires	13	98.88	1.12	91.77	8.23	100	—	91.86	8.14
6. Caisses d'épargne . .	75	99.17	0.83	89.34	10.66	100	—	89.43	10.57
Total de 1—6	236	86.19	13.81	92.64	7.36	91.69	8.31	92.51	7.49
1920									
Banque nationale suisse .	1	100	—	97.44	2.56	—	—	97.44	2.56
1. Banques cantonales .	24	90.04	9.96	94.21	5.79	97.71	2.29	94.56	5.44
2. Grandes banques . .	6	47.64	52.36	79.80	20.20	93.33	6.67	86.88	13.12
3. Banques locales et moyennes . .	60	88.87	11.13	95.86	4.14	92.35	7.65	95.47	4.53
4. Caisses d'épargne et de prêts . .	52	98.43	1.57	98.94	1.06	100	—	98.96	1.04
5. Banques hypothécaires	13	97.73	2.27	95.75	4.25	99.88	0.12	95.85	4.15
6. Caisses d'épargne . .	78	99.10	0.90	94.99	5.01	100	—	95.03	4.97
Total de 1—6	233	86.51	13.49	93.87	6.13	94.66	5.34	93.93	6.02

Différences de change.

Tableau 19.

Année	Aug- men- tation	Diminution						Effectif en fin d'année		Fonds propres en fin d'année			
		par suite de hausse de cours	couvert par le résultat de l'année ou par report	Amortissement		par suite de sortie d'établis- sements de la statistique	Total	Nombre de banques	Montant en milliers de francs	Capital nominal	Réserves		Total
				du capital- actions	des réserves						Total	dont fonds d'amor- tissement	
en milliers de francs													
1. Grandes banques													
1919	11 500	—	—	—	—	—	—	1	11 500	40 000	12 600	—	52 600
1920	19 896	—	—	20 000	11 396	—	31 396	—	—	—	—	—	—
2. Banques locales et moyennes													
1919	1 316	—	4	—	—	—	4	4	1 312	3 802	735	23	4 537
1920	93	—	30	—	—	476	506	3	899	2 250	476	48	2 726
3. Caisses d'épargne et de prêts													
1919	24 475	—	253	3 250	2 084	—	5 587	7	18 888	1 320	1 129	—	2 449
1920	360	—	3	—	113	—	116	8	19 132	1 420	1 210	—	2 630
4. Banques hypothécaires													
1919	19 103	—	2 017	—	—	—	2 017	3	17 086	43 800	8 832	164	52 632
1920	15 924	—	405	—	4 310	—	4 715	4	28 295	53 800	5 318	—	59 118
5. Caisses d'épargne													
1919	21 694	—	—	—	—	—	—	1	21 694	—	3 010	—	3 010
1920	36	—	—	—	—	21 694	21 694	1	36	750	597	—	1 347
Total de 1—5													
1919	78 088	—	2 274	3 250	2 084	—	7 608	16	70 480	88 922	26 306	187	115 228
1920	36 309	—	438	20 000	15 819	22 170	58 427	16	48 362	58 220	7 601	48	65 821
6. Sociétés financières													
1914	12 636	—	544	—	1 659	—	2 203	5	10 433	55 250	7 870	—	63 120
1915	8 830	1 144	1 919	—	—	—	3 063	6	16 200	90 250	12 291	—	102 541
1916	3 750	1 644	683	—	—	—	2 327	5	17 623	78 250	10 755	—	89 005
1917	11 051	—	726	—	—	—	726	8	27 948	105 250	16 048	—	121 298
1918	20 701	8 858	2 051	—	472	—	11 381	7	37 268	93 250	18 750	—	112 000
1919	79 460	1 666	8 568	—	8 834	—	19 068	14	97 660	303 350	31 998	50	335 348
1920	93 969	2 041	5 452	—	4 648	—	12 141	14	179 488	315 100	22 379	110	337 479
Total de 1—6													
1914	12 636	—	544	—	1 659	—	2 203	5	10 433	55 250	7 870	—	63 120
1915	8 830	1 144	1 919	—	—	—	3 063	6	16 200	90 250	12 291	—	102 541
1916	3 750	1 644	683	—	—	—	2 327	5	17 623	78 250	10 755	—	89 005
1917	11 051	—	726	—	—	—	726	8	27 948	105 250	16 048	—	121 298
1918	20 701	8 858	2 051	—	472	—	11 381	7	37 268	93 250	18 750	—	112 000
1919	157 548	1 666	10 842	3 250	10 918	—	26 676	30	168 140	392 272	58 304	237	450 576
1920	130 278	2 041	5 890	20 000	20 467	22 170	70 568	30	227 850	373 320	29 980	158	403 300

Proportion des capitaux facilement réalisables par rapport aux fonds étrangers et à l'ensemble des engagements. Liquidité.

Tableau 20.

Groupe	1913	1918	1919	1920	1913	1918	1919	1920
	Capitaux facilement réalisables				Autres fonds			
	en milliers de francs							
1. Banques cantonales	384 564	605 418	694 254	656 833	2 488 008	3 059 732	3 246 119	3 531 363
2. Grandes banques . . .	693 791	1 631 312	1 916 491	2 120 444	1 772 321	2 348 934	2 747 855	2 743 217
3. Banques locales et moyennes	267 264	419 298	370 380	361 327	923 775	1 147 080	1 166 693	1 147 602
4. Caisses d'épargne et de prêts	18 309	57 639	32 772	24 512	377 217	430 490	370 966	383 771
5. Caisses Raiffeisen (Union)	—	1 513	1 396	1 441	—	64 351	83 958	99 068
6. Banques hypothécaires	45 309	65 237	74 343	61 199	1 552 464	1 646 392	1 656 114	1 656 014
7. Caisses d'épargne	25 483	46 338	51 117	35 799	776 176	917 133	1 039 464	1 016 911
Total de 1—7	1 434 720	2 826 755	3 140 753	3 261 555	7 889 961	9 614 112	10 311 169	10 577 946
	Fonds étrangers				Ensemble des engagements			
	en milliers de francs							
1. Banques cantonales	2 282 985	3 025 802	3 272 890	3 418 001	2 534 041	3 243 529	3 512 634	3 719 972
2. Grandes banques . . .	1 579 718	3 118 646	3 589 103	3 755 580	1 994 125	3 387 790	3 966 200	4 110 702
3. Banques locales et moyennes	862 243	1 200 464	1 222 457	1 193 464	922 624	1 276 261	1 290 637	1 259 778
4. Caisses d'épargne et de prêts	336 773	425 319	360 236	364 584	345 409	435 029	366 810	372 036
5. Caisses Raiffeisen (Union)	—	63 405	82 340	96 895	—	63 682	82 685	97 301
6. Banques hypothécaires	1 369 694	1 470 385	1 486 945	1 471 290	1 401 310	1 505 968	1 523 804	1 503 880
7. Caisses d'épargne	738 500	898 433	1 019 549	982 506	748 968	903 792	1 025 313	988 143
Total de 1—7	7 169 913	10 202 454	11 033 520	11 282 320	7 946 477	10 816 051	11 768 083	12 051 812
	Capitaux facilement réalisables en pour cent							
	des fonds étrangers				de l'ensemble des engagements			
	en pour cent							
1. Banques cantonales	16.84	20.01	21.21	19.22	15.18	18.67	19.76	17.66
2. Grandes banques . . .	43.92	52.31	53.40	56.46	34.79	48.15	48.32	51.58
3. Banques locales et moyennes	31.00	34.93	30.30	30.23	28.97	32.85	28.70	28.63
4. Caisses d'épargne et de prêts	5.44	13.55	9.10	6.72	5.30	13.25	8.93	6.59
5. Caisses Raiffeisen (Union)	—	2.39	1.70	1.49	—	2.38	1.69	1.48
6. Banques hypothécaires	3.31	4.44	5.00	4.16	3.23	4.33	4.88	4.07
7. Caisses d'épargne	3.45	5.16	5.01	3.64	3.40	5.13	4.99	3.62
Total de 1—7	20.01	27.71	28.47	28.91	18.05	26.13	26.69	27.06

Compte de

Tableau 21.

Année	Nom- bre de ban- ques	Capital productif				Bénéfice brut			Répartition du				
		Capital moyen à renter	Réserves au com- mence- ment de l'année	Solde à nouveau de l'année précé- dente	Total	en milliers de francs	en pour cent du capital à renter	en pour cent du capital produc- tif	Frais d'administration			Pertes et amortissements	
									Total		dont impôts et taxes	en milliers de francs	
		en milliers de francs							en milliers de francs	en %	en mill. de francs	en milliers de francs	en %
Banque nationale suisse													
1907/8	1	25 000	—	—	25 000	4 509	18.04	18.04	2 230	49.46	—	262	5.81
1913	1	25 000	1 147	—	26 147	5 860	23.44	22.41	1 862	31.78	—	411	7.01
1917	1	25 000	2 941	—	27 941	12 357	49.43	44.23	2 345	18.98	—	1 614	13.06
1918	1	25 000	3 441	—	28 441	16 771	67.08	58.97	3 902	23.27	—	6 872	40.97
1919	1	25 000	3 941	—	28 941	22 259	89.04	76.91	4 030	18.11	—	9 785	43.96
1920	1	25 000	4 441	—	29 441	22 883	91.53	77.72	4 501	19.67	—	6 462	28.24
Caisse de Prêts de la Confédération suisse													
1917	1	—	—	3 136	3 136	1 461	—	—	79	5.41	—	—	—
1918	1	—	—	4 518	4 518	1 236	—	—	135	10.92	—	1	0.08
1919	1	—	2 000	—	2 000	1 509	—	—	112	7.42	—	3	0.20
1920	1	—	2 000	1 394	3 394	950	—	—	88	9.26	—	8	0.84
Centrale des Charbons S. A. en liq.													
1918	1	86 325	—	—	86 325	6 248	7.24	7.24	754	12.07	182	69	1.10
1919	1	137 991	311	246	138 548	10 403	7.54	7.51	740	7.11	247	—	—
1920	1	138 006	1 963	29	139 998	10 671	7.73	7.62	218	2.04	3	—	—
Société financière suisse													
1919	1	55 333	—	—	55 333	6 228	11.26	11.26	2 450	39.34	1 290	8	0.13
1920	1	80 000	400	50	80 450	7 885	9.86	9.80	683	8.66	560	1	0.01
1. Banques cantonales													
1906	22	143 250	38 336	288	181 874	20 575	14.36	11.31	5 357	26.04	1 148	2 097	10.19
1913	22	247 496	57 577	573	305 646	32 173	13.00	10.53	8 084	25.13	561	4 351	13.52
1917	24	304 500	72 235	861	377 596	43 233	14.20	11.45	11 155	25.80	732	7 128	16.49
1918	24	325 501	78 239	909	404 649	51 411	15.79	12.70	15 563	30.27	795	8 873	17.26
1919	24	337 500	84 121	931	422 552	59 664	17.68	14.12	17 894	29.99	813	14 213	23.82
1920	24	361 958	90 239	854	453 051	69 951	19.33	15.44	22 345	31.94	932	18 829	26.92

profits et pertes.

Tableau 21.

bénéfice brut		Répartition du bénéfice net						Amor- tisse- ment du capital	Fonds propres en fin d'année				Année
Bénéfice net		Divi- dende	Allo- cation aux réserves	Tan- tièmes	Autres emplois	Report à nouveau	Capital nominal		Réserves	Report à nouveau	Total		
en milliers de francs	en %	en milliers de francs											
Banque nationale suisse													
2 017	44.73	1 815 ¹⁾	202	—	—	—	—	50 000	202	—	50 202	1907/8	
3 587	61.21	3 138 ²⁾	349	—	100	—	—	50 000	1 496	—	51 496	1913	
8 398	67.96	7 458 ²⁾	500	—	440	—	—	50 000	3 441	—	53 441	1917	
5 997	35.76	4 987 ²⁾	500	—	510	—	—	50 000	3 941	—	53 941	1918	
8 444	37.93	6 944 ²⁾	500	—	1 000	—	—	50 000	4 441	—	54 441	1919	
11 920	52.09	10 920 ²⁾	500	—	500	—	—	50 000	4 941	—	54 941	1920	
¹⁾ Dividende réparti aux actionnaires Fr. 1 800 000. Le solde versé à la Caisse fédérale. ²⁾ Dividende réparti aux actionnaires Fr. 1 000 000. Le solde versé à la Caisse fédérale.													
Caisse de Prêts de la Confédération suisse													
1 382	94.59	—	—	—	—	+ 1 382	—	—	—	4 518	4 518	1917	
1 100	89.00	—	2 000	—	3 618 ¹⁾	- 4 518	—	—	2 000	—	2 000	1918	
1 394	92.38	—	—	—	—	+ 1 394	—	—	2 000	1 394	3 394	1919	
854	89.90	—	—	—	—	+ 854	—	—	2 000	2 248	4 248	1920	
¹⁾ Versé à la Caisse fédérale.													
Centrale des Charbons S. A. en liq.													
5 425	86.83	5 179	—	—	—	+ 246	—	137 700	311	246	138 257	1918	
9 663	92.89	8 280	1 600	—	—	- 217	—	137 991	1 963	29	139 983	1919	
10 453	97.96	8 280	2 000	—	—	+ 173	—	138 006	3 969	202	142 177	1920	
Société financière suisse													
3 770	60.53	3 320	400	—	—	+ 50	—	80 000	400	50	80 450	1919	
7 201	91.33	4 800	2 400	—	—	+ 1	—	80 000	2 800	51	82 851	1920	
1. Banques cantonales													
13 121	63.77	9 425	2 841	95	509	+ 251	—	143 250	41 181	539	184 970	1906	
19 738	61.35	15 044	4 054	115	286	+ 239	—	276 000	62 531	812	339 343	1913	
24 950	57.71	18 572	5 609	120	601	+ 48	—	309 500	78 239	909	388 648	1917	
26 975	52.47	20 240	5 882	135	696	+ 22	—	337 500	84 121	931	422 552	1918	
27 557	46.19	20 640	6 118	152	724	- 77	—	337 500	90 239	854	428 593	1919	
28 777	41.14	23 330	4 485	119	726	+ 117	—	373 500	94 724	971	469 195	1920	

Tableau 21 (Suite).

Année	Nom- bre de ban- ques	Capital productif				Bénéfice brut			Répartition du				
		Capital moyen à renter	Réserves au com- mencement de l'année	Solde à nouveau de l'année précé- dente	Total	en milliers de francs	en pour cent du capital à renter	en pour cent du capital produc- tif	Frais d'administration			Pertes et amortissements	
									Total		dont impôts et taxes	en milliers	
		en milliers de francs								en milliers de francs	en %	en mill. de francs	en milliers de francs
2. Grandes banques													
1906	9	266 035	46 376	931	313 342	35 712	13.42	11.40	10 127	28.36	1 182	2 228	6.24
1913	7	355 422	101 600	1 611	458 633	57 297	16.12	12.49	20 775	36.26	2 549	3 538	6.17
1917	7	376 112	117 750	1 693	495 555	72 130	19.18	14.56	29 915	41.47	4 118	6 789	9.41
1918	7	427 048	123 400	2 373	552 821	97 735	22.89	17.68	46 000	47.07	6 655	8 179	8.37
1919	9	523 120	151 198	3 725	678 043	135 566	25.91	19.99	62 255	45.92	8 981	19 220	14.18
1920	9	552 567	158 962	5 482	717 011	153 965	27.86	21.47	86 598	56.25	10 248	52 660	34.20
3. Banques locales et moyennes													
1906	94	144 249	36 452	1 224	181 925	21 370	14.81	11.75	6 374	29.33	1 119	1 308	6.12
1913	83	181 362	53 913	1 354	236 629	25 015	13.79	10.57	7 939	31.74	1 094	5 153	20.60
1917	83	183 259	54 955	55	238 159	26 248	14.32	11.02	9 740	37.11	1 484	2 987	11.38
1918	83	199 980	57 793	713	258 486	31 547	15.78	12.20	12 673	40.17	1 548	3 560	11.28
1919	81	175 901	47 151	157	222 895	34 420	19.57	15.44	13 689	39.77	2 021	6 296	18.29
1920	79	177 938	48 014	650	226 602	40 046	22.51	17.67	17 313	43.23	2 685	8 947	22.34
4. Caisses d'épargne et de prêts													
1906	77	20 650	10 481	210	31 341	3 954	19.15	12.62	1 356	34.29	326	167	4.23
1913	69	32 642	14 569	231	47 442	5 110	15.65	10.77	1 836	35.93	578	459	8.98
1917	69	34 413	16 362	328	51 103	5 948	17.23	11.64	2 262	38.03	666	983	16.53
1918	68	34 375	16 836	304	51 515	6 895	20.06	13.98	2 712	39.33	736	1 407	20.41
1919	63	22 974	12 286	195	35 455	5 194	22.61	14.65	1 998	38.47	456	1 254	24.14
1920	61	23 405	12 068	179	35 652	5 856	25.02	16.43	2 272	38.80	520	1 837	31.37
5. Caisses Raiffeisen (Union)													
Les caisses Raiffeisen comme Union ne publient pas de compte de profits et pertes													
6. Banques hypothécaires													
1906	16	104 500	17 242	306	122 048	9 901	9.47	8.11	1 756	17.74	504	571	5.77
1913	19	159 333	27 988	484	187 805	15 825	9.93	8.43	3 791	23.96	1 081	6 611	41.77
1917	17	157 550	27 872	659	186 081	17 185	10.91	9.24	4 831	28.11	1 272	1 172	6.82
1918	17	167 550	30 223	603	198 376	18 272	10.91	9.21	5 388	29.49	1 296	1 823	9.98
1919	17	168 372	32 361	497	201 230	20 388	12.11	10.13	6 240	30.61	1 937	7 566	37.11
1920	18	173 518	32 153	420	206 091	16 713	9.63	8.11	6 265	37.49	2 093	7 415	44.37

profits et pertes.

Tableau 21 (Suite).

bénéfice brut		Répartition du bénéfice net						Amor- tisse- ment du capital	Fonds propres en fin d'année				Année
Bénéfice net		Divi- dende	Allo- cation aux réserves	Tan- tièmes	Autres emplois	Report à nouveau	Capital nominal		Réserves	Report à nouveau	Total		
en milliers de francs	en %	en milliers de francs											
2. Grandes banques													
23 357	65.40	18 329	2 583	2 030	383	+	32	—	280 787	60 406	963	342 156	1906
32 984	57.57	25 507	4 150	2 456	772	+	99	—	361 237	110 750	1 710	473 697	1913
35 426	49.12	27 110	3 333	2 861	1 442	+	680	—	387 651	123 400	2 373	513 424	1917
43 556	44.56	31 750	6 676	1 902	2 247	+	981	—	452 856	139 600	3 354	595 810	1918
54 091	39.90	41 204	2 109	1 780	7 241	+	1 757	—	539 184	158 962	5 482	703 628	1919
14 707	9.55	39 704	- 8 024	1 513	2 952	-	1 438	20 000	600 173	152 786	4 044	757 003	1920
3. Banques locales et moyennes													
13 688	64.05	10 242	1 860	1 275	254	+	57	—	182 849	43 352	1 281	227 482	1906
11 923	47.66	11 409	206	1 053	454	-	1 199	—	212 128	55 058	305	267 491	1913
13 521	51.51	10 399	1 330	762	249	+	781	—	218 626	58 049	726	277 401	1917
15 314	48.55	12 738	1 204	979	383	+	10	—	228 977	59 692	723	289 392	1918
14 435	41.94	11 013	1 555	792	195	+	880	—	194 188	49 351	723	244 262	1919
13 786	34.43	11 335	932	853	638	+	28	—	199 614	49 109	678	249 401	1920
4. Caisses d'épargne et de prêts													
2 431	61.48	1 337	792	114	141	+	47	—	25 227	11 400	257	36 884	1906
2 815	55.09	2 137	381	151	95	+	51	—	34 724	15 261	282	50 267	1913
2 703	45.44	1 999	554	61	112	-	23	—	34 849	16 923	305	52 077	1917
2 776	40.26	2 126	475	58	124	-	7	—	35 663	17 394	297	53 354	1918
1 942	37.39	1 431	342	59	120	-	10	—	24 236	12 692	185	37 113	1919
1 747	29.83	1 495	133	61	132	-	74	—	23 965	12 267	105	36 337	1920
5. Caisses Raiffeisen (Union)													
Les caisses Raiffeisen comme Union ne publient pas de compte de profits et pertes													
6. Banques hypothécaires													
7 574	76.49	6 398	819	305	53	-	1	—	111 500	19 032	305	130 837	1906
5 423	34.27	8 819	- 3 786	431	140	-	181	—	171 500	24 963	303	196 766	1913
11 182	65.07	8 595	2 351	215	77	-	56	—	163 300	30 223	603	194 126	1917
11 061	60.53	8 797	2 138	148	84	-	106	—	173 300	32 361	497	206 158	1918
6 582	32.23	6 676	- 208	62	194	-	142	—	174 500	32 153	420	207 073	1919
3 033	18.14	6 946	- 3 509	88	148	-	640	—	183 500	29 833	- 156	213 177	1920

Compte de

Tableau 21 (Suite).

Année	Nom- bre de ban- ques	Capital productif				Bénéfice brut			Répartition du				
		Capital moyen à renter	Réserves au com- mence- ment de l'année	Solde à nouveau de l'année précé- dente	Total	en milliers de francs	en pour cent du capital à renter	en pour cent du capital produc- tif	Frais d'administration			Pertes et amortissements	
									Total		dont impôts et taxes	Pertes et amortissements	
		en milliers de francs				en milliers de francs	en %	en mill. de francs	en milliers de francs	en %			
7. Caisses d'épargne													
1906	58	3 530	21 927	65	25 522	2 775	78.61	10.87	1 302	46.92	474	92	3.32
1913	61	13 905	29 753	68	43 726	4 806	34.56	10.99	2 089	43.47	768	1 521	31.65
1917	69	16 596	31 706	178	48 480	6 174	37.20	12.74	2 698	43.70	1 027	1 030	16.68
1918	70	17 326	33 210	151	50 687	6 941	40.06	13.69	3 155	45.45	1 094	1 444	20.31
1919	91	19 450	37 226	100	56 776	8 601	44.22	15.15	3 653	42.47	1 100	2 733	31.78
1920	94	21 555	38 415	88	60 058	10 382	48.17	17.29	4 297	41.39	1 351	4 158	40.05
Total de 1—7													
1906	276	682 214	170 814	3 024	856 052	94 287	13.82	11.01	26 272	27.87	4 753	6 463	6.85
1913	261	990 160	285 400	4 321	1 279 881	140 226	14.16	10.96	44 514	31.74	6 631	21 633	15.43
1917	269	1 072 430	320 880	3 664	1 396 974	170 918	15.94	12.23	60 601	35.46	9 299	20 089	11.75
1918	269	1 171 780	339 701	5 053	1 516 534	212 801	18.16	14.03	85 491	40.17	12 124	25 286	11.88
1919	285	1 247 317	364 343	5 291	1 616 951	263 833	21.15	16.32	105 729	40.07	15 308	51 282	19.44
1920	285	1 310 941	379 851	7 673	1 698 465	296 913	22.65	17.48	139 090	46.85	17 829	93 846	31.61
8. Sociétés financières													
1906	14	141 250	16 265	1 526	159 041	16 904	11.97	10.63	1 497	8.86	73	573	3.99
1913	20	270 178	42 944	2 312	315 434	31 525	11.67	9.99	3 306	10.49	186	3 906	12.39
1917	24	321 234	49 876	5 819	376 929	25 602	7.97	6.79	4 770	18.63	552	9 720	37.97
1918	24	325 475	50 118	7 930	383 523	18 999	5.84	4.95	4 748	24.99	398	8 264	43.50
1919	24	334 752	50 010	6 854	391 616	17 743	5.30	4.53	6 069	34.20	230	37 247	209.93
1920	25	349 305	38 333	-13 396	374 242	15 240	4.36	4.07	6 777	44.47	594	27 071	177.63
9. Banques d'outre-mer													
1917	1	10 000	1 200	109	11 309	1 483	14.83	13.11	404	27.24	—	5	0.34
1918	1	10 000	1 500	115	11 615	1 490	14.90	12.83	421	28.26	—	2	0.13
1919	1	10 000	1 800	115	11 915	1 534	15.34	12.87	463	30.18	—	1	0.07
1920	1	10 000	2 100	117	12 217	1 860	18.60	15.22	422	22.69	20	4	0.22
Total de 1—9													
1906	290	823 464	187 079	4 550	1 015 093	111 191	13.50	10.95	27 769	24.97	4 826	7 036	6.33
1913	281	1 260 338	328 344	6 633	1 595 315	171 751	13.63	10.77	47 820	27.84	6 817	25 539	14.87
1917	294	1 403 664	371 956	9 592	1 785 212	198 003	14.11	11.09	65 775	33.22	9 851	29 814	15.06
1918	294	1 507 255	391 319	13 098	1 911 672	233 290	15.43	12.20	90 660	38.86	12 522	33 552	14.33
1919	310	1 592 069	416 153	12 260	2 020 482	233 110	17.78	14.01	112 261	39.63	15 538	88 530	31.27
1920	311	1 670 246	420 284	- 5 606	2 084 924	314 013	18.80	15.06	146 289	46.59	18 443	120 921	38.51

profits et pertes.

Tableau 21 (Suite).

bénéfice brut		Répartition du bénéfice net					Amor- tisse- ment du capital	Fonds propres en fin d'année				Année
Bénéfice net		Divi- dende	Allo- cation aux réserves	Tan- tièmes	Autres emplois	Report à nouveau		Capital nominal	Réserves	Report à nouveau	Total	
en millier- s de francs	en %	en milliers de francs										
7. Caisses d'épargne												
1 381	49.76	179	1 009	24	172	- 3	—	4 294	22 940	62	27 296	1906
1 196	24.88	738	183	58	191	+ 26	—	15 890	29 971	94	45 955	1913
2 446	39.62	892	1 288	19	276	- 29	—	18 666	32 994	149	51 809	1917
2 342	33.74	964	1 142	21	270	- 55	—	20 087	34 490	96	54 673	1918
2 215	25.75	1 064	877	22	264	- 12	—	22 004	38 135	88	60 227	1919
1 927	18.56	1 338	152	19	405	+ 13	—	23 878	38 622	101	62 601	1920
Total de 1—7												
61 552	65.28	45 910	9 904	3 843	1 512	+ 383	—	747 907	198 311	3 407	949 625	1906
74 079	52.88	63 654	5 188	4 264	1 938	- 965	—	1 071 479	298 534	3 506	1 373 519	1913
90 228	52.79	67 567	14 465	4 038	2 757	+ 1 401	—	1 132 592	339 828	5 065	1 477 485	1917
102 024	47.95	76 615	17 517	3 243	3 804	+ 845	—	1 248 383	367 658	5 898	1 621 939	1918
106 822	40.49	82 028	10 793	2 867	8 738	+ 2 396	—	1 291 612	381 532	7 752	1 680 896	1919
63 977	21.54	84 148	- 5 831	2 653	5 001	- 1 994	20 000	1 404 630	377 341	5 743	1 787 714	1920
8. Sociétés financières												
14 834	87.75	9 447	4 227	664	—	+ 496	—	226 500	21 018	2 022	249 540	1906
24 313	77.12	20 149	3 132	1 406	101	- 475	—	365 250	48 576	1 837	415 663	1913
11 112	43.40	8 547	242	187	25	+ 2 111	—	416 350	50 118	7 930	474 398	1917
5 987	31.51	6 986	- 108	165	20	- 1 076	—	416 350	50 010	6 854	473 214	1918
-25 573	-144.13	5 709	-11 677	270	375	-20 250	—	424 850	38 333	-13 396	449 787	1919
-18 608	-122.10	5 070	-14 069	209	50	- 9 868	—	437 350	28 281	-23 264	442 367	1920
9. Banques d'outre-mer												
1 074	72.42	700	300	68	—	+ 6	—	10 000	1 500	115	11 615	1917
1 067	71.61	700	300	67	—	—	—	10 000	1 800	115	11 915	1918
1 070	69.75	700	300	68	—	+ 2	—	10 000	2 100	117	12 217	1919
1 434	77.09	800	400	234	—	—	—	10 000	2 500	117	12 617	1920
Total de 1—9												
76 386	68.70	55 357	14 131	4 507	1 512	+ 879	—	974 407	219 329	5 429	1 199 165	1906
98 392	57.29	83 803	8 320	5 670	2 039	- 1 440	—	1 436 729	347 110	5 343	1 789 182	1913
102 414	51.72	76 814	15 007	4 293	2 782	+ 3 518	—	1 558 942	391 446	13 110	1 963 498	1917
109 078	46.76	84 301	17 709	3 475	3 824	- 231	—	1 674 733	419 468	12 867	2 107 068	1918
82 319	29.08	88 437	- 584	3 205	9 113	-17 852	—	1 726 462	421 965	- 5 527	2 142 900	1919
46 803	14.90	90 018	-19 500	3 096	5 051	-11 862	20 000	1 851 980	408 122	-17 404	2 242 698	1920

Bénéfice brut et bénéfice net.

Tableau 22.

Année	Montant total pour l'ensemble des banques		en pour cent			
	en 1920	par rapport à 1919	du capital à renter		du capital productif	
			en 1920	par rapport à 1919	en 1920	par rapport à 1919
en milliers de francs						
Bénéfice brut						
1913	171 751	+ 12 672	13.63	+ 0.19	10.77	+ 0.16
1918	233 290	+ 35 287	15.48	+ 1.37	12.20	+ 1.11
1919	283 110	+ 49 820	17.78	+ 2.30	14.01	+ 1.81
1920	314 013	+ 30 903	18.80	+ 1.02	15.06	+ 1.05
Bénéfice net						
1913	98 392	— 892	7.81	— 0.58	6.17	— 0.45
1918	109 078	+ 6 664	7.24	— 0.06	5.71	— 0.03
1919	82 319	— 26 759	5.17	— 2.07	4.07	— 1.64
1920	46 803	— 35 516	2.80	— 2.37	2.24	— 1.83

Proportion du rendement du portefeuille de change et du portefeuille de titres par rapport au bénéfice brut.

Tableau 23.

Groupe	Année	Nom- bre de ban- ques	Bénéfice brut en milliers de francs	Part du bénéfice brut provenant du				Rendem. du porte- feuille de titres (net) ²⁾ en milliers de francs
				Rendem. du porte- feuille de change		Rendement du porte- feuille de titres (brut) ¹⁾		
				en milliers de francs	en pour cent	en milliers de francs	en pour cent	
Banque nationale suisse	1913	1	5 860	4 843	82.65	407	6.95	261
	1918	1	16 771	11 142	66.44	520	3.10	548
	1919	1	22 259	16 876	75.82	552	2.48	311
	1920	1	22 883	15 679	68.52	446	1.95	233
1. Banques cantonales .	1913	22	32 173	11 986	37.25	6 301	19.58	4 008
	1918	24	51 411	16 809	32.70	13 192	25.66	9 272
	1919	24	59 664	20 634	34.58	13 583	22.77	3 951
	1920	24	69 951	22 432	32.07	15 027	21.48	4 255
2. Grandes banques . .	1913	7	57 297	22 041	38.47	3 261	5.69	3 157
	1918	7	97 735	37 917	38.80	7 942	8.13	5 654
	1919	9	135 566	55 298	40.79	5 188	3.83	3 818
	1920	9	153 965	62 481	40.58	5 607	3.64	2 006
3. Banques locales et moyennes	1913	46	12 631	3 130	24.78	2 022	16.01	1 660
	1918	45	16 466	3 944	23.95	3 425	20.80	2 728
	1919	41	21 553	4 991	23.16	4 308	19.99	1 608
	1920	40	23 012	5 128	22.28	4 163	18.09	910
Total de 1—3	1913	75	102 101	37 157	36.39	11 584	11.35	8 825
	1918	76	165 612	58 670	35.43	24 559	14.83	17 654
	1919	74	216 783	80 923	37.33	23 079	10.65	1 741
	1920	73	246 928	90 041	36.46	24 797	10.04	3 159

¹⁾ Avant les amortissements.

²⁾ Après les amortissements.

Rendement du capital annuel moyen à renter et du capital productif.

Tableau 24.

Groupe	Année	Rendement		
		du capital annuel moyen à renter	du capital productif	Différence
		en pour cent		
Banque nationale suisse ¹⁾	1913	12.55	12.00	— 0.55
	1918	19.95	17.53	— 2.42
	1919	27.78	23.99	— 3.79
	1920	43.68	37.09	— 6.59
1. Banques cantonales	1913	6.08	4.92	— 1.16
	1918	6.22	5.00	— 1.22
	1919	6.12	4.88	— 1.24
	1920	6.45	5.15	— 1.30
2. Grandes banques	1913	7.18	5.56	— 1.62
	1918	7.43	5.74	— 1.69
	1919	7.88	6.08	— 1.80
	1920	7.19	5.54	— 1.65
3. Banques locales et moyennes	1913	6.29	4.82	— 1.47
	1918	6.37	4.93	— 1.44
	1919	6.26	4.94	— 1.32
	1920	6.37	5.00	— 1.37
4. Caisses d'épargne et de prêts	1913	6.55	4.50	— 2.05
	1918	6.18	4.13	— 2.05
	1919	6.23	4.04	— 2.19
	1920	6.39	4.19	— 2.20
5. Banques hypothécaires	1913	5.53	4.70	— 0.83
	1918	5.25	4.43	— 0.82
	1919	3.97	3.32	— 0.65
	1920	4.00	3.37	— 0.63
6. Caisses d'épargne	1913	5.31	1.69	— 3.62
	1918	5.56	1.90	— 3.66
	1919	5.47	1.87	— 3.60
	1920	6.21	2.23	— 3.98
Total de 1—6	1913	6.43	4.97	— 1.46
	1918	6.54	5.05	— 1.49
	1919	6.58	5.07	— 1.51
	1920	6.42	4.95	— 1.47
7. Sociétés financières	1913	7.46	6.39	— 1.07
	1918	2.15	1.82	— 0.33
	1919	1.71	1.46	— 0.25
	1920	1.45	1.35	— 0.10
8. Banques d'outre-mer	1918	7.00	6.03	— 0.97
	1919	7.00	5.87	— 1.13
	1920	8.00	6.55	— 1.45
Total de 1—8	1913	6.65	5.25	— 1.40
	1918	5.59	4.41	— 1.18
	1919	5.55	4.38	— 1.17
	1920	5.39	4.32	— 1.07

¹⁾ Les versements à la Caisse fédérale sont compris dans le calcul du rendement.

Tableau 25. **Le taux de dividende d'après le montant du capital à renter.**

Sociétés anonymes		1906	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Capital de Fr.	1— 100 000	5.93	5.96	5.07	5.06	5.00	5.06	5.88	4.85	4.98
"	" " 100 001— 500 000	6.00	5.59	5.01	5.17	5.72	5.59	5.84	5.82	6.36
"	" " 500 001— 1 000 000	6.64	6.70	5.41	5.63	5.77	6.00	6.21	6.49	6.77
"	" " 1 000 001— 5 000 000	6.58	5.76	4.43	4.63	4.73	5.03	5.41	5.77	6.04
"	" " 5 000 001— 10 000 000	7.05	6.22	4.19	4.42	4.81	3.80	3.93	4.45	4.35
"	" " 10 000 001— 20 000 000	6.29	6.70	4.11	4.33	3.11	2.54	3.71	0.96	1.91
"	" " au-dessus de 20 000 000	7.35	7.49	6.55	6.26	6.70	6.15	5.95	6.11	5.47
Total		6.85	6.94	5.53	5.50	5.65	5.26	5.87	5.42	5.07

Tableau 26. **Classification des banques (sociétés anonymes) d'après le taux de leur dividende.**

Année	Taux du dividende	Nombre de banques		Capital à renter	
		Nombre	en pour cent	en milliers de fr.	en pour cent
1913	0	10	5.33	36 680	3.98
	au-dessus de 0— 1	—	—	—	—
	" " 1— 2	—	—	—	—
	" " 2— 3	1	0.54	345	0.04
	" " 3— 4	7	3.76	5 673	0.62
	" " 4— 5	45	24.19	51 311	5.57
	" " 5— 6	52	27.96	194 433	21.10
	" " 6— 7	38	20.43	270 719	29.39
	" " 7— 8	21	11.29	227 512	24.69
	" " 8— 9	4	2.15	82 000	8.90
	" " 9— 10	5	2.69	48 000	5.21
	" " 10— 12	1	0.54	100	0.01
" " 12	2	1.07	4 500	0.49	
Total		186	100	921 273	100
1919	0	31	16.15	305 627	26.72
	au-dessus de 0— 1	—	—	—	—
	" " 1— 2	—	—	—	—
	" " 2— 3	1	0.52	50	0.01
	" " 3— 4	3	1.56	7 699	0.67
	" " 4— 5	32	16.67	79 832	6.98
	" " 5— 6	65	33.85	132 827	11.61
	" " 6— 7	34	17.71	135 575	11.85
	" " 7— 8	19	9.90	343 610	30.04
	" " 8— 9	3	1.56	101 400	8.87
	" " 9— 10	2	1.04	32 000	2.80
	" " 10— 12	1	0.52	100	0.01
" " 12	1	0.52	5 000	0.44	
Total		192	100	1 143 720	100
1920	0	33	17.19	394 648	33.10
	au-dessus de 0— 1	—	—	—	—
	" " 1— 2	—	—	—	—
	" " 2— 3	1	0.52	2 000	0.17
	" " 3— 4	5	2.60	28 222	2.37
	" " 4— 5	24	12.50	22 237	1.87
	" " 5— 6	52	27.08	133 146	11.16
	" " 6— 7	43	22.40	109 123	9.15
	" " 7— 8	28	14.59	341 447	28.64
	" " 8— 9	2	1.04	110 400	9.26
	" " 9— 10	3	1.56	46 000	3.86
	" " 10— 12	—	—	—	—
" " 12	1	0.52	5 000	0.42	
Total		192	100	1 192 223	100

Liste des établissements envisagés dans la statistique des banques suisses de 1920.

Abréviations.

E = Etablissement d'Etat avec capital de dotation.	SA = Société anonyme.	Comm. = Etablissement communal.
SAE = Société anonyme avec participation de l'Etat.	SC = Société cooperative.	F = Fondation.
	SCA = Société en commandite par actions.	Corp. = Corporation.

Les établissements traités en 1920 pour la première fois sont marqués d'un *.

Année de fondatio :	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
1907	Berne et Zurich	Banque nationale suisse	SAE	50 000 000
1914	Zurich . . .	Caisse de Prêts de la Confédération suisse	E	Sans Dotation
1917	Bâle	Centrale des Charbons S. A. en liq.	SA	138 006 300
1918	Lucerne . . .	Société financière suisse	SA	80 000 000
1. Banques cantonales.				
<i>Capital Fr. 100 001—500 000:</i>				
1899	Appenzell . .	Appenzell-Innerrhodische Kantonalbank . .	E	500 000
<i>Capital Fr. 1 000 001—5 000 000:</i>				
1837	Altdorf . . .	Banque Cantonale d'Uri	E	3 000 000
1914	Bellinzone . .	Banca dello Stato del Cantone Ticino . . .	E	5 000 000
1883	Glaris	Glarner Kantonalbank	E	4 000 000
1876	Herisau . . .	Appenzell-Ausserrhodische Kantonalbank .	E	5 000 000
1887	Sarnen	Obwaldner Kantonalbank	E	3 000 000
1890	Schwyz	Kantonalbank Schwyz	E	4 000 000
1896	Sion	Banque Cantonale du Valais	E	5 000 000
1879	Stans	Nidwaldner Kantonalbank	E	2 000 000
1891	Zoug	Zuger Kantonalbank	SAE	5 000 000
<i>Capital Fr. 5 000 001—10 000 000:</i>				
1882	Schaffhouse .	Banque cantonale de Schaffhouse	E	7 000 000
<i>Capital Fr. 10 000 001—20 000 000:</i>				
1854	Aarau	Aargauische Kantonalbank	E	12 000 000
1870	Coire	Graubündner Kantonalbank	E	20 000 000
1850	Lucerne	Luzerner Kantonalbank	E	16 000 000
1886	Soleure	Solothurner Kantonalbank	E	20 000 000
1870	Weinfelden .	Thurgauische Kantonalbank	E	15 000 000
<i>Capital supérieur à Fr. 20 000 000:</i>				
1899	Bâle	Banque Cantonale de Bâle	E	25 000 000
1833	Berne	Banque cantonale de Berne	E	40 000 000
1892	Fribourg . . .	Banque de l'Etat de Fribourg	E	30 000 000

An ée de fon-dation	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
1845	Lausanne . . .	Banque Cantonale Vaudoise	S A E	25 000 000
1864	Liestal	Banque cantonale de Bâle-Campagne . . .	E	27 000 000
1882	Neuchâtel . . .	Banque cantonale neuchâtoise	E	30 000 000
1868	St-Gall	St. Gallische Kantonalbank	E	30 000 000
1870	Zurich	Zürcher Kantonalbank	E	40 000 000
2. Grandes banques.				
1862	Bâle	Banque commerciale de Bâle	SA	60 000 000
1872	Bâle	Société de Banque Suisse	SA	120 000 000
1869	Berne	Banque populaire suisse	SC	90 172 852
1855	Genève	Comptoir d'Escompte de Genève	SA	45 000 000
1909	Lausanne . . .	Société Suisse de Banque et de Dépôts . .	SA	25 000 000
1912	Winterthour .	Union de Banques Suisses	SA	70 000 000
1755	Zurich	Société Anonyme Leu & Co.	SA	40 000 000
1863	Zurich	Banque fédérale (Société anonyme) . . .	SA	50 000 000
1856	Zurich	Crédit Suisse	SA	100 000 000
3. Banques locales et moyennes.				
<i>Capital Fr. 1—100 000:</i>				
1904	Lugane	Società Bancaria Ticinese	SA	50 000
1917	Morges	Banque G. Fleury, S. A.	SA	100 000
<i>Capital Fr. 100 001—500 000:</i>				
1910	Berne	Banque de Berne	SA	300 000
1896	Bex	Banque de Bex (ci-devant Paillard, Augs-bourger et Cie.)	SA	400 000
1911	Genève	Banque A. Martin et Cie., S. A.	SA	500 000
1880	Grabs	Kreditanstalt Grabs	SA	500 000
1903	Männedorf . .	Gewerbebank Männedorf	SA	500 000
1904	Monthey . . .	Banque commerciale Valaisanne Ch. Exhenry et Cie.	SCA	375 000
1908	Münster (Luc.)	Volksbank Münster	SA	300 000
1909	Reiden	Volksbank Reiden	SA	500 000
1865	Romont	Banque populaire de la Glâne	SA	144 600
1905	Ruswil	Volksbank Ruswil	SA	200 000
1908	Sarnen	Obwaldner Gewerbebank	SA	250 000
1918	Sempach-Station	Volksbank Neuenkirch	SA	200 000
1913	Sierre	Crédit Sierrois	SA	500 000
1901	Triengen . . .	Sparbank Triengen	SA	340 000
1902	Zweisimmen .	Obersimmenthalische Volksbank	SC	221 500
<i>Capital Fr. 500 001—1 000 000:</i>				
1871	Bâle	Vest, Eckel & Cie.	SCA	1 000 000
1905	Berne	Caisse industrielle à Berne	SA	1 000 000
1899	Brigue	Banque de Brigue	SA	1 000 000

Année de fondation :	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
1854	Bulle	Banque populaire de la Gruyère	SA	1 000 000
1873	Bulle	Crédit Gruyérien	SA	1 000 000
1866	Estavayer . .	Crédit agricole & industriel de la Broye .	SA	1 000 000
1881	Gossau	Bank in Gossau	SA	1 000 000
1885	Langnau	Bank in Langnau	SC	957 500
1893	Lausanne . . .	Schmidhauser et Cie., Banque Commerciale de Lausanne	SCA	1 000 000
1867	Lausanne . . .	Caisse populaire d'Epargne et de Crédit . .	SA	1 000 000
1874	Menziken . . .	Banque de Menziken	SA	1 000 000
1908	Payerne	Banque de Payerne, Comptoir d'escompte et de crédit, société anonyme	SA	600 000
1864	Payerne	Banque populaire de la Broye	SA	1 000 000
1894	Ragaz	Bank in Ragaz (Spar- u. Leihanstalt) . . .	SA	1 000 000
1873	Schwyz	Bank in Schwyz	SA	750 000
1905	Sion	*Banque populaire Valaisanne	SA	800 000
1865	Soleure	Solothurnische Leihkasse	SA	800 000
1867	Vevey	Crédit du Léman	SA	1 000 000
1906	Willisau	Volksbank Willisau A.-G.	SA	700 000
1904	Wolhusen	Volksbank Wolhusen-Malters	SA	600 000
1860	Zurich	Leihkasse Neumünster	SA	1 000 000
<i>Capital Fr. 1 000 001—5 000 000 :</i>				
1874	Altstätten . . .	Rheintalische Creditanstalt	SA	3 000 000
1864	Baden	Gewerbekasse Baden	SC	4 000 000
1863	Berne	Banque commerciale de Berne	SA	4 000 000
1889	Berne	Schweiz. Vereinsbank	SA	1 350 000
1864	Berthoud	Banque de Berthoud	SA	1 200 000
1862	Coire	Bank für Graubünden	SA	4 200 000
1899	Davos	Banque Rhétique (ci-dev. Banque de Davos)	SA	1 500 000
1850	Fribourg	Banque Commerciale Fribourgeoise	SA	2 400 000
1868	Genève	Banque Populaire Genevoise	SC	4 254 000
1882	Grosswangen . .	Hilfskassa in Grosswangen, Bankgeschäft .	SA	2 000 000
1874	Hochdorf	Volksbank in Hochdorf	SA	2 100 000
1873	Interlaken . . .	Volksbank Interlaken A.-G.	SA	2 000 000
1867	Langenthal . . .	Banque de Langenthal	SA	2 500 000
1872	Lucerne	Société de Crédit à Lucerne	SA	2 000 000
1868	Lucerne	Banque Populaire de Lucerne	SA	2 000 000
1873	Lugane	Banca della Svizzera Italiana	SA	5 000 000
1888	Lugane	Banca Popolare di Lugano	SA	5 000 000
1919	Lugane	*Banque Union de Crédit	SA	5 000 000
1888	Reinach	Volksbank in Reinach	SA	1 250 000
1919	Samaden	*Kommandit-Aktiengesellschaft J. Töndury & Cie., Engadinerbank	SCA	1 250 000
1918	St-Gall	Banque de St-Gall	SA	5 000 000
1905	St-Gall	Banque Coopérative Suisse	SC	4 420 000
1872	Soleure	Banque Populaire Soleuroise	SA	1 500 000

Année de fondation	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
1863	Wädenswil . . .	Bank Wädenswil	SA	3 000 000
1834	Wohlen	Banque du Freiamt	SA	1 800 000
1869	Yverdon	Crédit Yverdonnois	SC	2 203 500
1840	Zoug	Bank in Zug, vormal's Sparkasse Zug . . .	SA	4 000 000
1910	Zurich	Banque Commerciale et Industrielle . . .	SA	3 000 000
1868	Zurich	Banque industrielle de Zurich	SA	2 577 250
1917	Zurich	A. Hofmann & Cie., A.-G., Bankgeschäft . .	SA	1 500 000
1907	Zurich	Zürcher Handelsbank	SA	2 000 000
<i>Capital Fr. 5 000 001—10 000 000:</i>				
1860	Bâle	Handwerkerbank Basel	SA	10 000 000
1856	Berne	Caisse d'Epargne et de Prêts à Berne . . .	SA	8 000 000
1902	Genève	Banque de Dépôts et de Crédit	SA	10 000 000
1848	Genève	Banque de Genève	SAE	8 000 000
1864	Lausanne	Union vaudoise du Crédit	SC	5 897 400
1868	Montreux	Banque de Montreux	SA	6 000 000
1854	St-Gall	Crédit Saint Gallois	SA	10 000 000
1847	Soleure	Banque Commerciale de Soleure	SA	6 000 000
1863	Zofingue	Banque de Zofingue	SA	6 000 000
1894	Zurich	Banque Guyerzeller société anonyme . . .	SA	6 000 000
<i>Capital Fr. 10 000 001—20 000 000:</i>				
1890	Zurich	Banque de Dépôts de Zurich	SA	12 500 000
4. Caisses d'épargne et de prêts.				
<i>Sans capital:</i>				
1904	Altikon	Spar- & Leihkasse Altikon	Comm.	—
1869	Beringen	Spar- & Vorschusskasse Beringen	SC	—
1889	Kappel	Spar- und Leihkasse Kappel, Toggenburg . .	SC	—
1817	Lausanne	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lausanne	SC	—
1902	Löhningen	Spar- und Leihkasse Löhningen	Comm.	—
1872	Neunkirch	Spar- und Leihkasse Neunkirch	Comm.	—
1873	Ramsen	Spar- und Leihkasse Ramsen	Comm.	—
<i>Capital Fr. 1—100 000:</i>				
1882	Bellegarde	*Caisse d'Epargne et de Prêts de Bellegarde	SA	10 000
1858	Bösingen	Spar- und Leihkasse Bösingen	SA	40 000
1893	Breitenbach	Spar- und Leihkasse Breitenbach	SA	100 000
1876	Eschenbach	*Leih- & Sparkasse Eschenbach	SA	75 000
1902	Koppigen	Spar- und Leihkasse Koppigen	SA	50 000
1868	Morat	Spar- & Leihkasse in Murten	SC	22 700
1874	Niederbipp	Spar- und Leihkasse in Niederbipp	SA	60 000
1874	Schmerikon	Spar- & Leihkassa Schmerikon	SA	100 000
1888	Sonvilier	Caisse d'Epargne et de Prêts de Sonvilier .	SA	10 000
1895	Thaingen	Spar- & Leihkasse Thaingen	Comm.	100 000
1874	Wilchingen	Spar- & Leihkasse Wilchingen	Comm.	100 000

Année de fondation	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
<i>Capital Fr. 100 001—500 000:</i>				
1872	Aarau . . .	Spar-, Leih- & Disconto-Cassa Aarau . . .	SA	500 000
1879	Azmoos . . .	Spar- & Leihkassa Wartau-Sevelen . . .	SA	400 000
1869	Balgach . . .	Spar- und Leihkassa Balgach	SA	200 000
1906	Belp	Spar- und Leihkasse in Belp	SA	200 000
1858	Büren s/A. . .	Spar- und Leihkasse des Amtsbezirks Büren	SA	500 000
1854	Einsiedeln . .	Spar- und Leihkasse Einsiedeln	SA	500 000
1887	Entlebuch . .	Spar- & Leihkasse Entlebuch	SA	400 000
1883	Erlach	Spar- & Leihkasse Erlach	SA	210 000
1906	Ermatingen . .	Leih- & Sparkasse Ermatingen	SA	—
1906	Escholzmatt . .	Sparbank Escholzmatt A.-G.	SA	200 000
1896	Estavayer . . .	Banque d'Epargne et de Prêts de la Broye	SA	320 000
1889	Flums	Spar- und Kredit-Kassa Flums	SA	400 000
1868	Frutigen . . .	Spar- & Leihkasse Frutigen	SA	500 000
1867	Grünigen . . .	Leihkasse Grünigen-Gossau	SA	116 000
1869	Guin	Spar- & Leihkasse Düdingen	SA	313 600
1861	Hallau	Spar- und Leihkasse Hallau	Comm.	200 000
1876	Huttwil	Spar- und Leihkasse Huttwil	SA	500 000
1899	Kaltbrunn . . .	Spar- und Leihkasse Kaltbrunn	SA	200 000
1873	Kirchberg(Berne)	Spar- und Leihkasse Kirchberg	SA	250 000
1911	Kirchberg (St. G.)	Spar- und Leihkassa der politischen Gemeinde Kirchberg	Comm.	200 000
1866	Küsnacht . . .	Leihkasse Küsnacht	SA	300 000
1850	Lütterswil . . .	Spar- und Leihkasse Bucheggberg	SA	450 000
1866	Lyss	Spar- und Leihkasse Lyss A.-G.	SA	500 000
1884	Madretsch . . .	Spar- & Hülfskasse Madretsch	SA	200 000
1866	Meilen	Leihkasse Meilen-Herrliberg	SA	300 000
1870	Münsingen . . .	Spar- & Leihkasse in Münsingen	SA	500 000
1891	Murgenthal . . .	Spar- und Leihkasse Murgenthal	SA	200 000
1833	Pfäffikon (Zch.)	Spar- & Leihkasse des Bezirkes Pfäffikon	SC	220 000
1873	Rebstein	Spar- und Leihkasse Rebstein	SA	150 000
1904	Riggisberg . . .	Spar- und Leihkasse Riggisberg	SA	200 000
1866	Schaffhouse . . .	Spar- & Leihkasse in Schaffhausen	SA	400 000
1837	Schleitheim . . .	Spar- & Leihkasse des Bezirkes Schleitheim	SA	200 000
1911	Sempach	Spar- und Leihkasse Sempach A. G.	SA	400 000
1881	Sentier, Le . . .	Crédit Mutuel de la Vallée	SA	300 000
1863	Stammheim . . .	Leihkasse Stammheim	SA	102 400
1859	Sumiswald . . .	Spar- und Leihkasse Sumiswald	SA	200 000
1874	Wiedlisbach . .	Hülf- und Sparkasse des Bipperrantes in Wiedlisbach	SA	200 000
<i>Capital Fr. 500 001—1 000 000:</i>				
1871	Buchs	Werdenbergische Spar- und Leihanstalt in Buchs	SA	1 000 000
1865	Diessenhofen . .	Leih- & Sparkasse Diessenhofen	SA	—
1865	Eschenz	Leih- und Sparkasse Eschenz	SA	—

Année de fondation	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
1874	Muri	Spar- und Leihkasse Oberfreiamt	SA	850 000
1882	Schöftland	Spar- und Kreditkasse Suhrenthal	SA	875 000
1843	Stein a/Rh. . . .	Spar- & Leihkasse Stein am Rhein	Comm.	—
1875	Wimmis	Spar- und Leihkasse Nidersimmenthal	SA	650 000
1852	Zurzach	Spar- & Leihkasse Zurzach	SC	1 000 000
<i>Capital Fr. 1 000 001—5 000 000:</i>				
1863	Steffisbourg	Spar- und Leihkasse von Steffisbourg	SA	1 500 000
1866	Thoune	Spar- und Leihkasse in Thun	SA	5 000 000
1848	Uznach	Leih- & Sparkasse vom Seebezirk u. Gaster	SA	1 500 000
5. Caisses Raiffeisen.				
1902	Bichelsee(Thurg.)	Union Suisse des Caisses de Crédit mutuel	SC	1 476 009
6. Banques hypothécaires.				
<i>Capital Fr. 1 000 001—5 000 000:</i>				
1919	Aarau	*Caisse hypothécaire Aarau	SA	3 000 000
1868	Lenzburg	Hypothekarbank Lenzburg	SA	2 500 000
1909	Lucerne	Bank in Luzern (Centralschweizerische Hypothekenbank)	SA	4 000 000
1863	Neuchâtel	Crédit Foncier Neuchâtelois	SA	5 000 000
1864	St-Gall	St. Gallische Hypothekarkassa in St. Gallen	SA	5 000 000
1889	Soleure	Banque Hypothécaire Suisse	SA	2 000 000
<i>Capital Fr. 5 000 001—10 000 000:</i>				
1879	Bâle	Banque foncière du Jura	SA	10 000 000
1910	Bâle	Crédit Foncier de Bâle	SA	10 000 000
1863	Bâle	Hypothekenbank in Basel	SA	7 800 000
1849	Brougg	Banque Hypothécaire Argovienne	SA	6 000 000
1853	Fribourg	Caisse Hypothécaire du canton de Fribourg	SA E	6 000 000
1848	Genève	Caisse Hypothécaire du Canton de Genève	E	7 200 000
1849	Liestal	Basellandschaftliche Hypothekenbank	SA	8 000 000
1859	Lucerne	Einzinserkasse des Kantons Luzern	E	6 000 000
<i>Capital Fr. 10 000 001—20 000 000:</i>				
1866	Winterthur	Hypothekarbank in Winterthur	SA	15 000 000
<i>Capital supérieur à Fr. 20 000 000:</i>				
1846	Berne	Hypothekarkasse des Kantons Bern	E	30 000 000
1859	Lausanne	Crédit Foncier vaudois	SA E	30 000 000
1896	Zurich	Crédit Foncier Suisse	SA	26 000 000

Année de fondation	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
7. Caisses d'épargne.				
<i>Sans capital:</i>				
1835	Aigle	Caisse d'Epargne du district d'Aigle	SC	—
1879	Altstätten . . .	Sparverein „Biene“	SC	—
1876	Attalens	Caisse d'épargne de la Paroisse d'Attalens	SC	—
1837	Aubonne	Caisse d'Epargne d'Aubonne	SC	—
1809	Bâle	Zinstragende Ersparniskasse	F	—
1886	Balsthal	Sparverein Balsthal-Klus	SC	—
1820	Berne	Bürgerliche Ersparniskasse der Stadt Bern	SC	—
1821	Berne	Einwohner-Ersparniskasse für den Amtsbezirk Bern	SC	—
1823	Bienne	Caisse d'Epargne de la ville de Bienne . . .	SC	—
1824	Bühler	Sparkasse Bühler	Comm.	—
1892	Choindez	Société d'épargne l'Abeille à Choindez . . .	SC	—
1833	Cossonay	Caisse d'Epargne du district de Cossonay . .	SC	—
1837	Dielsdorf	Sparkasse im Bezirke Dielsdorf	SC	—
1898	Ebnat-Kappel . .	Spar-Verein Biene	SC	—
1879	Engelberg	Sparkasse Engelberg	SC	—
1857	Engi	Ersparniskasse Matt u. Engi	SC	—
1839	Fraubrunnen . . .	Amtersparniskasse Fraubrunnen	SC	—
1816	Genève	Caisse d'Epargne du Canton de Genève . . .	E	—
1855	Glaris	Jugendersparniskasse der Gemeinde Glarus	Comm.	—
1828	Grosshöchstetten	Ersparniskasse Konolfingen	SC	—
1820	Horgen	Sparkasse Horgen	SC	—
1864	Huttwil	Ersparniskasse von Huttwil	Comm.	—
1879	Jonschwil	Sparverein Jonschwil	SC	—
1851	Kollbrunn	Sparkasse Kollbrunn	SC	—
1838	Küsnacht	Sparkasse Küsnacht	SC	—
1834	Laupen	Ersparniskasse des Amtsbezirks Laupen . . .	SC	—
1833	Männedorf	Sparkasse Männedorf	SC	—
1824	Morat	Caisse d'Epargne de la Ville de Morat . . .	Comm.	—
1822	Moudon	Caisse d'épargne du district de Moudon . . .	SC	—
1874	Oberuzwil	Ersparnisanstalt Oberuzwil	SC	—
1833	Orbe	Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Orbe	SC	—
1897	Prez-vers-Noréaz .	Caisse d'épargne de Prez, Corserey & Noréaz	Comm.	—
1838	Rehetobel	Ersparnisanstalt Rehetobel	SC	—
1834	Richterswil	Sparkasse Richterswil-Hütten	SC	—
1811	St-Gall	Ersparnis-Anstalt der Stadt St. Gallen . . .	Comm.	—
1835	St-Gall	Ersparnisanstalt des Kaufmännischen Directoriums St. Gallen	Corp.	—
1907	St-Gall	Sparkassa der Administration des katholischen Konfessionsteiles des Kantons St. Gallen .	Corp.	—
1886	St-Gall	Sparverein Ameise von Tablat-St. Gallen	SC	—
1876	Saxon	Caisse d'Epargne des Sociétés de Secours Mutuels fédérées du Valais	SC	—

Année de fondation	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
1817	Schaffhouse . . .	Ersparniskasse in Schaffhausen	F	—
1812	Schwyz	Sparkasse der Gemeinde Schwyz	Comm.	—
1866	Seebach	Sparkasse Seebach	SC	—
1819	Solgure	Ersparniskasse der Stadt Solothurn	Comm.	—
1884	Soleure	Sparverein Biene	SC	—
1819	Speicher	Ersparniskassa Speicher	SC	—
1818	Stäfa	Sparkasse Stäfa	SC	—
1827	Stans	Ersparniskasse von Nidwalden	SC	—
1888	Stein (Toggb.) . . .	Sparkassa Stein	SC	—
1862	Tavel	*Sparkasse des Sensebezirks	Comm.	—
1841	Thalwil	Sparkasse des Wahlkreises Thalwil	SC	—
1826	Thoune	Amtersparniskasse Thun	SC	—
1821	Trogen	Sparkasse Trogen	SC	—
1836	Uster	Bezirks-Sparkasse Uster	SC	—
1850	Uetikon a/Sec	Sparkasse Uetikon a/Sec	SC	—
1814	Vevey	Caisse d'Epargne du District de Vevey	SC	—
1878	Vuisternens- dev.-Romont	Caisse d'Epargne de Vuisternens	SC	—
1816	Wädenswil	Sparkassa-Gesellschaft Wädenswil	SC	—
1829	Wald (App.)	Sparkassa Wald App.	SC	—
1829	Wetzikon	Sparkasse des Bezirkes Hinwil	SC	—
1820	Yverdon	Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Yverdon	SC	—
1805	Zurich	Sparkasse der Stadt Zürich	SC	—
1834	Zurich	Sparkasse Limmattal	SC	—
1850	Zurich	Zinstragender Sparhafen	SC	—
1904	Zuzwil	Ersparnisanstalt Zuzwil	SC	—
<i>Capital Fr. 1—100 000:</i>				
1888	Adelboden	Ersparniskasse Adelboden	SA	43 010
1873	Affoltern i/E.	Ersparniskasse Affoltern	SA	55 000
1864	Brunnadern	Ersparnisanstalt Brunnadern	SC	24 300
1829	Courtelay	Caisse d'Epargne du District de Courtelay	SA	14 493
1907	Diepoldsau	*Sparkasse Diepoldsau-Schmitter	SA	63 400
1847	Dürrenroth	Ersparniskasse Dürrenroth	SA	19 000
1836	Erlinsbach	Ersparniskasse Erlinsbach	SC	100 000
1852	Interlaken	Ersparniskasse des Amtsbezirks Interlaken.	SC	11 300
1839	Kirchleerau	Ersparniskasse Leerau	SC	100 000
1823	Langenthal	Ersparniskasse des Amtsbezirks Aarwangen	SA	25 500
1840	Langnau	Ersparniskasse des Amtsbezirks Signau	SC	20 100
1906	Marbach (St. G.) . . .	Sparkasse Marbach	SA	100 000
1902	Mosnang	Spargenossenschaft Mosnang	SC	30 000
1858	Niedercruzwil	Ersparnisanstalt Niedercruzwil	SC	55 500
1880	Rorschach	Sparverein für Rorschach u. Umgebung	SC	25 000
1835	Rüeggisberg	Ersparniskasse Rüeggisberg	SC	25 000

Année de fondation	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
1855	Schaffhouse	Sparkasse „Biene“	SA	500
1824	Wangen s/A.	Ersparniskasse des Amtsbezirks Wangen	SA	100 000
1910	Widnau	Sparkasse Widnau	SA	100 000
1895	Zurich	Depositenklub zur Kaufleuten	SC	86 196
<i>Capital Fr. 100 001—500 000:</i>				
1883	Ainet	Amtersparniskasse Erlach in Ins	SC	129 000
1871	Au	Sparkassa in Au	SA	500 000
1868	Berneck	Sparkassa in Berneck	SA	500 000
1834	Berthoud	Amtersparniskasse Burgdorf	SC	101 000
1851	Brienz	Ersparniskasse Brienz	SA	130 000
1877	Bütschwil	Ersparnisanstalt Bütschwil	SA	500 000
1895	Dombresson	Caisse d'Épargne de Dombresson	SC	156 074
1851	Elgg	Sparkasse Elgg	SC	150 000
1875	Gams	Sparkassa Gams	SA	150 300
1870	Kriegstetten	Sparkasse der Amtei Kriegstetten	SA	220 000
1834	Küttigen	Ersparnisgesellschaft Küttigen	SC	150 000
1890	Laufon	Bezirksskasse Laufen	SA	200 000
1904	Lyss	Kreditkasse Lyss	SC	453 750
1860	Meiringen	Amtersparniskasse Oberhasle	SC	312 100
1824	Nidau	Ersparniskasse Nidau	SC	193 000
1861	Oberriet	Sparkassa Oberriet	SA	150 000
1829	Oftringen	Sparkasse Oftringen	SC	150 000
1904	Schwarzenburg	Amtersparniskasse Schwarzenburg	SC	165 900
1900	Sumiswald	Amtersparniskasse in Sumiswald	SC	151 500
1854	Ursenbach	Ersparniskasse Ursenbach	SA	122 000
1838	Wimmis	Ersparniskasse Niedersimmenthal	SC	300 000
1889	Zweismmen	Amtersparniskasse v. Obersimmenthal	SC	101 400
<i>Capital Fr. 500 001—1 000 000:</i>				
1843	Aarberg	Amtersparniskasse Aarberg	SC	568 750
1834	Aeschi	Ersparniskasse Aeschi	SA	800 000
1844	Baden	Ersparniskasse Baden	SC	600 000
1865	Bassecourt	Caisse d'épargne de Bassecourt	SA	750 000
1843	Laufenbourg	Ersparniskasse Laufenbourg	SC	750 000
1887	Lausanne	L'Omniun société d'épargne	SC	654 500
1829	Olten	Caisse d'Épargne d'Olten	Comm.	1 000 000
1903	Willisau	Sparkasse Willisau	SA	800 000
<i>Capital Fr. 1 000 001—5 000 000:</i>				
1855	Lichtensteig	Ersparnisanstalt Toggenburg A.-G.	SA	5 000 000
<i>Capital Fr. 5 000 001—10 000 000:</i>				
1812	Aarau	Allgemeine Aargauische Ersparniskasse	SC	7 000 000

Année de fondation	Siège	Raison sociale	Forme juridique	Capital nominal Fr.
8. Sociétés financières.				
<i>Capital Fr. 1 000 001—5 000 000:</i>				
1911	Genève . . .	Société financière pour l'industrie au Canada	SA	5 000 000
1900	Genève . . .	Société financière pour l'Industrie au Mexique	SA	5 000 000
1911	Lausanne . . .	Société financière romande	SA	2 500 000
1910	Winterthour . . .	Effekten-Gesellschaft A.-G.	SA	4 000 000
1895	Zurich	Gutenberg Bank	SA	2 100 000
<i>Capital Fr. 5 000 001—10 000 000:</i>				
1890	Bâle	Banque suisse des chemins de fer	SA	10 000 000
1903	Bâle	Société Suisse pour les valeurs de l'Amérique du Nord	SA	10 000 000
1910	Genève	Société financière pour Entreprises électriques aux Etats-Unis	SA	10 000 000
1907	Genève	Société financière Suisse-Américaine	SA	8 250 000
1905	Glaris	„Watt“ Aktiengesellschaft für elektrische Unternehmungen	SA	10 000 000
1907	Glaris	Banque pour valeurs industrielles et de transport	SA	10 000 000
1894	Glaris	Banque pour valeurs de transport	SA	10 000 000
1912	Zurich	Banque Suisse de Placements	SA	10 000 000
<i>Capital Fr. 10 000 001—20 000 000:</i>				
1907	Bâle	Société Suisse pour Valeurs de Placement	SA	20 000 000
1910	Bâle	Société Suisse pour Valeurs de Métaux	SA	20 000 000
1892	Genève	Société Financière Franco-Suisse	SA	20 000 000
1902	Genève	Société financière Italo-Suisse	SA	20 000 000
1890	Genève	Union Financière de Genève.	SA	12 000 000
1896	Glaris	Société Suisse d'Industrie électrique	SA	20 000 000
1920	Lucerne	*Société Anonyme de Valeurs Industrielles	SA	12 500 000
<i>Capital supérieur à Fr. 20 000 000:</i>				
1895	Baden	Motor, Aktiengesellschaft für angewandte Elektrizität	SA	36 000 000
1898	Genève	Société Franco-Suisse pour l'Industrie électrique	SA	25 000 000
1913	Glaris	„Columbus“ Société Anonyme d'entreprises électriques	SA	30 000 000
1895	Zurich	Banque pour entreprises électriques	SA	75 000 000
1890	Zurich	Banque des Chemins de fer Orientaux	SA	50 000 000
9. Banques transatlantiques.				
1910	Zurich	Banque Hypothécaire Suisse-Argentine	SA	10 000 000